

ESSAIS
HISTORIQUES
SUR PARIS.
TOME TROISIÈME.



H

S

De

N

Chez N

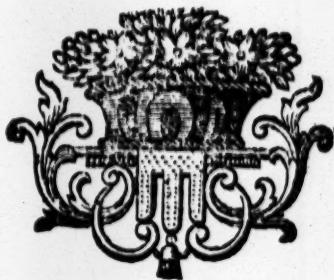
5 Table Da

ESSAIS HISTORIQUES SUR PARIS

De Monsieur DE SAINTFOIX.

NOUVELLE ÉDITION,
Revue, corrigée, & augmentée.

TOME TROISIÈME.



A L O N D R E S.

Et se trouvent à Paris,

Chez N. B. DUCHESNE, Libraire, rue S. Jacques,
au-dessous de la Fontaine S. Benoît,
au Temple du Goût.

M. DCC. LIX.

5



H



de no
cois
ampé



ESSAIS
HISTORIQUES
SUR
PARIS.



Le fond du caractère d'une nation ne change point : tous les Historiens qui ont parlé des commencemens de notre Monarchie, peignent le François vif, fier, colere, fondant avec impétuosité sur tout ce qui lui ré-

A ij

4 *ESSAIS HISTORIQUES*

fiste : généreux , confiant , magnanime dès qu'il a vaincu , il fait affeoir , disent-ils, son prisonnier à sa table ; il lui donne place dans sa tente ; souvent il lui rend ses armes , & dort à côté de lui d'un sommeil tranquille ; il a désarmé le bras , il croit avoir dompté le cœur & la haine. Nous avions rendu la Guyenne & le Ponthieu aux Anglois ; nous les laissions parmi nous ; nous dormions sur la foi des Alliances & des Traités : le reveil fut terrible ; nos Rois avoient toujours fermé les yeux sur la nécessité d'assurer le repos de leur peuple ; ils avoient épargné trop de fois un ennemi arrogant & inquiet ; le ciel permit enfin qu'il ébranlât leur trône.

Avant que de rapporter les événements de la guerre qu'Edouard III déclara à Philippe de Valois , il faut

examiner si ses prétentions à la couronne de France étoient bien fondées.

Les femmes , chez les anciens peuples de la Germanie , n'apportoient point de dot à leurs maris ; elles n'héritaient point de leurs peres , & la succession de leurs freres , s'ils mouroient sans enfans mâles , passoit à l'oncle paternel ou à ses fils. Il n'est pas douteux que les Loix Saliques furent rédigées (sous le regne de Pharamond ou de Clovis) sur les usages & coutumes des Germains. L'article 62 de ces Loix , rapellées dans les capitulaires de Charlemagne , porte qu'*a l'égard de la Terre Salique , Lex Salica* il n'en peut venir aucune portion aux *Caroli Mag. Tir. 62.* filles, mais que toute l'hérédité doit aller *par. 6.* au sexe viril. Marculphe qui écrivoit vers l'an 660 , fait parler un pere qui dit à sa fille , nous observons une loi barbare qui ne souffre pas que les

6 ESSAIS HISTORIQUES

Marrulp. sœurs partagent avec leurs freres.
l. 2. fol. 12.

L'objet de cette loi étoit d'empêcher que le bien ne sortit des familles Françoises , c'est-à-dire , des familles nobles , des familles des conquérans , & ne passât à des étrangers. On voit au même article 62 que les filles étoient admises à partager dans les terres (1) que les vainqueurs n'a-

(1) Il y avoit deux sortes d'*aleuds* , ou terres héréditaires ; les *aleuds* saliques & les *aleuds* non saliques ; les premiers ne pouvoient être possédés que par les conquérans & même par les mâles ; les *aleuds* non saliques étoient les terres qu'on avoit laissées aux naturels du pays en toute propriété & indépendantes de toute mouvance particulière : les filles y partageoient avec leurs freres. La succession d'un Gaulois ou d'un Romain pouvoit passer à un François qui épousoit sa fille , au lieu qu'un Gaulois ou un Romain qui épousoit une Française n'avoit rien à espérer dans la succession du pere , des freres & des parens François de sa femme , d'ailleurs à l'égard des terres saliques. L'Abbé du Bos pour soutenir son

Voyez la
page 116.
T. . de ces
Essais.

voient point retenues pour eux , & qu'ils avoient laissées aux Gaulois.

Childebert , fils de Clovis , n'eut que des filles : son frere Clotaire I lui succeda. Après la mort de Charibert qui ne laissa point d'enfans

mâles , Berthe * sa fille aînée ne

prétendit point au trône. Gontran en

désignant Childebert II son neveu

pour son successeur , se contenta de

lui recommander sa fille Clotilde ,

& de lui faire promettre qu'elle ne

seroit point troublée dans la jouis-

sance des biens qu'il lui laisseroit par

son testament. Tous nos Historiens

ont oublié de citer deux autres

exemples ; le premier est de Rigonte

que Chilperic I Roi de Soissons ,

* Mariée à
Ethelbert
Roi de
Kent.

Gregor. Tu.
ron. l. 9.
c. 20.

abominable système , tâche toujours de confondre les terres saliques avec les bénéfices militaires.

8 ESSAIS HISTORIQUES

son pere , dont tous les enfans mâles venoient de mourir , alloit marier à Recarede Roi des Visigots en Espagne : Childebert II , Roi d'Austrasie , envoya des Ambassadeurs à Chilperic son oncle , pour le sommer de ne rien démembrer de la Monarchie , en faveur de ce mariage ; Chilperic le promit , & Fredegonde sa femme , dit (1) Gregoire de Tours , en montrant aux Seigneurs François ce qu'elle donnoit à Rigonte sa fille , les assura que toutes ces richesses ne venoient que de ses épargnes & qu'elle n'avoit rien pris sur le Trésor Royal. L'autre exemple est celui de Judith fille de Charles le chauve : ni elle ni son fils

Gregor. Turon. l. 6. c. 45.

(1) Il faut lire ce passage en entier ; il est positif en faveur de la Loi Salique ; il est bien singulier qu'aucun de nos historiens ne l'ait cité.

Baudouin Comte de Flandres , ne reclamerent point la couronne lorsque les grands du Royaume y appellerent Charles le gros son cousin. Enfin dans toute notre histoire , sous la premiere , la seconde , & la troisieme race , pendant près de neuf cents ans jusqu'en 1316 , on ne voit aucune Princesse qui ait prétendu succéder à son pere.

Louis Hutin mourut le 3 de Juin 1316 , & ne laissa qu'une fille ; mais la Reine sa veuve étoit enceinte ; le Prince dont elle acoucha le 14 de Novembre , n'ayant vécu que huit jours , Philippe le long qui avoit été déclaré Régent à la mort de son frere Louis Hutin & pendant la grossesse de la Reine , passa de la Régence à la Royauté , & fut sacré à Rheims le 9 de Janvier 1317. Le Duc de Bourgogne & le Comte de la Marche

*Nangii
cont.*

protesterent contre son sacre , disant
 qu'il falloit auparavant examiner si la
 fille de Louis Hutin n'avoit pas de
 justes prétentions à la couronne : on
 x.3.p.269. *peut inférer , dit Rapin de Toiras , de
 la résistance de ces Princes du Sang
 (& contre leurs propres intérêts) que
 la Loi Salique ne passoit pas alors pour
 incontestable. Un historien impartial
 & de bonne foi auroit dit qu'on pou-
 voit inférer de la conduite singuliere
 de ces Princes que de petits intérêts
 particuliers & des inimitiés person-
 nelles les animoient contre Philippe
 le long ; il auroit ajouté que ce n'é-
 toit pas certainement l'esprit de ju-
 stice qui guidoit leurs démarches ,
 puisque cinq mois auparavant (le 17
 de Juillet 1316) de leur consente-
 ment , de l'avis de tout le Conseil ,
 de celui des autres Princes du Sang
 & des Barons , il avoit été arrêté &*

*Nangii
 sont.*

signé que si la Reine n'accouchoit que (1) d'une fille, la couronne de France iroit de droit à Philippe le long; mais que celle de Navarre apartiendrait à la fille de Louis Hutin, parce que les filles ne sont point excluses de cette couronne.

Philippe le long, pour ôter tous prétextes aux mécontents, convoqua une assemblée des Grands de l'Etat; elle se tint le 2 de Février 1317; ^{Papire Masson.} presque tous les Evêques du Royaume s'y trouverent; l'Université y fut appelée: on décida unanimement *que les loix & la coutume inviolablement observée parmi les François, excluient les filles de la couronne.* ^{Mezeray.} Le Comte de la Marche & le Duc de Bourgogne souscrivirent à cette décision.

(1) *Si autem fœmina oriretur, Comes ex tunc pro rege ab omnibus haberetur.*

Vita Joann. XXII vita Pap. avenionens. T. I.

Philippe le long n'ayant point laissé d'enfans mâles , Charles le Bel son frere lui succéda sans nulle opposition , & ce fut une nouvelle confirmation de la Loi salique. Charles le Bel ne laissa aussi qu'une fille , & la Reine sa veuve enceinte ; il fut donc question , comme à la mort de Louis Hutin , de nommer un Regent , & de choisir , selon l'usage , celui des Princes du Sang que la loi appelloit à la couronne , si la Reine n'accouchoit pas d'un garçon ; Edouard III prétendit qu'il étoit ce Prince , & qu'on devoit par conséquent lui déferer la Régence. Il envoya des Ambassadeurs à Paris , qui plaiderent sa cause *à la Cour des Pairs & devant tout le Baronnage de France assemblé* : ils n'avoient pas négligé , disent les chroniques , de tâcher d'appuyer leurs raisons par de

magnifiques présens & de belles promesses , faisant d'ailleurs entendre aux Seigneurs que plus le Souverain est éloigné , moins le vassal est dans la dépendance. Malgré leur éloquence & leurs intrigues , malgré tout l'or qu'ils répandirent , la Regence fut adjugée à Philippe de Valois comme présomptif héritier du trône. Edouard se plaignit amèrement de cet arrêt dans une assemblée du Parlement d'Angleterre ; il y exposa fort au long son prétendu droit à la couronne de France : il paroît à la façon dont s'expliquent les Historiens Anglois , que son Parlement même n'eut pas la complaisance de trouver ses raisons valables. Je vais les rapporter & les réponses de Philippe de Valois , en exposant l'état de la question.

Philippe le Bel & Charles Comte

*Rapin de
Toiras, T.
3. p. 152.*

PHILIPPE le hardi, Roi de France.

PHILIPPE le Bel, Roi de France.

CHARLES,
Comte de Valois,
son frere.

LOUIS HUTIN, Roi de France, mourut en 1316. PHILIPPE le long, Roi de France, mourut en 1321. CHARLES le Bel, Roi de France, mourut en 1328. PHILIPPE de Valois, Roi de France.

JEANNE, qui épousa Eudes IV, Duc de Bourgogne. MARGUERITE, qui épousa Louis, Comte de Flandres.

PHILIPPE, Comte d'Artois, LOUIS le fier.

CHARLES le Mauvais, Roi de Navarre, né en 1332.

de Valois étoient fils de Philippe le hardi. Philippe le Bel eut trois fils & une fille (Louis Hutin , Philippe le long , Charles le Bel & Isabelle mariée à Edouard II & mere d'Edouard III.) Louis Hutin , Philippe le long & Charles le Bel ne laisserent que des filles ; ainsi Philippe de Valois leur cousin germain (fils de Charles de Valois) étoit l'héritier le plus proche en ligne masculine. *Il ne s'agissoit pas*, dit Rapin de Toiras, *entre Edouard III & Philippe de Valois, de sçavoir s'il y avoit une loi qu'on appelloit salique qui excluoit les femmes de la succession à la couronne : soit que cette loi fut réelle ou que ce ne fût qu'une chimere , Edouard & Philippe avoient également intérêt à la faire valoir , puisqu'elle étoit l'unique fondement des prétentions de l'un & de l'autre : sans cette loi , la couronne auroit incon-*

testablement appartenu à Jeanne fille de Louis Hutin Philippe le long & Charles le Bel n'y auroient pas eu de droit , & par conséquent Isabelle leur sœur n'auroit pas pû y prétendre ; d'ailleurs si la loi salique n'avoit pas eu lieu , Edouard n'auroit eu lui-même aucun droit à la couronne , puisqu'il auroit été précédé par les filles de Philippe le long & de Charles le Bel ; il n'avoit donc garde de contester l'autorité de cette loi.

*Leibnitz.
cod. diplo.
T. 2. p. 66.*

Elle porte , disoit Edouard , que le plus prochain hoir mâle doit succéder ; elle exclut les femmes *à cause de la foiblesse de leur sexe* ; mais son intention n'a pas été d'exclure les mâles issus des femmes ; je conviens , ajoutoit-il , que ma mere n'a aucun droit à la couronne en qualité de femme , mais je soutiens qu'elle me donne le droit de proximité qui me rend habile à succéder en qualité de

*Rob. de
Avesbury.*

mâle ; je suis plus proche des derniers Rois morts , étant leur neveu , que Philippe de Valois qui n'est que leur cousin germain : c'est donc à moi que la couronne appartient.

La réponse de Philippe consistoit à faire voir que depuis le commencement de la monarchie , il y avoit plusieurs exemples de Reines à qui l'on avoit déferé la Régence ; que ce n'étoit donc pas *à cause de la prétendue foiblesse de leur sexe* , que les filles n'étoient point admises à succéder ; que l'intention de la loi avoit été d'empêcher que le sceptre ne passât à un Prince d'une autre nation , ou même d'une autre maison que celle à laquelle on s'étoit soumis , la noblesse Françoisise n'ayant point entendu se dépouiller de son droit originaire à la couronne , ou

* * Voyez p.
65. T. 2.
de ces Es-
sais.

à l'élection d'un Roi , en cas d'extinction de la famille regnante ; que les fils des Monarques étrangers & des filles de nos Rois , n'avoient jamais été qualifiés Prince du Sang de France , & qu'enfin une mere ne pouvoit transmettre à son fils un droit qu'elle n'avoit pas & qu'elle ne pouvoit jamais avoir.

Je ne suis pas étonné que Rapin de Toiras n'ait point cité une raison que l'on ne manqua pas sans doute d'opposer encore aux chimériques prétentions d'Edouard ; mais il est bien singulier que Mezeray , le Gendre , Daniel , Choisi & autres de nos Historiens , ne l'aient pas rapportée ; elle acheve de mettre dans tout son jour l'extravagante injustice du Monarque Anglois. Lorsque Charles le Bel mourut en 1328 , les

Acta publica T. 2.
pars 4. p.
70.

filles de Philippe le long avoient des enfans * mâles : les petits fils de ce Roi n'excluoient-ils pas son neveu Edouard, en supposant qu'on eut admis l'interprétation que ce neveu vouloit donner à la loi salique ?

* Philippe
né en 1323,
fils de Jean-
ne fille de
Philippe le
long &
d'Eudes IV,
Duc de
Bourgogne.

Philippe de Valois six mois après son sacre, envoya sommer Edouard de venir lui rendre hommage pour le Duché de Guyenne & le Comté de Ponthieu ; Edouard lui écrivit (le 14 d'Avril 1329) qu'il avoit *rymer. acta publica. T. 2. pars 3. p. 23.* dessein depuis longtemps de s'acquiesce de ce devoir, mais que diverses affaires qui lui étoient survenues l'en avoient empêché. Il rendit solennellement cet hommage dans la ville d'Amiens le 6 Juin ; *ibid. p. 27.* il le ratifia *hommage - lige* par ses Lettres Patentes du 30 Mars 1331. *ibid p. 61.* La même année il revint en France, fit un nouveau traité au sujet des

affaires de Guyenne , & parut très-sensible au procédé de Philippe qui voulut bien lui accorder une diminution de trente mille livres Tournois sur la somme dont on étoit convenu dans le traité précédent. Au com-

*Ibid. pars
4. p. 63.*

mencement de l'année 1332 , il fit proposer le mariage de son fils avec la fille , & celui de sa sœur avec le fils de Philippe : cette proposition prouve qu'il avoit renoncé à ses vaines idées sur le Royaume de France , ou qu'il étoit le plus perfide & le plus

*Rapin de
Toiras. T. 3.
p. 166.*

méchant de tous les hommes. Il employa les années 1333, 34, 35 & 36, à dépouiller du Royaume d'Ecosse , par les manœuvres les plus fourbes & les plus noires , David Brus , un enfant & qui étoit son beau-frere. En 1337 , excité par Robert d'Artois qui s'étoit réfugié en Angleterre , il

feignit de nouveau d'être persuadé (1) qu'il avoit eu raison de reclamer la couronne de France. Il fit des alliances avec l'Empereur & plusieurs Princes d'Allemagne ; il soudoya des troupes de tous les pays , & lorsqu'il se crut en état de commencer la guerre, il écrivit au Pape *qu'après la mort de Charles le Bel son oncle , la couronne de France lui étoit dévolue comme au plus proche héritier ; qu'il en avoit été privé par un jugement injuste & précipité ; que les Ambassadeurs qu'il avoit envoyés à Paris, n'avoient pas été écoutés ;*

(1) Il en étoit si peu persuadé que dans sa lettre au Pape , en date du 10 de Janvier 1340 , il dit , *que si Philippe de Valois lui* *Rym. as-* *avoit fait les moindres offres , il s'en seroit ta publica-* *contenté : & revera , si nobis oblationem , T. 2. pars 4.* *etiam mediocrem , tunc fecisset , ad vitan-* *P. 64.* *dum guerrarum discrimina & expensarum* *profluvia , super ea responcionem rationa-* *bilem fecissemus.*

qu'en ôtant à un mineur une couronne qui lui appartenoit légitimement, les Grands du Royaume avoient agi moins en juges qu'en scélérats & en brigands, & qu'il protestoit contre tout ce qui s'étoit fait pendant sa minorité. Qu'auroit dit Guillaume le bâtard si du fond de son tombeau il avoit pu entendre un de ses descendants traiter ainsi la noblesse de France !

Il étoit de notoriété publique que les Ambassadeurs (1) d'Edouard avoient plaidé sa cause devant la Cour des Pairs, quand il envoya

*Anna pu-
blica, T. 2.
pars 4.
p. 70.*

(1) Le Pape dans sa réponse à Edouard, après lui avoir prouvé dans tous les points que ses raisons sont fausses & que ses prétentions ne sont pas soutenables, finit par lui conseiller de quitter au plutôt le titre de Roi de France, titre qui ne pourroit que le faire passer pour un Prince très-injuste, & lui attirer à jamais, & à sa postérité, la haine implacable de tous les François.

demander la Régence après la mort de Charles le Bel ; il le dit lui-même dans l'assemblée de son Parlement à Northampton, à la fin de Février 1328. Les Historiens Anglois ajoutent que la veuve de Charles le Bel n'ayant accouchée que d'une fille, il donna à d'autres Ambassadeurs un plein pouvoir (en datte du 16 Mai 1328) pour demander la couronne en son nom ; il ne s'étoit pas pressé, puisqu'il y avoit un mois & demi que la Reine * étoit accouchée ; ces Ambassadeurs, s'ils passèrent en France, n'arriverent vraisemblablement qu'après le sacre ** de Philippe de Valois ; d'ailleurs s'ils demanderent à être écoutés, ils ne dûrent pas l'être, puisque le jugement de la Cour des Pairs portoit, (comme celui qui avoit été rendu à l'égard de Philippe le long) *si la Reine n'ac-*

*Rapin de
Toiras, T.
3. p. 158.*

*Acta pu-
blica. T. 2.
pars 3. p.
13.*

* Elle accou-
cha le pre-
mier d'A-
vril.

** Il fut
sacré à
Rheims le
28 de Mai.

couche que d'une fille , dès l'instant Philippe sera reconnu Roi.

Philippe ayant eu communication de la Lettre d'Edouard au Pape , répondit , ni moi , ni le Roi d'Angleterre ne pouvions être juges dans notre propre cause ; elle fut plaidée à la Cour des Pairs & devant tous les Hauts Barons assemblés ; ils décidèrent unanimement que mon droit étoit incontestable ; jamais Edouard , même dans son Parlement , n'a fait de protestations contre cette décision ; il y a acquiescé pendant plus de neuf ans , comme tous les autres Potentats de l'Europe ; l'allégation de sa minorité est ridicule & frivole ; mais en supposant qu'elle fut admissible , son Parlement l'avoit déclaré majeur , & il gouvernoit par lui-même en 1331 , lorsqu'il m'envoya ses lettres patentes par lesquelles il déclaroit & faisoit

*Rapin de
Toiras , T.
3. p. 163.*

faisoit serment qu'il étoit mon homme-lige & qu'il me serviroit envers & contre tous ; cet acte a été suivi de plusieurs autres , & nommément d'un plein pouvoir que ses Ambassadeurs m'ont présenté cette année 1337 , par lequel il les autorise à *Acta publica. T. 2. pars. 3. p. 190.* transiger sur toutes sortes de demandes , procès , débats , questions & contestations , entre nos Sujets & les siens , & entre lui & nous Roi de France & son Seigneur , par rapport à ses Terres dans le Duché d'Aquitaine & autres dans notre Royaume , & sur tous ajournemens pendans en notre Cour.

Croiroit-on qu'Edouard n'eut pas honte de répliquer que s'il n'avoit point fait de protestations publiques , il en avoit fait de secretes dans son conseil privé , par lesquelles il avoit déclaré que par l'hommage qu'il alloit *Rapin de Loiras, T. 3. p. 159.* rendre , il ne prétendoit pas porter préju-

dice à ses droits sur la couronne de France , quand même il viendrait à le ratifier par ses lettres patentes , & que ce n'étoit que la crainte de perdre ses terres en France qui l'obligeoit à faire cette démarche. Ainsi aucune Puissance ne peut compter sur les sermens d'un Roi d'Angleterre & sur les traités qu'elle fait avec lui ; il aura toujours protesté secretement , dans son conseil privé , contre la paix qu'il signoit , dès qu'il croira voir quelque avantage à recommencer la guerre.

Il seroit naturel de croire qu'E douard ayant pris la qualité de *Roi de France* , quelqu'un de nos Rois a exigé par un traité que les successeurs de cet homme inique continueroient de la prendre , comme une note perpétuelle de sa mauvaise foi , & de la honte des Anglois chassés du Royaume , quoique secondés par

tant de Villes & de Provinces mécontentes & rebelles : voici à quelle occasion il prit ce titre dont ses successeurs ont continué de se décorer ; *uniquement*, disoit le fameux Comte de Rochester , *pour se conserver le privilège (1) de guerir des écrouelles*. Les Flamans s'étoient de nouveau révoltés ; leur Comte s'étoit réfugié en France ; ils avoient pour chef Jacques Arteuelle Brasseur de biere ; Edouard & ce Brasseur avoient besoin l'un de l'autre ; ils furent bientôt amis , mais les Flamans refusoient de se déclarer contre Philippe , parce qu'ils avoient promis avec serment , par le dernier Traité , de ne point porter les armes contre le Roi de France leur Seigneur suzerain , & qu'ils s'étoient même soumis

(1) Collier , écrivain Anglois , dit que ce don vient de S. Edouard *le Confesseur*.

à remettre deux millions de florins à la Chambre Apostolique, s'ils contrevenoient à leur promesse.

Arteuelle leur persuada qu'il étoit aisé de lever le scrupule qui les retenoit, en engageant Edouard à prendre le titre (1) de Roi de France ;

*Rymer ac-
ta publica.
T. 2. pars 3.
p. 192.*

(1) Il avoit pris ce titre dans une commission adressée au Duc de Brabant en date du 7 d'Octobre 1337, mais il l'avoit aussitôt quitté, voyant qu'aucun Prince de l'Europe, même de ses alliés, ne vouloit le lui donner. Il paroît par une Lettre qu'il écrivit à l'Archevêque de Cantorberi, le 21 Février 1340, qu'il sentoît le ridicule d'avoir pris cette qualité, & qu'il craignoit que son Parlement n'approuvât pas cette usurpation : *qu'on ne soit point surpris, dit-il, que nous ayons changé notre stile ordinaire & que nous nous fassions nommer Roi de France ; des raisons essentielles nous ont nécessairement obligé à cette démarche ; nous vous les exposerons, aux autres Prélats, aux Seigneurs & aux Communes dans le prochain Parlement.* Non mirantes ex hoc quod stilum nostrum consuetum mutavimus, & Regem Franciæ nos facimus nominari ; nam diversæ

*Ibid. pars
4. p. 69.*

ils s'applaudirent d'avoir choisi un chef qui avoit tant d'esprit & proposerent cet expédient au Roi d'Angleterre qui le trouva d'abord ridicule , *mais son conseil* , dit Rapin de Toiras , *après y avoir bien réfléchi* , *Pag. 180.
& 495.* *approuva ce moyen de faire entrer les Flamans dans la ligue.* On voit qu'Edouard , s'il avoit eu besoin des Juifs , auroit pris de même le titre de Messie. Il fit publier un Manifeste par lequel il déclaroit à tous bons François , *que pour ne pas sembler négliger les faveurs du ciel & s'oposer à la volonté de Dieu , il s'étoit déterminé à prendre le gouvernement du Royaume de France qui lui étoit dévolu par la*

subsunt causæ per quas hoc facere necessario nos oportet , & quas vobis & aliis prælati & Magnatibus , necnon communicatibus ejusdem regni Angliæ ad dictum Parlamentum plenius exponemus &c.

mort de Charles le Bel son oncle , promettant sa protection à tous ceux qui , à l'exemple des Flamans , le reconnoïtroient pour leur Souverain.

Voilà l'époque de la jonction des fleurs de lys & des leopards ; il faut remarquer qu'Edouard se qualifioit *Roi de France , d'Angleterre & d'Irlande* ; qu'il mettoit les fleurs de lys au 1 & 4 quartiers qui sont les plus honorables , & que tous (1) ses successeurs ont continué d'écarteler de même jusqu'à Georges I Electeur d'Hanovre : je ne sçais pas si ce Prince à son avènement au trône d'Angleterre , déclara qu'il ne demeureroit point à Paris ; ce qu'il y

(1) La Reine Anne continua toujours de porter les mêmes armes jusqu'à sa mort , quoiqu'on eut résolu , dit-on , de changer le grand sceau d'Angleterre , en 1706 , lors de l'union de ce Royaume & de celui d'Ecosse.

a de certain c'est qu'il est le premier qui a commencé à écarteler au I & IV parti, au 1 d'Angleterre ; au 2 d'Ecosse ; au II de France ; au III d'Irlande.

Plusieurs Princes d'Allemagne, le Duc de Brabant, les Comtes de Hollande, de Zelande, de Guel-dre, de Hainaut, de Juliers, de Limbourg, & généralement tous les Seigneurs des Pays-Bas, amenèrent des troupes à Edouard : son argent & la qualité de Vicaire de l'Empire qu'il avoit obtenue de l'Empereur Louis de Baviere, les avoient mis dans son parti. Il commença la guerre par le siege de Cambray qu'il fut obligé de lever. Il s'avança vers S. Quentin : le continuateur de Nangis dit que les deux armées se trouverent vis-à-vis l'une de l'autre le Vendredi 22 Octobre ; que la notre ^{1339.}

ayant fait une marche de cinq lieues, on jugea à propos de la laisser reposer ; qu'Edouard profita de la nuit pour décamper , & se retira dans le Hainaut. Froissart (1) prétend qu'on se défia réciproquement & que l'on convint d'un jour pour se livrer bataille ; que ce jour venu , Philippe ne voulut point sortir de son camp , parce que son conseil lui représenta que le Roi d'Angleterre en perdant une bataille en Picardie , ne risquoit que des hommes & que d'être obligé de se retirer sous les places de Flandres ; au lieu que s'il la gagnoit , il pourroit porter le fer & le feu

(1) Il étoit de Valenciennes ; la Reine d'Angleterre fille du Comte de Hainaut & Edouard son mari , l'honoroient de leur bienveillance ; il n'en étoit pas ingrat ; son inclination pour les Anglois se manifeste en toute occasion.

dans le sein du Royaume. De quelque façon que la chose se soit passée, il est certain qu'Edouard rentra dans le pays de ses alliés ; que la campagne fut finie en Flandres ; qu'en Gasconne, on lui avoit enlevé Bourg, Blaye & quelqu'autres places ; que notre flotte battit la sienne, prit deux de ses plus gros vaisseaux & plusieurs autres moins considérables ; que l'on fit des descentes sur les côtes d'Angleterre, & qu'on pilla Hamptoncourt, Portsmouth & l'Île de Grenezay.

La fortune lui fut plus favorable au commencement de la campagne suivante. Notre flotte l'attendoit vis-à-vis de l'Ecluse pour l'empêcher de repasser en Flandres ; nous avions plus de vaisseaux, mais les siens étoient chargés de ses meilleures troupes ; d'ailleurs la jalousie qui

1340.

regnoit entre Quieret & Bahuchet , nos deux Amiraux , les portoit à se contrarier sans cesse sur toutes les manœuvres. Edouard gagna l'avantage du vent , & leur mit le soleil dans les yeux ; on jetta les grapins , on s'acrocha ; on se battoit comme si l'on eut été sur terre ; le carnage étoit affreux ; Quieret fut tué ; Edouard eut la cuisse percée d'une flèche ; il étoit cinq heures du soir ; l'action duroit depuis huit heures du matin ; la victoire commençoit à se déclarer pour nous , lorsqu'une escadre Flamande parut , se rangea du côté d'Edouard & lui fit gagner la bataille. Il ordonna pour insulter à Philippe , dit le continuateur de Nangis , que l'on pendit l'Amiral Bahuchet au grand mâit de son vaisseau. Faut-il donc que les Fastes d'Angleterre ne puissent étaler un

*Nangis
continuat.*

triomphe qu'il ne soit en même temps souillé par quelque action féroce !

Vainqueur sur la Mer & à la tête de cent cinquante mille hommes en Flandres , Edouard se livroit à l'espoir de la plus glorieuse campagne. Il détacha un tiers de son armée sous les ordres de Robert d'Artois qui pénétra jusqu'à S. Omer , & ravagea la frontiere pendant près d'un mois. Eudes IV Duc de Bourgogne ayant enfin rassemblé des troupes , quoiqu'elles fussent bien inférieures en nombre , attaqua Robert d'Artois , le battit , lui tua neuf ou dix mille hommes , & le poursuivit jusqu'à Montcassel. Cet échec augmenta l'embarras du Monarque Anglois ; il avoit entrepris le siège de Tournay ; aucune de ses attaques n'avoit réussi ; les assiégés faisoient la plus

vigoureuse résistance ; notre armée campée à deux lieues de la fienne , la harceloit sans cesse , battoit tous ses détachemens & lui coupoit les vivres. Il envoya proposer à Philippe de vuidier leur querelle par un combat seul à seul , ou de cent contre cent , ou par une bataille générale : la suscription de la lettre étoit à *Philippe de Valois* , sans autre titre. Philippe lui

*Rymer. ac-
ta publica.
T.2. pars 4.
p. 80.*

récrivit , *on a apporté à notre camp une Lettre adressée à Philippe de Valois ; comme elle n'est pas pour nous , nous n'y répondons point ; mais nous nous servons de l'occasion de votre Herault pour vous dire que vous êtes notre homme-lige ; qu'en nous attaquant & en soulevant les villes de Flandres contre leur Comte & contre nous leur Souverain & le votre, vous vous êtes rendu coupable de rebellion , de parjure & de félonie , & qu'avec l'aide de Dieu , nous*

espérons de vous soumettre & de vous punir. Quelques Historiens , entr'autres Daniel & Choisi , ont voulu ridiculement enjoliver cette réponse : Philippe , disent-ils , ajouta que dans le duel proposé , il falloit que le risqueût égal de part & d'autre , & qu'il acceptoit le défi , si Edouard vouloit mettre au jeu le Royaume d'Angleterre contre le Royaume de France. Voici mes réflexions sur ce cartel : Edouard n'avoit pas encore conquis un pouce de terre dans le Royaume ; il se voyoit dans le cas de lever honteusement le siège de Tournay ; les convois n'arrivoient que difficilement à son camp ; il manquoit d'argent pour payer ses troupes ; elles murmuroient ; d'ailleurs il n'ignoroit pas que quelques-uns de ses alliés commençant à mal augurer de cette guerre , pensoient à se détacher de

*Rapin de
Toiras , T.
3. p. 183.*

la Ligue , & traitoient secretement avec Philippe : c'est dans ces circonstances qu'il envoie le défiér ; il fa-voit que ce Prince étoit trop sensé pour exposer à l'incertitude d'un duel une couronne qu'il possédoit depuis douze ans : or quel nom donner-t'on à un homme qui envoie un cartel quand il est intimement persuadé que celui à qui il l'adresse , ne peut pas être assez extravagant pour l'accepter ? Ajoutons que ce défi est de 1340 ; qu'en 1347 , lorsque la malheureuse bataille de Creci , la prise presque certaine de Calais & le feu de la révolte dans plusieurs provinces , sembloient promettre à Edouard des conquêtes aisées ; dans le Royaume, Philippe lui fit proposer de se battre six contre six pour décider à qui le tout appartiendrait ; qu'il refusa : il étoit un fanfaron en 1340 ; qu'étoit-il en 1347 ?

Ibidem.
p. 203.

*Recueil des
cartels, &c.*

Revenons à sa position devant Tournay , & voyons comment il s'en tira. Jeanne de Valois Comtesse douairiere de Hainaut , sa belle-mere & sœur de Philippe , avoit pris le voile , après la mort de son mari , dans l'Abbaye de Fontenelles ; il lui fit insinuer adroitement qu'il n'étoit point éloigné de la paix , & qu'il seroit bien glorieux pour elle de l'avoir procurée entre deux Princes qui devoient lui être si chers : la bonne Princesse sortit de son Couvent , vint d'abord au camp de son frere , passa le lendemain à celui de son gendre , & leur fit à l'un & à l'autre des représentations très-chrétiennes ; Philippe à qui l'occasion d'écraser son ennemi , se présenta toujours & qui ne sçut jamais en profiter , consentit à une trêve de dix mois ; elle fut ensuite prolongée pour deux ans :

l'Anglois ne manqua pas de la rompre dès que les conjonctures lui parurent favorables pour recommencer la guerre.

Jean III Duc de Bretagne mourut sans enfans en 1341; le Duché appartenoit à Jeanne de Penthievre femme de Charles de Blois; Jean Comte de Montfort le lui disputa, & passa secretelement à Londres pour s'appuyer d'un protecteur dans son injuste prétention. Robert⁽¹⁾ d'Artois

(1) Robert d'Artois étoit Prince du Sang & beau-frere de Philippe de Valois à qui il avoit rendu des services signalés. Ils se brouillerent au sujet du procès pour le Comté d'Artois. Robert se deshonna en faisant fabriquer & en produisant de faux titres; malgré cela, sa valeur, son esprit, la figure la plus prévenante, ses malheurs intéressoient pour lui, & l'on ne pardonnoit point à Philippe de le poursuivre partout & de ne vouloir pas qu'il eut un asile en aucun pays. Le Comte de Montfort étoit aussi de la Maison de France; Philippe protégeoit Charles de Blois.

ne respirant toujours que haine & que vengeance , après avoir conféré avec lui , alla trouver Edouard : Enfin , lui dit-il , le moment d'arracher la couronne à Philippe , est venu : le Comte de Montfort est ici : il peut vous livrer des ports & des villes en Bretagne : ces ports & ces villes vous serviront de places d'armes & vous ouvriront l'entrée du Maine & de l'Anjou : vous possédez la Guyenne & le Ponthieu qui vous ont toujours fourni de bons foldats : Geofroy d'Harcourt si puissant en Normandie par ses terres , ses parens & ses amis , vous a promis de faire soulever presque toute cette province , dès que vous y paroîtrez : l'esprit de révolte ne tardera pas à se communiquer aux autres parties d'un Royaume où le peuple gémit sous le poids des impôts : Philippe a

mécontenté sa noblesse en négligeant les remontrances qu'elle lui faisoit sur les usurpations du Clergé : il a voulu ménager les Evêques , & n'a fait que des orgueilleux & des (1) ingrats : le moindre échec peut ébranler son Trône. Tout ce que disoit Robert d'Artois n'étoit malheureusement que trop vrai. Edouard promit des secours au Comte de Montfort qui le reconnut pour Roi de France , & lui rendit hommage.

* Les troupes Angloises qui débarquerent en Bretagne , n'y cueillirent pas de lauriers ; quelques Seigneurs Bretons à la tête de leurs paysans qu'ils armerent , reprirent d'assaut la ville de Vannes dont Robert

(1) Robert d'Artois vouloit sans doute *Daniel.* parler des Décimes que les Evêques refuserent de payer ; car d'ailleurs ils donnerent unanimement à Philippe le surnom de *bon Le Gendre. Catholique.*

l'Artois s'étoit emparé ; la garnison Angloise fut taillée en pièces ; Robert d'Artois dangereusement blessé s'enfuit à Hennebond où il s'embarqua pour repasser en Angleterre : il mourut sur Mer de ses blessures.

Edouard jura de venger sa mort d'une façon terrible & dont les Bretons se souviendroient à jamais. Il descendit lui-même au Morbrian *, & crut jetter l'épouvante dans le pays en s'annonçant en conquérant dont les troupes étoient assez nombreuses pour attaquer trois villes à la fois ; il assiégea Vannes , Nantes & Rennes. Le pays ne s'épouvanta point : on n'y avoit de temps immémorial qu'une estime assez légère pour la valeur Angloise ; Edouard fut obligé de lever le siege de Rennes & de Nantes ; il espéra que dumoins il réussisse.

* Proche de Vannes.

Larrey.

* Depuis le
Roi Jean.

Pag. 188.

roit à celui de Vannes , en y rassemblant toutes ses forces ; il se trompa ; le Duc de Normandie * arriva avec cinquante mille hommes , & se campa vis-à-vis de lui : les deux armées , dit Rapin de Toiras , demeurèrent pendant une grande partie de l'hiver à une petite distance l'une de l'autre , mais bien retranchées , sans qu'il parut qu'aucun des deux chefs eut envie de combattre ; Edouard n'étoit pas disposé à risquer une bataille contre une armée bien plus forte que la sienne , & le Duc de Normandie ne vouloit rien hasarder , esperant d'affamer son ennemi. Il l'auroit en effet affamé ; il l'auroit obligé de se rendre à discretion ; notre flotte après avoir chassé la flotte Angloise du Morbrian , tenoit la Mer & prenoit ou couloit à fond tous les convois qui venoient d'Angleterre ; Edouard étoit encore plus emba-

ressé qu'il ne l'avoit été devant Tournay. Au commencement de Janvier, deux Légats du S. Siège arriverent au camp du Duc de Normandie, & négocierent une trêve de trois ans. Toute la Nation murmura contre le Gouvernement, & le dépit & le mépris commencerent à succeder dans le cœur de la Noblesse à cette ardeur avec laquelle elle avoit jusqu'alors prodigué son sang & ses biens pour terminer cette guerre.

1343.

Philippe fit publier un Tournoy à l'occasion du mariage de son second fils ; toute la noblesse de France & des Royaumes voisins y fut invitée selon l'usage & avec les cérémonies ordinaires : cette invitation étoit un sauf-conduit général. Au milieu de la fête, il ordonna qu'on arrêtât Olivier * de Clifson & treize autres Seigneurs Bretons ; ils furent décapités

1344.

* Pere du
Conneta-
ble.

*Froissart.
D'Argen-
tré.*

Larrey.

quelques jours après aux Halles
Paris. Il est certain qu'ils avoient tou-
jours tenus & qu'ils paroissoient tenir
encore le parti de Charles de Blois.
on prétend qu'ils avoient traité secre-
tement depuis quelques mois avec
Edouard & le Comte de Montfort
& que le mari de la belle Comtesse
de Salisburi, cherchant à se venger
du Roi d'Angleterre, & sçachant les
mesures qu'il prenoit avec ces Gen-
tilshommes & plusieurs autres de
Normandie, en avertit le Roi de
France & lui donna même les moyens
d'intercepter quelques-unes de leurs
lettres. J'avoue que Philippe en les
envoyant au suplice sans leur avoir
fait faire leur procès, se conduisit
moins en Roi qu'en Tiran; mais ne
falloit-il pas qu'Edouard fût de la
mauvaise foi la plus féroce pour vou-
loir par représailles, disoit il, faire

oupe
ois
Angl
as ac
istor
loit
lenr
éche
rier
es r
porta
noître
fracte
conv
ucun
occa
ons,
sans
plain
ment
avoie
alliés

couper le cou aux prisonniers François qui étoient encore détenus en Angleterre depuis la trêve, n'ayant pas achevé de payer leur rançon. Les Historiens Anglois, en avouant qu'il ^{Rapin de Toiras, p. 194.}alloit commettre cette barbarie si Henri de Lancaſtre ne l'en eut empêché à force de remontrances & de prières, tâchent de l'excuser & font des raisonnemens auxquels il est important de répondre pour faire connoître lequel des deux Rois fut l'infraction de la trêve. Ces Historiens conviennent qu'Edouard n'auroit eu aucune raison de faire tant de bruit à l'occasion du ſuplice des Seigneurs Bretons, s'ils n'avoient été que ſes partisans ^{ibidem. p. 193 & 194.}; mais, diſent-ils, dans ſes plaintes au Pape, il marque poſitivement qu'ils étoient ſes adhérens & qu'ils avoient été enlevés en Bretagne; or les alliés & les adhérens de part & d'autre

étoient compris dans la trêve ; Philippe l'avoit donc violée le premier en faisant enlever ces Seigneurs en Bretagne ou au milieu d'un Tournoy. Je pourrois d'abord répondre que ces Historiens

Ibid p.456. conviennent qu'Edouard avoit souvent avancé des faussetés dans ses manifestes contre les Ecoffois ; qu'il en ufoit sans doute de même dans ses déclamations contre Philippe , & que d'ailleurs dans ses plaintes au Pape , il ne dit pas si les Seigneurs Bretons étoient ses adhérens *secrets* ou *déclarés* ; mais je vais prouver qu'ils ne pouvoient pas être ses adhérens (1)

Larrey. *déclarés* : il est certain qu'ils suivoient le parti de Charles de Blois lors de

(1) Henri de Malestroit, l'un de ces Gentils-hommes Bretons , étoit alors Maître des Requêtes de l'Hôtel : pouvoit-il posséder cet office auprès de Philippe , & être en même-temps ouvertement un des adhérens d'Edouard ?

Hist. de Paris. T. I. p. 597.

la trêve , & qu'un des articles de cette trêve porçoit que les deux Rois ne pourroient traiter par paroles ou par écrit avec les sujets l'un de l'autre , & ne tâcheroient point de les suborner : Edouard n'avoit donc pas pû traiter ouvertement avec les Seigneurs Bretons : en traitant secretement avec eux , & avec quelques gentilshommes Normands , il avoit donc enfreint la trêve : ses prétendues représailles sur les prisonniers François , auroient donc été autant d'affassinats , & il étoit donc enfin le plus inique de tous les hommes , en envoyant déclarer la guerre à Philippe sur le prétexte qu'il avoit violé la trêve par son indigne action envers les Seigneurs Bretons.

*Du Tillet.
Recueil des
Traitez, &c.*

*Rapin de
Toiras. T. 3.
p. 193. 194.*

Geoffroy (1) d'Harcourt soupçon-

(1) Quand il vit sur le champ de bataille de Creci le corps du Comte d'Harcourt son frere & ceux de tant d'autres Seigneurs Fran-

Tome III.

C

nant qu'on avoit découvert les perfides complots qu'il tramoit depuis quelques années en Normandie , s'étoit réfugié à Londres ; il conseilla au Monarque Anglois de paroître vouloir porter tout l'effort de ses armes du côté de la Guyenne : J'ai été , lui dit-il , en faveur auprès de Philippe ; je dois le connoître ; il ne prévoit jamais & n'agit qu'au moment ; il regarde uniquement où son ennemi paroît aller , & n'apperçoit point où il pourroit venir ; menacez les provinces voisines de la Gascogne , & que vos coups tombent sur la Normandie ; elle vous offre de grosses villes, la plupart démantelées;

çois ses parens & ses amis , il fut saisi de remords , & quittant seul & sans rien dire l'armée victorieuse d'Edouard , il vint se jeter , la corde au cou , aux pieds de Philippe qui lui pardonna.

un pays riche , abondant , tout ouvert , & où l'on n'a point vû de guerre depuis plus d'un siècle ; vous aurez chargé vos vaisseaux d'un butin immense ; vous aurez répandu la terreur jusqu'aux portes de Paris , avant que Philippe ait pû rassembler des forces assez considérables pour entreprendre de vous combattre.

Edouard suivit ce conseil : le Comte de Derby * qu'il envoya en Guyenne , attira toute l'attention de Philippe de ce côté par la prise de Bergerac , d'Angoulême & de quelques autres places. Le Prince Jean rassembla notre armée entre Orleans & Tours ; il invitoit toute la noblesse à le suivre ; la France , disoit-il , ne sera jamais tranquille tandis que l'Anglois y conservera des possessions ; héritier du thrône , je ne sçaurois mieux m'annoncer aux peu-

* Henri de
Lancastre.

ples que je dois un jour gouverner , qu'en chassant enfin du Royaume un ennemi dont le fougueux orgueil entretient l'opiniâtreté. On n'auroit pû qu'applaudir aux mesures qu'il prenoit, si les circonstances avoient été différentes; il auroit dû penser qu'il y avoit eu des révoltes dans plusieurs provinces ; que parmi la noblesse , ceux qui étoient véritablement affectionnés à la gloire de l'Etat , le suivroient ; mais que les mécontents resteroient dans leurs terres : la punition de quelques Gentilshommes en Normandie , avoit moins épouvanté qu'irrité leurs parens & leurs amis.

A l'approche de notre armée , le Comte de Derby se renferma dans Bordeaux ; la plupart des forteresses & des places dont il s'étoit emparé , furent reprises , & l'on forma le siège d'Aiguillon. Plusieurs Chevaliers

Anglois & Gascons, distingués par leur expérience & leur valeur, s'étoient jettés dans ce Château ; il étoit abondamment pourvû de toutes sortes de provisions, & son affiete au confluent de la Garonne & du Lot, le rendoit très-fort. Edouard bien persuadé que le siège en feroit long, continuoit son armement, & n'obmettoit rien de tout ce qui pouvoit aider à faire croire que son objet étoit de secourir la Gascogne, ou de faire une diversion sur les côtes du Poitou. Il partit de Southampton le deux de Juillet, paroissant diriger sa route vers Bordeaux ; on apprit bientôt qu'il étoit descendu à la Hogue dans le Cotentin ; il pilla, brûla, saccagea Valogne, S. Lo, Carentan, Harfleur, Cherbourg, Caën, passa sous les murailles de Rouen, remonta la Seine jusqu'à Poissi, en-

1346.

voya un Herault pour offrir la bataille à Philippe ; *mais de même que le loup* , dit Mezeray , *après avoir fait grand carnage dans une bergerie , en attendant aboyer les mâtons , ne tâche qu'à se retirer dans le bois* , il décampa bien vîte & ne pensa qu'à se sauver dès que Philippe eut enfin assemblé assez de troupes pour paroître en campagne. Le plaisir que ressentent les Historiens Anglois à retracer les maux que souffrit alors la France , les engage dans un récit très circonstancié de la course de leur fameux Edouard. Etoit-ce un Héros ? N'étoit-ce qu'un Tartare avide de carnage & de butin ? Le lecteur peut en juger : après avoir pillé Caën , il chargea promptement , disent - ils , son plus gros vaisseau de toutes les marchandises & les richesses qu'il avoit trouvées dans cette ville & dans quelques au-

tres , & le fit partir pour l'Angleterre ; il ne s'arrêtoit point devant les places qui pouvoient se défendre ; il continuoit sa route à travers les Villes ouvertes & les Villages , les abandonnant à la fureur du soldat & les réduisant en cendres : du haut des Tours de Notre Dame , on pouvoit voir , ajoutent-ils , l'embrasement du Château Royal de Poissi , de celui de S. Germain en-Laye , & des villages de Ruel , de Nanterre & de Neuilli. Il faut remarquer que ces Historiens continuent toujours de dire *que c'étoit pour venger la mort des Gentilshommes Bretons* : quel prétexte de guerre ! quelle vengeance !

Edouard fuyoit à grandes journées ; son dessein étoit de traverser la Picardie & d'aller se mettre à couvert sous quelque place de Flandres ;

il se trouva fort embarrassé sur les bords de la Somme ; il tenta le passage à Pequigni & à Pontderemi ; il fut vigoureusement repoussé à ces deux endroits : *heureusement on lui*

Pag. 197. *enseigna* , dit Rapin de Toiras , le gué de Blanquetaque ; l'autre bord étoit défendu par Gondemar du Fay à la tête de douze mille hommes ; dans la nécessité , ou de forcer ce gué ou de combattre avec un grand désavantage Philippe qui le talonnoit de fort près , Edouard fit avancer ses troupes qui se trouvant animées par la présence de leur Roi , se jetterent dans l'eau avec tant d'intrépidité qu'elles commencerent de vaincre leurs ennemis avant que d'en venir à la charge ; les François , ajoute-t-il , après avoir fait quelques vains efforts , se virent obligés d'abandonner ce passage important.

Ce récit mérite quelques réflexions , d'autant plus qu'il est copié d'après Daniel & Choisi. Pourquoi les Anglois *animés par la présence de leur Roi* , furent-ils repoussés à Pequigni & à Pontderemi où nous étions moins en force qu'à Blanquetaque ? D'ailleurs ce gué de Blanquetaque n'en étoit un que pendant deux heures , en basse marée ; on n'y pouvoit défiler au plus que quinze hommes de front ; comment Edouard put-il espérer que douze mille François prendroient d'abord la fuite ? Pourquoi ne craignit-il point que notre armée *qui le talonnoit de près* , n'arrivât & ne taillât en pièces tout ce qui n'auroit pas encore passé ? Rapin de Toiras n'a pas jugé à propos de faire ces réflexions , mais n'est-il pas honteux que nos Historiens ne les aient pas faites , & qu'ils aient négligé de rapporter que Philippe s'é-

cria que depuis quelque temps on le trahissoit sans cesse & partout. Mezeray fait entendre que Gondemar du Fay étoit parent de Geoffroy d'Harcourt, & qu'il s'étoit vendu aux Anglois.

La marée commençoit à remonter quand notre avant-garde arriva à Blanquetaque ; elle y trouva plusieurs chariots, & trois ou quatre cents hommes qui n'avoient pas encore pû défilier ; il eût été naturel de ne voir en eux que des meurtriers & des incendiaires : on n'y vit qu'un ennemi qui jettoit ses armes & qui demandoit la vie ; on la leur accorda. Le lendemain 26 d'Août, nous passâmes la Somme sur le Pont d'Abbeville ; la chaleur fut excessive ; il survint ensuite un orage ; il étoit trois heures après midi quand nous arrivâmes à la vue du camp d'Edouard. Il avoit pris son parti dès la veille : ne pouvant

plus esperer de nous échaper & d'éviter le combat , il avoit cherché un terrain avantageux & s'étoit posté sur une colline proche du village de Creci ; une épaisse forêt qui couvroit sa gauche & la queue de son camp , formoit avec les retranchemens qu'il avoit fait faire sur sa droite , une espece de croissant ; sa gendarmerie en occupoit le centre ; son infanterie & ses arbalétriers étoient en avant sur les aîles. On représenta à Philippe qu'après une marche de cinq lieues que l'ardeur du soleil & l'orage avoient rendue très fatigante, nos troupes devoient être lasses & harrassées ; qu'il falloit les laisser reposer jusqu'au lendemain , & ne pas engager précipitamment une bataille contre un ennemi frais , bien posté & à qui le désespoir & la nécessité de vaincre donneroient encore du cou-

Bataille de
Creci.

* Frère de
Philippe de
Valois.

rage. L'impétueux Comte * d'Alençon fronda cet avis avec mépris ; on ordonna l'attaque ; douze mille Archers Génois formoient notre première ligne : on prétend qu'ayant négligé pendant la marche de couvrir les cordes de leurs arbalêtres, elles étoient si mouillées qu'ils ne

Froissart. purent s'en servir, & que meurtris & déconfits par les fleches que les Archers Anglois leur tiroient si vivement que ce sembloit neige, ils lacherent le pied & se renverserent sur notre seconde ligne. Il n'y avoit qu'à s'ouvrir pour les laisser passer ; mais les mouvemens n'étoient pas faciles sur un terrain

* Le Roi de
Bohême &
son fils le
Roi des
Romains.

très-étroit, & où tous ces Seigneurs, *
Rois, Comtes, Ducs & Barons François, avec leurs bannieres, ne venoient mie ensemble, mais en confusion & désordre, l'un devant, & l'autre derriere. Philippe crut sans doute qu'il y avoit

de la trahison de la part des Génois :
or tôt , s'écria-t-il , tuez cette ribau-
daille qui nous empêche là voye. Le
Comte d'Alençon en voulant leur
passer sur le ventre , déranginga sa li-
gne & fut tué en faisant de vains ef-
forts pour la rétablir : le Prince de
Galles avoit profité du moment & il
ne lui avoit pas été difficile d'achever
de la rompre. Dans l'instant que Phi-
lippe s'avançoit pour la soutenir , six
pièces de canon qu'Edouard avoit
placées au haut de la colline , com-
mencerent à tirer : ces foudres dont les
Anglois , dit Rapin de Toiras , se ser- Pag. 200.
voient pour la première fois , & dont
l'usage étoit inconnu en France , firent
une si grande exécution parmi les trou- Larrey.
pes Françoises , & leur inspirerent tant
de frayeur qu'on attribue en partie le
succès de cette journée à la surprise
qu'elles causerent. Les Comtes de

Northampton & d'Arondel qui commandoient la seconde ligne des ennemis , voyant que nous enfoncions la gauche de leur premiere ligne & que nous commencions à la poursuivre avec impétuosité , firent un mouvement que la nuit favorisoit & qui les mit en état de nous prendre en flanc. Philippe , mauvais Général , se battoit en soldat ; il reçut deux blessures , l'une à la gorge & l'autre à la cuisse ; son cheval fut tué sous lui ; on entendit crier *sauvez le Roi* ; ce cri , des ordres confus ou mal donnés , la flamme , & le bruit du canon que les ténèbres rendoient encore plus terribles à des imaginations qui n'y étoient pas préparées , tout augmentoit le désordre , tout aidait au carnage ; chacun fuyoit , croyant que les autres fuyoient ; Philippe fut emmené malgré lui hors du champ

de bataille par le Comte de Hainaut :
il vouloit s'y faire tuer.

Tant d'horreurs commises par les Anglois dans le sein du Royaume , lui avoient inspiré une ardeur de vengeance qui l'aveugla ; les fautes qu'il fit dans cette journée sont inconcevables ; il pouvoit resserrer Edouard dans son camp , l'affamer , & l'obliger de se rendre à discrétion au bout de quelques jours ; il voulut une victoire sanglante ; elle lui échappa par son imprudence ; il fit attaquer par des troupes fatiguées un ennemi bien retranché , bien persuadé qu'il ne méritoit aucun quartier , & qu'il ne pouvoit éviter la mort & sauver son butin qu'en se défendant courageusement. Le Prince Jean avoit emmené l'élite de nos forces en Guyenne : l'armée qui combattit à Creci , rassemblée à la hâte , étoit

nombreuse en hommes & foible en soldats : nous avions à notre tête trois (1) Rois , beaucoup de Princes & de Seigneurs , & pas un Général : d'ailleurs le seul endroit par où l'on pouvoit aller aux Anglois n'offroit qu'un terrain très-étroit , & qu'il étoit aisé de disputer sur un front de peu d'étendue ; ainsi la supériorité (2) du nombre nous devenoit inutile.

Froissart rapporte , qu'un Officier

(1) Philippe , Jean Roi de Bohême , & Charles son fils Roi des Romains : Philippe & Charles furent blessés : le Roi de Bohême âgé de quatre-vingts ans & aveugle , ayant fait attacher la bride de son cheval à celles des chevaux de deux de ses Chevaliers , *se fit conduire dans la mêlée , où combattant moult vigoureusement , il fut tué & aussi ses Chevaliers : On trouva le lendemain leurs corps auprès de celui de leur Roi , & leurs chevaux encore attachés ensemble.*

(2) On prétend que notre armée étoit de plus de quatre-vingt mille hommes , & qu'Edouard n'en avoit que quarante mille.

vint dire à Edouard que le Prince de Galles étoit très pressé par les nôtres, & qu'il avoit besoin de secours ; qu'Edouard demanda , *mon fils est-il pris ? est-il blessé ?* Que cet Officier ayant répondu que non , il repliqua , *or retournez vers lui & vers ceux qui vous ont envoyé , & dites leur qu'ils ne m'envoient désormais querir ni requerre pour aventure qui leur advienne , tant que mon fils sera en vie , & que je leur mande de laisser gagner à l'enfant (1) ses éperons. Je veux , si Dieu l'a ordonné , que la journée soit sienne , & que l'honneur lui en demeure , & à ceux à qui je l'ai baillé en garde. Les Historiens Anglois disent que si leur armée avoit eu du pire , tout auroit été*

*Rapin de
Toiras. T.
3. p. 489.*

(1) C'est-à-dire , mériter d'être fait Chevalier ; on faisoit des Chevaliers avant & après les batailles. Le Prince de Galles n'avoit que seize ans.

perdu sans ressource , parce que Philippe avoit résolu de la faire passer sans misère-

* Un des
Panégiri-
stes d'E-
douard.

*ricorde au fil de l'épée * : Barnes , ajoutent-ils , profite judicieusement de cette circonstance pour justifier la conduite d'Edouard , qui se tint à l'écart pendant toute l'action. Plaçons - nous dans ces tems-là : considérons que les Rois s'envoyoient des cartels : qu'Edouard en avoit envoyé à Philippe, & que son propos ordinaire étoit , qu'il ne souhaitoit rien tant que de le combattre seul à seul , ou de le rencontrer dans la mêlée : peut-être trouverons-*

*Rapin de
Toiras , p.
199.*

nous que Philippe chargeant à la tête de ses troupes , blessé , & ayant eu deux chevaux tués sous lui , avoit aussi bonne grace , même dans son malheur , que le Monarque Anglois sur le haut d'une colline , éloigné du danger , se reposant du succès de ses armes sur la surprise que nous

cauf
vant
rece
toire

(
gran
une
tomb
l'allu
tiere
mira
natu
sèche
mid
peu
prod
hom
hém
lenc
char
son
Vel
E
deu
que
dét
gois
s'en
C

causeroit son canon (1), & n'arrivant sur le champ de bataille que pour recevoir les complimens sur la victoire.

(1) En 1330 un Religieux Augustin, grand Alchimiste, ayant dans son mortier une mixtion de souphre & de salpêtre, il y tomba par hazard une étincelle de feu qui l'alluma & emporta subitement toute la matière : chose qui lui causant une grande admiration, il en chercha la raison qu'il trouva naturelle, comme provenant de la chaude & sèche qualité du souphre, & de la froide humidité du salpêtre : à quoi ajoutant quelque peu de charbon pilé propre à s'enflammer, il produisit cette invention si dommageable aux hommes : puis voyant cet effet du feu si véhément qu'enfermé, il se délivre avec violence, il en fit l'épreuve dans un petit tuyau chargé de sa poudre, & communiqua ensuite son secret. Traité de l'artillerie par Diego Velasco.

En 1338 on commença de se servir de deux ou trois canons à l'attaque de quelques Châteaux * : c'étoit uniquement pour * De celui détruire les donjons. Les Chevaliers Fran- dePuyguil-
çois auroient regardé comme une lâcheté de laume en
s'en servir contre des hommes à découvert, Auvergne.
& rangés devant eux en bataille.

On a vû qu'en descendant à la Hogue il n'avoit pour objet que de faire une course, d'emporter du butin, & de saccager le pays : sa victoire lui fit naître l'idée d'une conquête. Il considéra que Calais sur la côte la plus voisine de l'Angleterre, lui assureroit à l'avenir, s'il pouvoit s'en rendre Maître, une entrée prompte & facile dans le cœur de la France : il l'assiégea le 8 de 1346. Septembre. Ses premières attaques furent repoussées avec tant de courage, & l'on fit de si vigoureuses sorties qu'il perdit bientôt l'espérance de réduire cette place par la force, malgré le secours de trente mille Allemands & Flamans que venoient de lui amener le Marquis de Juliers & le Comte de Namur. Il prit le parti de faire autour de son camp des lignes de contrevallation & de circonvallation, avec des redoutes &

des Pla
stance
ne pen
ment
geât le
Qu
de Cr
Prince
d'Aig
avec f
se vit
gne en
tonge
Xaint
Jean
dres
& fou
Plusif
gne,
avoie
toien
de M

des Places d'armes de distance en distance : sa flotte bloqua le port , & il ne pensa plus qu'à attendre patiemment que la disette de vivres obligeât le Gouverneur à capituler.

Quelques jours après la bataille de Creci , Philippe avoit écrit au Prince Jean d'abandonner le siège d'Aiguillon , & de venir le joindre avec son armée ; le Comte de Derby se vit donc le Maître de la campagne en Guyenne ; il ravagea la Saintonge , l'Angoumois , le Poitou , prit Xaintes , Poitiers , Niort & Saint Jean d'Angeli. Les Villes de Flandres continuoient dans leur révolte , & fournissoient des soldats à Edouard. Plusieurs Gentilshommes en Bretagne , parens ou amis de ceux qui avoient été décapités à Paris , s'étoient jettés dans le parti du Comte de Montfort , & par conséquent dans

celui des Anglois. Charles de Blois fut vaincu & fait prisonnier à la bataille de la Rochederien. Il ne se passoit presque point de semaine que l'on n'apprît la nouvelle de quelque sédition dans les autres Provinces : le François toujours prêt à sacrifier ses biens pour la gloire de l'État , ne commence à se mutiner contre les impôts que lorsqu'il est le plus nécessaire d'en lever ; les mauvais succès lui en rendent le poids insupportable. Tandis que nos meilleurs Officiers se décourageoient , il sembloit que le Ciel se plaisoit à produire contre nous des héroïnes. La Reine d'Angleterre se mit à la tête d'un corps de troupes , & battit le Roi d'Ecosse notre allié. On vit plus d'une fois la Comtesse de Montfort se présenter sur la brèche , ranimer ses soldats , repousser les assiégeans , & leur faire

trouver la mort dans ces mêmes fossés qu'ils venoient de franchir. La veuve de Clifson , une des plus belles femmes de l'Europe , vendit ses pierreries , engagea ses terres , acheta des vaisseaux , courut la mer , alloit à l'abordage le sabre à la main , & vengeoit la mort de son mari sur tous les Navires François qu'elle rencontroit.

La fidélité des habitans de Calais lutoit contre toutes les horreurs de la plus affreuse famine ; ils étoient bloqués depuis plus de neuf mois ; notre armée s'approcha pour les secourir. On examina de tous côtés les retranchemens d'Edouard ; ils étoient inattaquables. C'est alors que Philippe lui envoya différens cartels : son unique réponse fut toujours , *qu'il étoit là pour prendre Calais ; & non pas pour se battre : cette pru-*

dence ne me feroit point suspecte, s'il n'étoit pas vrai que l'homme cruel est rarement brave. Philippe décampa au bout de six semaines, voyant qu'il ne pouvoit attirer son ennemi à aucune sorte de combat, & qu'il étoit absolument impossible de le forcer dans ses lignes. Les assiégés n'ayant plus aucune espérance de secours, demanderent à capituler. C'étoient certainement de braves gens, & dont la résistance & la fidélité devoient être admirées & respectées de tout homme généreux. Edouard déclara qu'il ne les recevroit à aucune composition, & qu'il vouloit être le Maître de leurs vies. Son intention étoit d'en faire pendre un grand nombre, & de faire passer les autres au fil de l'épée : son caractère étoit trop connu pour qu'on pût en douter. Deux Légats du S. Siège, auxquels

auxquels se joignit Gautier de Mauny, lui représenterent qu'il se rendroit odieux à toute l'Europe ; que les François seroient en droit d'user à l'avenir de représailles sur tous les prisonniers qu'ils seroient ; que s'il étoit incapable de pitié pour un ennemi suppliant, il devoit du moins avoir de la considération pour ceux qui le servoient, & ne pas les exposer à périr peut-être un jour sous la main d'un bourreau. Il fut longtemps inflexible : enfin il consentit à recevoir la garnison prisonniere de guerre, & à promettre la vie aux habitans, à condition qu'ils sortiroient de la Ville sans emporter aucuns de leurs effets, & qu'ils choisiroient préalablement six de leurs Bourgeois, & les lui livreroient pour être pendus : on voit qu'il ne pouvoit les traiter avec plus d'inhumanité

à moins que de les faire tous égorger , & que c'étoit donc son premier dessein. Lorsque le Gouverneur eût assemblé la Ville & qu'il eut annoncé ces barbares conditions , le cri général fut qu'il falloit périr les armes à la main plutôt que de les accepter. Eustache de S. Pierre , un des plus riches & des plus notables Bourgeois, demanda qu'on l'écoutât : S'il nous étoit possible , dit-il , de combattre notre ennemi , il n'oseroit pas se montrer si cruel ; de larges retranchemens nous en séparent ; avant que nous pussions les avoir franchis, ses soldats à couvert dans les forts qu'ils ont élevés , nous auroient percés de leurs fleches ; nous tomberions écrasés par ces foudres inconnues dont il a la lâcheté de se servir ; le François n'a-t-il donc que de la valeur ? Une ame tendre , géné-

reufe , compatiffante , le distingua toujours ; après que nous aurions tenté de vains efforts , que deviendroient nos femmes & nos enfans ? Voulons nous les abandonner à la fureur d'Edouard ? Il demande six victimes , je m'offre pour être la première ; est-il une mort plus digne de nous que celle qui fauvera la vie à nos parens , à nos amis , à nos compatriotes ? A peine eut-il achevé de parler que cinq autres s'offrirent avec la magnanimité la plus empressée. Ils se présentèrent devant Edouard dans une contenance ferme & modeste ; l'Anglois les regarda ; l'Anglois fit signe aux bourreaux de les saisir ; il repouffa trois fois la Reine son épouse qui se jettoit à ses genoux pour demander leur grace ; enfin elle l'obtint.

La prise de Calais fut suivie d'une

trève ; un fléau plus terrible que celui de la guerre , en suspendit les calamités ; les Historiens rapportent que dans le Royaume de Catay en Asie , on vit pendant quelques heures dans le ciel un globe de différentes couleurs ; qu'en tombant sur la terre , il s'ouvrit & répandit une puanteur dont la malignité sema dans l'instant la mort dans tout le pays ; que cette vapeur en remontant & se condensant dans l'air , retomboit en insectes venimeux , & que l'horrible peste dont elle renfermoit le germe , après avoir ravagé l'Asie & l'Afrique , dépeupla l'Europe des deux tiers de ses habitans en moins de dix-huit mois, Ce fléau avoit été précédé par d'affreux tremblemens de terre qui se firent sentir du Midi jusqu'au Septentrion , engloutissant des villes entières dans les abîmes qu'ils entr'ouvroient.

Philippe de Valois ne vit pas l'expiration de la trêve ; il mourut à Nogent-le-Roi le 22 Août 1350, âgé de cinquante-sept ans ; il venoit de se remarier à une jeune Princesse d'une rare beauté ; on prétend que les transports de sa nouvelle passion, creuserent son tombeau dans les bras de l'himen.

* Jean II son fils lui succéda ; la trêve entre les deux couronnes fut prolongée à diverses reprises jusqu'en 1355 ; la peste & la famine n'avoient pas plus épargné l'Angleterre que la France. Pendant cette trêve l'ancien esprit de Chevalerie se renouvella ; on n'entendoit parler que de deffis & de combats particuliers où les Anglois, de l'aveu de tous leurs Historiens, étoient rarement heureux ; un des plus célèbres fut celui de trente des leurs contre trente Bretons ;

* Le Lecteur voudra bien lire la Préface de ce troisième Vol.

*D'Argen-
né,*

on se rendit de part & d'autre sur le lieu de l'assignation près d'un gros arbre entre Ploërmel & Josselin ; il y avoit un mois que les paroles étoient données & qu'on avoit pris jour ; les Anglois commencèrent à réfléchir qu'un pareil combat ne devoit pas se donner sans la permission des deux Rois , & proposerent de différer jusqu'à ce qu'on l'eût obtenue ;

P. Daniel. les Bretons trouverent que la réflexion venoit un peu tard & les assurèrent qu'il ne seroit pas dit qu'ils étoient venus sur le champ de bataille *sans mener des mains & savoir qui avoit la plus belle amie* ; on se battit donc , & le succès du combat décida que les amies des Bretons étoient les plus belles ; plus de la moitié des Anglois furent tués ; les autres s'enfuirent lâchement ou demandèrent la vie. Ces petits combats

produisoient un bien ; ils réveilloient dans l'ame du François l'estime pour lui-même , pour sa nation , & l'idée de superiorité sur ses ennemis ; ils l'animoient à réparer des pertes qu'il n'avoit essuyées que par la trahison ou l'imprudence de ses Généraux. On traitoit toujours de la paix à Avignon ; le Pape en étoit le médiateur ; il paroît qu'Edouard ne s'aveugloit point sur ses succès , & en effet il eût été difficile qu'il pût se dissimuler qu'au siège de Tournay , qu'à celui de Vannes , & qu'ensuite à Creci , nous avions été les maîtres de l'affamer dans son camp & de l'obliger de se rendre à discrétion ; on voit dans les actes publics d'Angleterre qu'il donne plein pouvoir à ses Ambassadeurs de (1)

(1) *Necnon renunciandi omni juri quod habemus in & ad regnum sive coronam Francie.*

Acta pu- renoncer pour lui , & pour les siens , à
blica T. 3. tous ses droits sur le Royaume de France :
pari 1. p. il y avoit bien de la honte à renon-
 94. & 100.

cer à une si belle couronne s'il croyoit
 y avoir quelque droit ; mais il ne
 l'avoit jamais cru ; il avoit donc en-
 trepris une guerre injuste , & qui
 d'ailleurs devoit le rendre execrable
 à toute l'Europe par la façon bar-
 bare dont il l'avoit faite. Les Histo-

Ripin de riens Anglois disent que le Roi Jean
Toiras. T. après lui avoir offert la Guyenne & les
 3. p. 210. Comtés d'Artois & de Guisnes pour les
 posséder en toute souveraineté , rompit
 brusquement la négociation & précipita
 son peuple dans de nouveaux malheurs.
 Il n'y a aucune preuve de cette offre
 dans les actes publics d'Angleterre ;
 elle est faussement imaginée ; le Roi
 Jean consentoit , il est vrai , de laisser
 la Guyenne à Edouard & de lui cé-
 der de plus les Comtés d'Artois &

de Guisnes , mais toujours à condition de l'hommage - lige envers la France , hommage qu'Edouard lui-même avoit rendu pendant neuf ans , & qu'avoient fait tous les Rois ses prédécesseurs pour leurs possessions dans le Royaume : à l'égard des nouveaux malheurs que nous éprouvâmes , on va voir que la valeur des Anglois eut bien peu de part aux avantages qu'ils remportèrent & qu'ils ne les dûrent qu'aux troubles qu'excita parmi nous Charles le mauvais , Roi de Navarre. Il étoit fils de Philippe Comte d'Evreux , Prince du Sang , & de Jeanne fille unique de Louis Hutin ; il fortoit donc des deux côtés de la Maison de France ; jamais il n'exista un plus méchant homme ; quelques mois après avoir épousé la fille du Roi Jean , il tenta de le faire assassiner ; il fit poignarder

le Connetable de France dans son lit ; son ame noire , inquiete & turbulente n'enfantoit que des projets de désordre & de bouleversement ; une carrière brillante ne l'auroit point flaté ; il ne se plaisoit que dans les détours ténébreux de la perfidie & des conspirations ; d'autant plus propre à fomenter des révoltes , qu'il étoit affable , caressant , liberal , & qu'à beaucoup de valeur & d'esprit & à la figure la plus aimable , il joignoit une éloquence à laquelle il étoit presque impossible de résister. Il possédoit en apanage, ou en échange de successions, plusieurs villes en Normandie ; il y demeuroit plus souvent que dans son Royaume ; il les avoit fait fortifier sous differens prétextes , & y avoit mis des garnisons Navarroises ; c'étoit de là qu'il montroit sans cesse un étendart aux mécontents ,

tandis qu'il faisoit insinuer dans le peuple dont il étoit aimé malgré ses crimes , qu'étant le fils de la fille unique de Louis Hutin , la couronne lui apartenoit ; il n'est pas douteux que si les femmes avoient pû y donner quelque droit , il auroit eu plus de raison d'y prétendre qu'Edouard ; leur intelligence secrete qu'on soupçonnoit depuis quelque temps , faisoit craindre qu'ils ne voulussent s'accorder & s'unir pour tâcher de dépouiller l'héritier légitime & partager entr'eux le Royaume. Telle étoit la crise où nous nous trouvions ; Edouard dont elle favorisoit les espérances , rompit la trêve , descendit à Calais , ravagea l'Artois & s'avança jusqu'à Hedin ; le Roi Jean ayant rassemblé des troupes , lui envoya offrir la bataille , ou le combat en champ-clos ; il n'accepta ni l'un ni l'autre :

D vj

T.3.p.211. *c'est ce que les Historiens François assurent*, dit Rapin de Toiras, *mais les Anglois au contraire prétendent que ce fut Edouard qui fit le deffi & que le Roi Jean le refusa* Voilà encore un trait de la mauvaise foi continuelle de cet Historien ; Froissart, Auteur contemporain, étoit & devoit être très attaché au Monarque Anglois ; il dit positivement qu'il refusa le deffi & qu'il se retira bien vite à Calais d'où il repassa en Angleterre.

Les Etats Généraux accorderent un subside pour augmenter notre armée de trente mille hommes ; le Roi de Navarre, par les émissaires qu'il avoit dans toutes les villes, tâcha de révolter le peuple contre cet impôt & d'en empêcher la levée ; le Roi Jean informé qu'il étoit à Rouen peu accompagné, s'y rendit secrètement, le surprit à table,

s assu-
ais les
que ce
le Roi
n trait
de cet
con-
e très
il dit
effi &
s d'où
derent
notre
es; le
affaires
illes,
contre
evée;
toit à
rendit
able.

l'arrêta, fit couper le cou en sa
presence à quatre de ses plus zélés
partisans, l'emmena à Paris & l'en-
ferma dans la grosse tour du Lou-
vre. A la nouvelle de la détention
de son frere, Philippe de Navarre
qui possédoit aussi des terres con-
siderables en Normandie, assembla
ses amis, souleva une partie de cet-
te province, envoya à Londres, fit
un traité avec Edouard, le recon-
nut pour légitime Roi de France,
& ne tarda pas à voir arriver à
son secours le Duc de Lancastre avec
six mille Anglois. Ils entrèrent dans
le Perche, prirent Verneuil & sac-
cagerent le plat pays; mais à l'ap-
proche de notre armée, ils se re-
tirerent vers la forêt de l'Aigle dans
des bois & des marécages où il
n'étoit pas possible de les forcer;
le Roi Jean laissa quelques troupes

*Acta pu-
blica. T. 3.
pars 1. pag.
128.*

Bataille de
Poitiers.

pour les contenir , & marcha contre le Prince de Galles qui s'étoit avancé jusques dans le Berri , & qui commença à fuir à grandes journées ; on le suivit de même & de façon que , toute retraite lui étant coupée , il prit le parti de se retrancher à Maupertuis , à deux lieues de Poitiers , sur un terrain inégal , embarrassé de vignes , de haies , de buissons , & par conséquent de l'abord le plus difficile à la Gendarmerie qui faisoit alors toute la force des armées ; mais s'il pouvoit s'y défendre avec ses douze mille hommes contre cinquante mille , sa perte n'en étoit pas moins inévitable par le défaut de vivres ; il offrit donc de payer tout le dommage qu'il avoit fait dans sa course , de délivrer tous les prisonniers & de ne point porter les armes contre la France , ni lui

ni les siens , pendant sept ans ; il étoit naturel de rejeter ces offres & d'exiger qu'il se rendît prisonnier avec toute son armée ; mais il y avoit de la folie à vouloir le forcer dans un poste bien retranché , & lorsqu'on pouvoit l'obliger , en l'af-famant , à se soumettre dans trois jours à toutes les conditions qu'on voudroit lui imposer ; c'est ce que tous nos Généraux représentèrent en vain au Roi Jean ; sa malheureuse destinée l'entraîna ; il traita ces fa-ges remontrances de conseils timi-des , ajoutant avec tout le dédain d'une fausse & ridicule bravoure , qu'il étoit honteux de vouloir vain-cre sans combattre. Il fit mettre pied à terre à toute la Gendarmerie , ex-cepté à trois cens hommes choisis qui devoient commencer l'attaque ; il falloit pour arriver à l'ennemi ,

qu'ils montassent un défilé où ils ne pouvoient entrer que quatre de front ; ce défilé étoit bordé de haies vives , très épaisses & derriere lesquelles étoient postés mille archers qui les accablèrent d'une grêle de fleches tirées de près ; ceux qui ne furent point tués , blessés ou démontés , & qui purent arriver jusqu'au bout du défilé , furent aisément culbutés & mirent le désordre dans notre Gendarmerie qui devoit les soutenir , mais qui étant à pied avec ses armures pesantes , ne put pas se rallier assez vite pour résister au choc de la Gendarmerie Angloise qui les poursuivoit ; le Prince de Galles voyant ce commencement de déroute dans notre avant garde , fit promptement couler le long de la colline six cens Gendarmes qui tombèrent par derriere , sans avoir été

aperçûs, sur le corps que commandoit le Dauphin ; l'allarme qu'ils y jetterent se communiqua bientôt au reste de l'armée ; le murmure y devint général ; on n'y répondoit plus à la voix des chefs que par des reproches ; ont-ils voulu, disoit-on, en nous mettant à pied, nous livrer à l'ennemi ? Les uns fuyoient ; les autres alloient reprendre leurs chevaux & revenoient combattre, mais avec si peu d'ordre que tous leurs efforts ne servoient qu'à prouver que le courage seul & la superiorité du nombre ne décident pas du gain d'une bataille ; le Roi Jean reçut deux blessures au visage, eut son cheval tué sous lui & fut fait prisonnier.

Les historiens Anglois égalent cette victoire à la plus glorieuse qu'ayent jamais remportée les Romains ; ils

comparent le Prince de Galles à Scipion & à Cesar ; c'est au Lecteur à juger si ce Prince mérite ces éloges ; il part de Bordeaux pour faire , à l'exemple de son pere , une course de Tartare ; Rapin de Toiras
 T. 3. p. 213. convient qu'on ne s'attendoit pas à cette irruption soudaine ; il pille , brule , faccage un pays ouvert & dégarni de troupes ; dès qu'il apprend qu'on marche à lui , il s'enfuit ; sa retraite est coupée ; il se retranche dans un poste avantageux ; il est prêt à se soumettre à des conditions honteuses ; il offre de ne point porter les armes contre la France pendant sept ans & de rendre tout le butin qu'il a fait ; il est perdu si nous ne cherchons point à le combattre ; l'esprit de vertige semble saisir le Roi Jean ; il veut absolument attaquer , & dispose son attaque de la

façon la plus mal conçue ; nous sommes battus. D'ailleurs quel honneur singulier les Anglois prétendent-ils tirer de cette victoire, lorsqu'ils sont obligés d'avouer que dans l'armée du Prince de Galles, composée de douze mille hommes, il n'y en avoit au plus que trois mille de leur nation & neuf mille Gascons ?

On avoit conduit le Roi Jean à Bordeaux ; Edouard vouloit l'avoir à Londres ; les Gascons s'y opposoient ; nous avons eu la gloire de le vaincre, disoient-ils, il doit rester parmi nous ; leurs esprits s'échauffoient ; il y avoit à craindre qu'ils n'entreprissent de le mettre en liberté, & qu'ils n'écrivissent secrètement au Comte d'Armagnac qui commandoit dans le Languedoc, de s'approcher pour les seconder ; c'est ce qui déterminâ le Prince de Galles à se rendre

*Froissart
Larrey.
Rapin de
Toiras.*

*Acta pu-
blica. T. 3
pars 1. p.
233.*

aux sollicitations du Pape , & à consentir à une trêve de deux ans ; elle lioit la France ; elle lioit le Roi Jean ; il n'étoit plus permis , tandis qu'elle dureroit , de former aucune entreprise pour le délivrer ; on voit dans les actes publics d'Angleterre que cette trêve fut signée à Bordeaux le 24 Mars 1357 , & qu'au commencement d'Avril le Prince de Galles s'embarqua avec son prisonnier , après avoir apaisé les Gascons en donnant aux uns de l'argent & en faisant aux autres de magnifiques promesses. *A son entrée dans Londres , dit Rapin de Toiras , il étoit sur une petite haquenée noire , marchant à côté du Roi Jean qui montoit un beau cheval blanc superbement harnaché : il y avoit bien de l'orgueil dans cette modestie , du vainqueur ; il y avoit bien de la cruauté à exposer un Roi malheureux à la vue d'une populace.*

Jamais l'union & la concorde n'avoient été si nécessaires qu'après la funeste bataille de Poitiers ; jamais les esprits ne furent si divisés ; jamais il n'y eut dans l'Etat tant de confusion , de trouble & de désordre ; Charles *le Mauvais* s'échappe de sa prison & secoue le flambeau de la guerre civile ; Paris se révolte ; le Dauphin y court risque de la vie ; son autorité est méconnue ; la plupart des grandes villes , à l'exemple de la Capitale , se livrent à l'esprit d'indépendance ; le bourgeois tranche du Républicain ; l'Ecclesiastique imagine des confrairies pour associer les factieux ; les païsans réduits au désespoir par toutes les violences que la Noblesse exerce avec impunité dans les campagnes , s'assemblent par milliers pour l'assommer & la détruire ; le perfide Edouard viole les conventions de la trêve & fournit des troupes

à Charles *le mauvais*, afin que la France , après s'être elle-même déchirée, après s'être couverte de nouvelles plaies , ne soit plus en état de lui opposer que des efforts languissans, lorsqu'il recommencera la guerre : tel est le tableau de la Monarchie Françoisse pendant les années 1357 & 1358 ; elle étoit expirante ; il se fit tout-à-coup une heureuse révolution dans les esprits à la nouvelle d'un Traité par lequel le Roi Jean , pour obtenir la paix & sa liberté, donnoit à l'Anglois quatre millions d'écus d'or & lui cédoit en toute Souveraineté la Guyenne , la Saintonge , le Limousin , le Perigord , le Rouïargue , le Querci , l'Angoumois , le Poitou , le pays d'Aunis , la Touraine , l'Anjou , le Maine , la Normandie , le Boulonnois , le Ponthieu , les Comtés de Montreuil , de Guisnes , la ville de Calais , & la mouvance de la Bretagne.

On refusa unanimement d'acquiescer à une paix si honteuse ; l'honneur & l'amour du nom François se réveillèrent dans le cœur de la nation ; Charles *le mauvais* lui-même sembla se dépouiller de son caractère factieux & turbulent ; il se réconcilia avec le Dauphin ; le feu de la discorde s'éteignit ; les divisions cessèrent ; l'esprit de parti qui n'avoit que trop regné dans l'assemblée des Etats Généraux , disparut , & les Députés des trois Ordres , après avoir délibéré sur les mesures qu'il falloit prendre pour soutenir la guerre , accorderent au Dauphin des subsides considérables ; mais qu'il étoit presque impossible de lever dans un Etat que ses dissensions n'avoient pas moins épuisé d'hommes & d'argent , que les incursions de l'Anglois.

Les prospérités d'Edouard l'avoient enorgueilli au point qu'il fut très indigné de ce que la France refusoit de souscrire aux conditions qu'il avoit imposées au Roi Jean ; il jura de la réduire à le reconnoître pour maître ; il renouvela ses alliances avec les Princes de la Basse Allemagne & avec les villes de Flandres , y leva des troupes , & se vit bientôt à la tête d'une armée de cent mille hommes , composée d'Alle-
Larrey. mans , de Flamans , d'Anglois & de Gascons. Il partit de Calais au mois de Novembre 1359 , pilla l'Artois & la Picardie , entra en Champagne & s'arrêta devant Rheims ; son intention étoit de s'y faire sacrer ; mais cette ville quoiqu'assez mal fortifiée , se défendit avec tant de courage qu'il fut obligé d'en lever le siège ; il se consola en rançonnant

rançonnant la Bourgogne & le Nivernois , en faccageant la Brie & la Champagne , & en se donnant le barbare plaisir de bruler les environs de Paris. Il continuoit les mêmes ravages dans la Beauce, lorsqu'un jour, disent les Historiens, le ciel se couvre tout à coup de nuages épais ; en moins d'un quart d'heure tout son camp est inondé ; tentes, bagages, munitions, tout est entraîné par les torrens ; une grêle d'une grosseur prodigieuse tue (1) les hommes & les chevaux ; les arbres que les vents déracinent, la foudre & les éclairs achevent d'imprimer la terreur dans l'ame la plus intrépide ; le soldat crie que c'est Dieu qui veut vanger la France ; Edouard en paroît per-

(1) Il y eût mille hommes tués & six mille chevaux, disent les Historiens Anglois.

suadé ; il se tourne vers l'Eglise de Chartres dont on apercevoit les clochers , & fait vœu , s'il échape à ce danger , de consentir à la paix ; dans l'instant , ajoutent les Historiens , l'orage cesse , le soleil paroît & le ciel devient serein.

Il faut observer que le Dauphin n'étant pas assez fort pour tenir la campagne , en avoit retiré , autant qu'il avoit pû , tous les grains & les fourages ; qu'il les avoit fait transporter dans les villes & les Châteaux qui pouvoient résister , & où il avoit jetté une partie de ses forces , tandis que l'autre , en petits corps séparés , voltigeant autour de l'ennemi , harceloit sans cesse son arriere garde ; qu'Edouard s'étoit opiniâtré au siège de Rheims pendant sept semaines ; qu'il y avoit perdu beaucoup de monde ; qu'ensuite la difficulté de

trouver des vivres & la fatigue des marches & des contremarches pendant un hiver très pluvieux, avoient causé des maladies dans ses troupes ; qu'elles étoient diminuées de moitié & déperissoient tous les jours ; qu'il avoit pillé, brulé, saccagé le plat pays & n'avoit fait aucune conquête ; que l'on peut donc présumer que le vœu qu'il fit de donner la paix à la France, n'étoit qu'un trait d'ostentation & d'hipocrisie pour couvrir la honte de n'avoir pû rien exécuter de considérable avec une armée si nombreuse ; & qu'enfin il n'auroit pas été en état d'imposer des conditions aussi dures que le furent celles du traité de Bretigni, si Charles le mauvais, toujours le même, toujours traître à la patrie & au sang dont il sortoit, n'avoit pas rompu de nouveau avec le Dauphin, & rallumé le feu de la guerre civile en Normandie.

*Rapin de
Tours, T.
3 p. 220.*

On a vû que par le Traité auquel les Etats Généraux refuserent d'acquiescer , le Roi Jean promettoit pour sa rançon quatre millions d'écus d'or , & cedit , en toute souveraineté , la Guyenne , la Gascogne , la Saintonge , le Limousin , le Périgord , le Rouargue , le Querci , l'Angoumois , le Poitou , le pays d'Aulnis , la Touraine , l'Anjou , le Maine , la Normandie , le Boulonois , le Ponthieu , les Comtés de Montreuil , de Guisnes , la ville de Calais , & la mouvance de la Bretagne : par le Traité (1) de Bretigni , la rançon fut mise à trois millions d'écus

(1) Ce Traité commence ainsi :

Atta pu-
blica. T. 3.
pari. 2. p.
14.

Comme par les guerres sont souvent adve-
nues batailles mortelles ,
Occisions de gens ,
Perils des ames ,
Deflorations de pucelles & de vierges ,
Deshonnestations de femmes mariées & de
veuves , &c.

d'or, & l'on ceda les mêmes provinces, à l'exception de la Normandie, de la Touraine, de l'Anjou, du Maine, & de la Souveraineté sur la Bretagne & sur la Flandres; Edouard de son côté promit de renoncer à toutes ses prétentions sur la couronne de France. Le Roi Jean revint dans son Royaume le 28 d'Octobre 1360; il retourna en Angleterre vers les fêtes de Noël 1363, sans qu'on ait jamais sçu le véritable motif de ce voyage; il mourut à Londres le 28 d'Avril 1364. C'étoit certainement un preux Chevalier; mais d'ailleurs un Prince sans genie, sans conduite, sans discernement; n'ayant que des idées fausses ou chimériques; outrant la probité comme la bravoure; d'une facilité étonnante avec un ennemi qui le flatoit, & d'un entêtement le plus orgueilleux avec des Ministres

*Boëthius.
hist. scoro-
rum.*

affectionnés qui osoient lui donner des conseils ; impatient , fantasque , & ne parlant que trop souvent avec humeur au soldat : un jour qu'on chantoit la chanson de Roland , comme c'étoit l'usage dans les marches , *il y a longtemps*, dit-il , *qu'on ne voit plus de Rolands parmi les François : on y verroit encore des Rolands* , lui répondit un vieux Capitaine , *s'ils avoient un Charlemagne à leur tête.*

Avant que de rapporter les événemens de la guerre qui se ralluma entre les deux couronnes en 1368 , il faut examiner si Charles V eut de justes raisons pour la déclarer. Je ne rappellerai point ici qu'Edouard après avoir reconnu Philippe de Valois pour Roi de France & pour son Seigneur , viola des sermens * renouvelés pendant huit années entières , & ne s'excusa qu'en disant qu'il

* Voyez les pages 24 , 25 & 26 de ce troisième Volume.

avoit protesté d'avance dans son conseil secret contre tous les traités qu'il feroit avec Philippe, & qu'il ne les avoit faits que par la crainte de perdre ses possessions en France, & que parce qu'il n'étoit pas en état de commencer la guerre. Je ne dirai point que le Roi Jean avoit aussi protesté dans son conseil secret contre les Traités qu'il signeroit; il étoit incapable de cette restriction mentale, & d'ailleurs cette excuse dont Edouard s'étoit servi, apparemment parce qu'il favoit que sa nation la trouveroit bonne, ne paroîtroit pas telle à la notre. Je m'attacherai donc uniquement aux articles du Traité, & à faire voir lequel des deux Rois y manqua; je n'insisterai pas même sur ce qu'un contrat n'est valide qu'autant que les parties contractantes sont en pleine liberté, & que le Roi Jean n'y fut jamais, puisqu'avant que de

*Grotius de
jure belli &
pacis.*

fortir de prison , il fut obligé de donner en otage deux de ses fils , son frere , deux autres Princes du Sang , & plusieurs Seigneurs : on sçait que les otages d'une paix répondoient sur leur tête de l'accomplissement des conventions. J'annonce au Lecteur que je ne puis pas être succinct , & qu'il s'agit d'un point des plus importants dans l'histoire de nos guerres avec les Anglois.

Le XII^e article du Traité signé à Bretigni le 8 Mai 1360 , portoit ; comme je l'ai dit , que le Roi Jean renonceroit à la souveraineté sur les provinces qu'on cedit à Edouard : que de son côté Edouard renonceroit à toutes ses prétentions sur la couronne de France , sur la Normandie , la Touraine , l'Anjou , le Maine & à la souveraineté sur la Bretagne &

sur la Flandres : que les deux Rois
 conviendroient à Calais du temps &
 du lieu où se feroient lescdites re-
 nonciations.

*Acta pu-
 blica. T. 3.
 pars 1. pag.
 204.*

Lorsqu'ils furent à Calais, ils cor-
 rigerent quelques articles de ce Traité
 de Bretigni, & en firent & signerent
 un par lequel il fut dit que lescdites
 renonciations ne se feroient point
 quant à présent : que les provinces,
 villes & terres cedées à Edouard,
 lui feroient délivrées dans le terme
 du 24 Octobre 1360 jusqu'à la
 Toussaint 1361 : que cette déli-
 vrance faite, les Députés des deux
 Rois se trouveroient dans l'Eglise
 des Augustins de Bruges, le jour
 de la S. André de cette même année
 1361, pour s'y donner & y rece-
 voir lescdites renonciations récipro-
 ques, c'est-à-dire, la renonciation
 du Roi Jean à la souveraineté sur les

*Acta pu-
 blica. T. 3.
 pars 2. pag.
 11.*

provinces cédées à Edouard , & celle d'Edouard à ses prétentions sur la couronne de France &c : que cependant le Roi Jean surseeroit d'u'er de ladite souveraineté sur les provinces cédées jusqu'au terme marqué pour lefdites renonciations ; de même qu'Edouard surseeroit de son côté de s'appeller & faire appeller Roi de France jusqu'au dit terme : *sauf toutes voies & réserves pour nous Roi Jean , nos hoirs & successeurs , que lefdites Lettres ci-dessus incorporées n'ayent aucun effet ni ne nous puissent porter aucun préjudice ou dommage , jusqu'à ce que notredit frere Edouard , & notredit neveu le Prince de Galles , auront fait envoyer & bailler leursdites renonciations en la maniere susdite , & qu'ils ne puissent s'aider desdites présentes Lettres contre nous , nos hoirs & successeurs , en aucune maniere , sinon au cas susdit.*

*Acta publica. 7. 3.
pars 2. pag.
15 & 17.*

L'article XXVIII portoit qu'Edouard, à ses dépens, mettroit le Roi Jean en possession de tout ce que lui *ibid. p. 5.* Edouard, ou ses alliés, tenoient dans les provinces non cédées; de même que le Roi Jean feroit livrer, à ses dépens, tout ce qui devoit être livré à Edouard; que s'il se trouvoit des sujets rebelles & desobéissans, le Roi Jean les contraindrait d'obéir à ses dépens, & qu'Edouard s'obligeoit aussi à la même chose de son côté.

Rapin de Toiras convient que le *T. 1. p. 229.* Roi Jean fut très exact à remplir ses *6 243.* engagements; que les commissaires Anglois furent mis en possession des Provinces cédées, & qu'il n'y eut de difficulté que sur le Comté de Gaure en Gascogne & sur la terre de Belleville en poitou, objets de peu de conséquence & qu'on mit en arbitrage.

E vj

Recueil des
Traités.

Edouard au contraire , dit du Tillet , ne pensoit qu'à sapper & ruiner la part du Royaume restante au Roi Jean , afin de s'en emparer ensuite. Au lieu de délivrer à ses dépens les villes & forteresses tenues par ses garnisons , comme il y étoit expressement obligé par les traités de Brezigni & de Calais , il les pouffoit sous main non seulement à les garder & retenir en leur nom sous prétexte de soldes à eux duës , mais encore à s'assembler & à en occuper d'autres , & à courir , piller & rançonner de tous côtés le dit Royaume , qui parconsequent n'étoit pas moins grevé qu'il l'avoit été par la guerre des Anglois , laquelle duroit en effet ; car ceux qui la continuoient avoient tenu leur parti , se faisoient appeler gens de compagnies ; ainsi il n'y avoit que le nom de changé : pour sauver les apparences , ledit Edouard envoyoit aux Commandans des places des ordres pour les

P. Daniel.

rendre, mais il ne se mettoit nullement en état de les y contraindre.

Il devoit envoyer ses Députés à Bruges, & l'on voit dans les actes d'Angleterre une (1) commission, en date du 15 Novembre 1361, par laquelle il nomme Jean Vuedale & Thomas Duncient pour se rendre dans cette ville; mais il changea d'avis & ne les envoya point; il paroît que le Pape lui en fait des reproches dans une Lettre du mois de Janvier

Acta publica. T. 3. pars 2. pag. 49.

Ibid. p. 32.

(1) Il est certain qu'à l'exception du Comté de Gaure & de la Terre de Belleville, le Roi Jean avoit remis aux Anglois tout ce qu'il devoit leur remettre; ainsi M. de Bonamy, s'il avoit lû attentivement cette commission, y auroit vû que l'objet d'Edouard étoit de faire des chicanes pour ne pas donner ses renonciations; il auroit aussi vû que dans le Traité avec les Princes du Sang, il avoit le même objet; & le nouvel Editeur de l'histoire du P. Daniel se seroit épargné la note qui est au bas de la page 66 du VI volume.

Hist. de l'Academ. des Inscript. T. 17. pag. 381.

*Miss. Biblio.
sh. du Roi.*

1362. Jean de Montreuil & Jean Juvenal des Ursins disent que nos Députés se trouverent à Bruges, le jour de la S. André 1361, avec les Lettres Patentes qui contenoient les renonciations du Roi Jean, & du Dauphin, à la souveraineté sur les provinces cedées, mais qu'Edouard n'y envoya ni les Lettres Patentes, ni les renonciations qu'il devoit y envoyer de son côté.

Il se voyoit en possession des provinces cedées; il avoit pris le parti de gagner du temps par des chicanes & de nouvelles propositions, & il ne cherchoit plus qu'à éluder les articles du Traité, en paroissant cependant toujours prêt à les exécuter. Il offrit en 1362 aux Princes du Sang & à quelques-uns des principaux Seigneurs qu'il avoit en otage, de les laisser retourner en France, à condi-

Jean
e nos
es, le
ec les
nt les
& du
r les
ouard
ntes,
oit y

pro-
parti
nica-
, &
r les
ce-
uter.
ang
Sei-
les
ndi-

tion qu'ils signeroient & feroient signer par le Roi Jean, le Dauphin & les Etats Généraux, un nouveau Traité où il consentoit de donner les renonciations promises de sa part, de même que le Roi Jean donneroit les siennes ; mais à cet article il en ajoutoit un autre auquel il étoit sûr que le Dauphin & les Etats Généraux ne voudroient pas souscrire : il portoit que lui Edouard ne seroit point tenu à des dédommagemens pour les pillages que ses Capitaines, soldats, ad-herens ou alliez, avoient faits ou continuoient de faire, depuis la paix signée, dans la partie du Royaume restante au Roi Jean, & qu'il ne seroit point obligé de les contraindre, à ses dépens, de rendre les villes & forteresses qu'ils y retenoient. On vit le danger & toute la perfidie de cet article ; on reprocha au Roi Jean la

*Alta pu-
blica T. 3.
pars 2. pag.
71.*

foiblesse qu'il avoit eue d'approuver ce nouveau traité ; on le rejetta unanimement ; les choses demeurerent dans l'état où elles étoient , & il ne fut plus parlé des renonciations réciproques.

Le Prince de Galles , quoique redevable d'une partie de sa gloire aux Gascons , les traitoit avec beaucoup de hauteur & de dureté ; son gouvernement ne tarda pas à leur paroître un joug ; il acheva de les indisposer par une taxe qu'il voulut mettre sur chaque feu dans toutes les provinces de sa nouvelle domination ; la plûpart des Seigneurs Laïques & Ecclésiastiques & presque tous les Députés des principales villes , lassés de voir qu'il violoit sans cesse leurs privileges & qu'il n'avoit nul égard à leurs remontrances , signerent une requête dans laquelle après avoir

exposé ses usurpations , ses injustices , les violences & les vexations de ses Officiers , ils en interjettoient appel à la Cour des Pairs de France ; le Sire d'Albret , les Comtes d'Armagnac , de Cominges , de Carmaing & de Perigord vinrent présenter cette requête à Charles V ; il les reçut avec bonté , les traita avec distinction , mais quoiqu'ils le pressassent , il différa pendant près d'un an à leur donner une réponse positive ; il étoit bien sûr de son droit de souveraineté sur la Guyenne , mais afin que toute l'Europe en fût instruite , il affectoit de vouloir en être encore mieux éclairci , en consultant les Universités les plus célèbres d'Espagne , d'Allemagne & d'Italie. Enfin il tint son Lit de Justice au mois de Janvier 1368 ; on y examina les Traités de Bretigni & de Calais ; les

prévarications d'Edouard étoient manifestes ; il avoit donné des secours à Charles *le mauvais* ; il avoit continué ses intrigues & ses intelligences avec les Flamans ; ses garnisons n'avoient point évacué les places & les forteresses qu'il devoit rendre & livrer à ses dépens ; elles avoient pillé & ravagé la partie du Royaume restante au Roi Jean ; il avoit fallu leur faire la guerre , & cette guerre avoit coûté beaucoup de sang & d'argent ; quand même Edouard ne les auroit pas excitées secrètement , il étoit toujours responsable des maux qu'elles avoient faits . puisqu'il étoit dit (articles XXVIII & XXIX) *que s'il se trouvoit des sujets rebelles & desobéissans , le Roi d'Angleterre s'obligeoit à les contraindre d'obéir à ses propres dépens*. A l'égard des articles qui regardoient les renonciations , ils por-

toient
Jean
meur
cepe
dite
136
les r
Lett
rain
fero
de
effe
jud
si E
ten
cia
ro
to
de
la
Je
le

toient que la souveraineté du Roi Jean sur les provinces cedées, demeurerait dans le même état : que cependant il surseeroit d'user de ladite souveraineté jusqu'à la S. André 1361, jour marqué pour se donner les renonciations réciproques : que les Lettres de renonciation à la souveraineté sur les provinces cedées, qu'il feroit & qu'il enverroit audit jour de la S. André, n'auroient aucun effet & ne pourroient lui porter préjudice, ni à ses hoirs & successeurs, si Edouard ne lui faisoit pas en même-temps donner ses Lettres de renonciation à ses prétentions sur la couronne de France : or Edouard avoit toujours éludé de donner ses Lettres de renonciation à ses prétentions sur la couronne de France ; donc le Roi Jean avoit conservé la souveraineté sur les provinces cedées, & par conséquent

*Acta publica. T. 3.
pars 2. pag.
11 & 17.*

Charles V, son fils & son successeur, étoit en droit de recevoir l'appel des peuples du Duché de Guyenne. Il le reçut ; le Prince de Galles, comme vassal de la couronne, fut ajourné à comparoître à la Cour des Pairs ; il répondit qu'il comparoitroit à la tête de soixante mille hommes, & pour premier exploit, quoique Bernard Pallot & Jean Chapponal qui lui notifièrent cet ajournement, se fussent pourvûs d'un sauf-conduit, il les fit emprisonner & maltraiter cruellement ; quelques Historiens disent même qu'il les fit mourir en prison ; c'étoit violer le droit des gens, mais de tout temps, & nous en avons des preuves recentes, l'Anglois s'est peu soucié de l'estime des nations, & son orgueil regarde cette indifférence comme une noble liberté de penser.

Juvenal des Ursins.

Dans les Traités de Bretigni & de Calais il étoit dit que s'il naïssoit des contestations sur quelques articles , les deux Rois se soumettroient à l'arbitrage de la Cour de Rome ; Edouard acheva de contrevenir à ces Traités en refusant l'offre que lui fit Charles V de remettre leurs differens à la décision du Pape & des Cardinaux ; l'unique réponse de ses Ministres à nos Ambassadeurs , fut toujours *que si le Roi de France commençoit par abandonner la cause des peuples du Duché de Guyenne , & par renoncer à la souveraineté sur les provinces cédées , ils présumoient que leur Roi feroit de son côté les renonciations qu'il devoit faire.* Il ne les avoit donc pas faites , & quelques temps après il ne balança plus à déclarer qu'il n'avoit jamais renoncé expressément ni tacitement à ses prétentions sur la couronne de France.

*Acta publica. T. 3.
pars 2. p. 7.*

Jean de Monstreuil.

*Acta publica. T. 3.
par 2. pag. 166.*

J'ai tiré tout ce que j'ai dit des actes même d'Angleterre ; c'est-à-présent au lecteur à juger de toute la mauvaise foi de Rapin de Thoiras ; il avoit sous les yeux le Traité de Calais qui corrige & interprete quelques-uns des articles de celui de Bretigni ; il affecte de ne point parler de ces articles ; il feint de les ignorer ; a-t-il crû qu'aucun Historien François n'auroit recours aux actes publics d'Angleterre ? Comment n'a-t-il pas craint de décrier son Histoire & de se déshonorer lui-même , par cette indigne prévarication ? Comment ose-t-il avancer que le Roi Jean, en mettant Edouard

T. 3. p. 243. *en possession des Provinces cedées, ne s'étoit point réservé la souveraineté sur ces Provinces, ni dans le traité même, ni dans aucune des ratifications particulieres de chacun des articles, & que s'il*

s'étoit réservé ladite souveraineté, il n'auroit pas négligé de faire une protestation quand Edouard (au mois de Juillet 1362) érigea la Guienne en principauté en faveur de son fils , sans la participation de la France. Le Traité de Calais (on me pardonnera cette fréquente répétition) portoit expressément que la souveraineté du Roi Jean sur les Provinces cédées, demeurerait dans le même état jusqu'à ce que les deux Rois se fussent envoyé réciproquement les renonciations qu'ils devoient faire : que si Edouard n'envoyoit pas ses renonciations à ses prétentions sur la couronne de France , les renonciations du Roi Jean à la souveraineté sur les Provinces cédées , n'auroient aucun effet ; Edouard n'envoya pas ses renonciations ; par conséquent l'acte par lequel il s'attribuoit la souveraineté

*Acta publica. T. 3.
par. 2. pag.*

sur la Guyenne en l'érigeant en principauté en faveur du Prince de Galles, étoit un acte nul ; c'étoit une contravention au Traité , & contre laquelle le Roi Jean avoit protesté d'avance.

Je ne dois pas oublier un grief dont le Monarque Anglois se plaignoit comme d'une lésion énorme : *quelques-uns des prisonniers , disoit-il , qui étoient détenus dans nos états faute d'avoir payé leur rançon , & quelques-uns des otages , se sont échapés & ne sont point revenus , quelques sommations que nous leurs ayons fait faire , & au Roi Charles. Je demande s'il n'étoit pas naturel que les otages d'une paix qu'il violoit , se crussent libres , surtout quand leurs apages & leurs domaines étoient sacagés par ses capitaines & ses soldats qu'il excitoit sous main ; je demande*
s'il

s'il n'étoit pas le plus inique de tous les hommes , en exigeant de ses prisonniers des sommes exorbitantes pour leur rançon , malgré les représentations qu'ils lui faisoient sur l'état de leurs terres que ses troupes n'avoient pas moins ruinées depuis la paix que pendant la guerre.

Comme l'Angleterre & l'Ecosse ne forment plus qu'un même Etat , Rapin de Toiras parle avec impartialité sur les guerres & les traités entre ces deux Royaumes avant leur union ; il convient qu'Edouard employa les moyens les plus lâches & les plus perfides pour déthrôner le Roi d'Ecosse , un enfant & son beau-frere ; mais dès que ce même Edouard a affaire avec la France , il en fait un Prince juste , magnanime , plein de candeur , de droiture , & d'une modération étonnante dans ses succès ;

T. 3. p. 165.
& 166.

d'ailleurs , dit-il , *il est peu vraisemblable que le traité de Brétigni lui étant si avantageux , il eut voulu fournir aux François des prétextes de le rompre.* Pour moi je dis que ce traité si avantageux pour lui & si dur pour nous , étoit précisément ce qui le portoit à se persuader qu'il falloit achever d'envahir la France , ou craindre sans cesse , si elle avoit le temps de respirer , qu'elle ne se vangeât de tous les maux qu'il lui avoit faits ; voilà pourquoi il tâchoit d'y entretenir des troubles en fournissant des secours à Charles *le mauvais* ; voilà pourquoi il continuoit de la faire ravager par une partie de ses troupes qu'il avoit licenciées exprès sans les payer ; il éludoit d'envoyer ses renonciations , parce qu'il se flattoit toujours que nos Provinces excédées de misère , se donneroient enfin à lui

de désespoir , & s'accoutumeroient ensuite peu-à-peu à se faire illusion sur ses prétendus droits à un Royaume dont il pouvoit finir ou prolonger long-temps les malheurs. Ses espérances furent trompées , & il éprouva qu'un long regne n'est souvent pour les Rois injustes qu'un don que le ciel tire du trésor de ses vengeances , afin qu'ils voyent avant leur mort la chute de cet édifice qu'avoit élevé , & cimenté de sang , leur superbe & fougueuse ambition. DuGuesclin après avoir battu , en 1364 , l'armée de Charles le mauvais à Cocherel , & l'avoir obligé par cette victoire à demander la paix , avoit rendu l'année suivante un service encore plus important à la France ; il avoit engagé ces compagnies de brigans qui la désoloient , à le suivre en Espagne contre D. Pedre le cruel ,

* Elle
étoit belle-
sœur de
Charles V.

Roi de Castille, qui venoit d'em-
poisonner * Blanche de Bourbon sa
femme. Charles V délivré de ce
fleau & des hostilités de Charles le
mauvais, s'étoit appliqué à soulager
son peuple, à mettre de l'ordre & de
l'œconomie dans ses finances & à
faire refleurir l'agriculture & le com-
merce : les ressources d'un Royaume
comme la France, à moins qu'elles
ne soient étouffées par une admini-
stration tyrannique, sont si grandes &
si naturelles, qu'il lui faut peu de
temps pour se rétablir & redevenir
florissant : Charles V, en moins de
cinq années, se vit en état de ne plus
user de ménagemens avec Edouard,
& de faire briller le glaive de la jus-
tice & du Souverain contre ce vassal
dont l'ambition n'avoit point eu de
bornes ; il lui envoya déclarer la
guerre par un simple valet, après que

sur ses attentats, ses infractions aux traités, sur la réponse audacieuse du Prince de Galles son fils, & les violences exercées contre deux (1) personnes revêtues d'un caractère public, la Cour des Pairs, par son Arrêt du mois de Novembre 1369, eut confisqué le Duché de Guyenne & toutes ses autres possessions dans le Royaume.

Je n'entrerais point dans le détail de cette guerre ; il suffit de dire qu'Edouard se vit enlever, en moins de six campagnes, ces mêmes Provinces dont la conquête lui avoit coûté plus de vingt années, quoique favorisé par nos dissensions, nos guerres civiles, & par tous les efforts de la méchanceté de Charles *le mauvais*. Quelques-uns de nos Historiens, toujours

(1) Bernard Pallot, & Jean Chapponal.

fidelles copistes des Historiens Anglois, font entendre au lecteur que la vieillesse d'Edouard & la maladie du Prince de Galles, contribuerent beaucoup à la rapidité de nos succès ; il est certain que le Prince de Galles, quoi qu'il continuât de commander & d'agir, ne jouissoit pas depuis quelque temps d'une bonne santé ; mais celle de Charles V n'étoit pas meilleure ; à l'égard d'Edouard, il mourut à l'âge de soixante-cinq ans ; il n'en avoit que cinquante-huit quand la guerre recommença, & il fut jusqu'à la mort du tempérament le plus robuste. Disons que dans les guerres précédentes les deux tiers de ses armées étoient composés de capitaines & de soldats Gascons ; & des Provinces au-delà de la Loire ; au lieu que dans cette dernière guerre, la plupart des Sei-

gneurs de ces Provinces , ne tenant plus son parti , les deux tiers de ses troupes étoient composés d'Anglois. Il auroit pû tirer de grands secours de la Bretagne , si les Bretons ne s'étoient pas oposés avec la plus grande fermeté aux mauvaises intentions & aux entreprises de leur Duc contre la France.

Charles V mourut le 16 de Septembre 1380 ; à sa mort , il ne restoit aux Anglois dans le Royaume que Calais , Cherbourg , Brest , Bordeaux & Bayonne. La jeunesse de Charles VI qui n'étoit que dans sa douzième année lorsqu'il parvint à la Couronne , livra la France à l'avarice & à l'ambition de ses trois oncles , les Ducs d'Anjou , de Berri & de Bourgogne ; appelés par leur naissance au gouvernement de l'Etat , ils en furent les tirans , & ne

* Il étoit
gendre d'Edouard
Voyez p.
98 & 99 du
premier Volume

penferent qu'à leurs feuls intérêts. Le Duc d'Anjou que Jeanne Reine de Naples avoit adopté , partit pour l'Italie , après s'être emparé du tréfor que le feu Roi avoit amaffé & caché dans le Chateau de Melun ; le Duc de Berri alla piller le Languedoc & la Guyenne dont il s'étoit fait donner le gouvernement, & le Duc de Bourgogne qui reftoit le maître dans le confeil , y fit ré-foudre la guerre contre les Flamans qui s'étoient révoltés contre le Comte de Flandres dont il avoit époufé la fille & l'unique héritiere. Le Roi n'avoit pas quatorze ans, mais fon humeur guerriere s'étoit manifeflée dès l'enfance ; il voulut abfolument marcher à cette expédition. C'étoit au commencement de Novembre ; la Lys étoit fort enflée ; cinq ou fix cent des nôtres, ayant

trouvé quelques bateaux , passerent cette riviere sans être aperçus , attaquèrent brusquement & chassèrent un corps de six mille des ennemis qui gardoit la tête du pont de Comines ; on trouva parmi leurs morts une vieille femme qui leur avoit promis qu'ils seroient invincibles , s'ils lui laissoient porter l'étendard de S. Georges. Nous avançames dans le pays , & le dix-sept Novembre 1382 est mémorable dans notre histoire par le gain de la bataille de Rosebeque ; les révoltés fiers de leur nombre & pleins de la plus impudente confiance , avoient délibéré la veille , dans leur conseil , *de ne faire de quartier à personne qu'au petit Roi Charles dont Philippe Artevelle , leur chef , vouloit faire présent au Roi d'Angleterre.* Ils furent entierement défaits ; il y en eut plus de vingt

penferent qu'à leurs seuls intérêts. Le Duc d'Anjou que Jeanne Reine de Naples avoit adopté , partit pour l'Italie , après s'être emparé du trésor que le feu Roi avoit amassé & caché dans le Chateau de Melun ; le Duc de Berri alla piller le Languedoc & la Guyenne dont il s'étoit fait donner le gouvernement , & le Duc de Bourgogne qui restoit le maître dans le conseil , y fit résoudre la guerre contre les Flamans qui s'étoient révoltés contre le Comte de Flandres dont il avoit épousé la fille & l'unique héritière. Le Roi n'avoit pas quatorze ans , mais son humeur guerrière s'étoit manifestée dès l'enfance ; il voulut absolument marcher à cette expédition. C'étoit au commencement de Novembre ; la Lys étoit fort enflée ; cinq ou six cent des nôtres, ayant

trouvé quelques bateaux , passèrent cette riviere sans être aperçus , attaquèrent brusquement & chasserent un corps de six mille des ennemis qui gardoit la tête du pont de Comines ; on trouva parmi leurs morts une vieille femme qui leur avoit promis qu'ils seroient invincibles , s'ils lui laissoient porter l'étendard de S. Georges. Nous avançames dans le pays , & le dix-sept Novembre 1382 est mémorable dans notre histoire par le gain de la bataille de Rosebeque ; les révoltés fiers de leur nombre & pleins de la plus impudente confiance , avoient délibéré la veille , dans leur conseil , *de ne faire de quartier à personne qu'au petit Roi Charles dont Philippe Artevelle , leur chef , vouloit faire présent au Roi d'Angleterre.* Ils furent entierement défaits ; il y en eut plus de vingt

milles de tués ; Artevelle fut du nombre ; cette victoire jetta l'épouvante dans les villes rebelles ; toutes se soumirent , excepté Gand ; la saison étoit trop avancée pour en faire le siège ; le Roi revint à Paris.

L'année suivante , la guerre fut encore plus vive en Flandres ; la religion s'en mêla ; il y avoit deux Papes , Clément VII & Urbain VI ; ils s'anathématisoient réciproquement depuis cinq ans ; Urbain voyant que les foudres spirituels n'avançoient pas beaucoup ses affaires , eut recours aux armes temporelles , & publia contre son Competiteur & ses adhérens , une croisade à laquelle il attacha toutes les indulgences imaginables. Les Anglois s'empresrent à les gagner ; rien ne leur paroissoit si méritoire que de marcher à

une guerre qui menaçoit principalement la France où l'on reconnoissoit Clément pour le véritable successeur de S. Pierre. Les croisez débarquerent à Calais ; ils avoient pour Général Henri Spencer , Evêque de Norwich ; ce Gendarme mitré , dit un Historien , soit qu'il trouvât notre frontiere trop bien gardée , soit que les Gantois l'eussent engagé dans leurs intérêts , marcha contre le Comte de Flandres qui reconnoissoit Urbain , mais qui étoit vassal de la France où l'on tenoit pour Clément ; il prit Gravelines , Bourbourg , Mardick , Dunquerque , Cassel , Nieuport , Furnes & Ostende ; mais à l'approche du Connétable de Clifson & de notre armée , le crédit des bénédictions d'Urbain , tomba ; Spencer leva le siège d'Ipres & abandonna toutes ses conquêtes ,

excepté Bergues , Gravelines & Bourbourg ; ses troupes qu'il avoit distribuées dans ces trois places , s'enfuirent des deux premières , dès que nous en approchâmes ; on forma le siège de Bourbourg où elles s'étoient toutes retirées , & aucun Anglois n'auroit échapé si le Duc de Bretagne qui étoit à notre armée, n'avoit pas intercedé pour ses anciens amis ; on leur permit de se retirer à Calais.

Le Comte de Flandres mourut le 23 Janvier 1384 ; le Duc de Bourgogne qui avoit épousé sa fille & son unique héritiere , en unissant cette riche succession aux autres grands fiefs de la couronne que le Roi Jean son pere lui avoit donnés , forma cette excessive puissance qui fut dans la suite si funeste à l'Etat ; la malheureuse politique de ce Prince

& du Duc de Bretagne fut toujours que pour obliger la France à les ménager & à fermer les yeux sur leurs airs d'indépendance, il étoit nécessaire qu'elle les craignît, & qu'elle cesseroit de les craindre si les Anglois étoient entièrement chassés du Royaume. Le lecteur ne verra désormais qu'un enchaînement de crimes & de trahisons.

On avoit fait les plus grands préparatifs au port de l'Ecluse; on y avoit assemblé près de neuf cent vaisseaux de transport; Charles VI, par le conseil du Connétable de Clifson & conduit par ce grand homme, alloit fondre en Angleterre; le moment étoit favorable; elle s'étoit dégarnie de ses meilleures troupes pour une expédition en Portugal; tout sembloit nous promettre une conquête aisée; l'Anglois que sa présomption naturelle abandonne tou-

jours dès qu'on l'attaque sur ses foyers; désertoit déjà ses villes maritimes, & loin de penser à deffendre ses côtes, fuyoit avec ses richesses au fond des forêts; Richard II, dans cette consternation générale, suivit le conseil du Duc de Suffolck; il fit tenter l'avarice du Duc de Berri, & réussit; cet indigne Prince étoit chargé d'assembler une partie de notre armée & de l'amener en Flandres; Charles VI eut beau lui envoyer couriers sur couriers pour le presser; il n'arriva qu'à la moitié de Septembre; le vent qui avoit été des plus favorables pendant deux mois, commençoit à changer; la Mer devint orageuse, & la plûpart de nos vaisseaux, fracassés par une tempête de deux jours & de deux nuits, furent hors d'état de servir.

On fit de nouveaux préparatifs pendant l'hiver; Clisson ne cessoit

point de représenter dans le conseil qu'il y avoit beaucoup de troubles & de divisions en Angleterre , & qu'il falloit en profiter ; il se rendit à Treguyer vers la fin de Juin ; il y pressoit l'armement ; Richard II , pour détourner ce nouvel orage , eut recours au Duc de Bretagne ; il ne pouvoit pas mieux s'adresser ; le Duc qui croyoit avoir des sujets tout recens de se plaindre de Clifson , imagina qu'il pourroit servir les Anglois , & paroître n'avoir voulu que se vanger d'un homme qui né son sujet , sembloit affecter de le braver en toute occasion ; il lui envoya faire compliment sur son arrivée en Bretagne ; il l'invita à venir aux Etats qu'il avoit convoqués à Vannes ; Clifson s'y rendit , persuadé que sa dignité de Connétable le mettoit à l'abri de toute insulte ; d'ailleurs il

*Procès Mss. de Charles
Roi de Navarre.* étoit , dit-on , amoureux de la Duchesse ; le Duc l'accabla de caresses , le consulta sur plusieurs affaires , & l'ayant un jour engagé à une promenade au Château de l'Hermine , le fit arrêter , & ordonna à Bavalan , Capitaine de ce Château , de le coudre dans un sac dès qu'il seroit nuit , & de le jeter à la mer ; Bavalan connoissoit son maître ; il compta sur ses remords ; en effet le Duc étoit le lendemain dans des sentimens bien différens de ceux de la veille , & lorsque Bavalan lui avoua que son ordre n'étoit point encore exécuté , il l'embrassa avec transport & l'assura qu'il n'oublieroit jamais le service qu'il lui avoit rendu en lui désobéissant ; cependant comme il prétendoit avoir des griefs contre Clifson , il déclara qu'il ne le relâcheroit qu'à certaines conditions , & qu'après qu'il lui

Du-
ffles,
, &
ome-
le fit
Capi-
udre
& de
ffoit
re-
len-
dif-
or-
or-
, il
fura
qu'il
ant ;
voir
lara
ines
lui

auroit payé la somme de cent mille livres. Le Roi fut aussi irrité qu'il devoit l'être , de cet attentat sur le premier Officier de la Couronne ; mais sa jeunesse le tenoit encore dans la dépendance de ses Oncles ; ils haïssoient Clifton , & le Duc de Bretagne en fut quitte en promettant de rendre les cent mille livres , & en renonçant aux autres conditions qu'il avoit exigées de son prisonnier. C'est ainsi que manqua ce second armement contre l'Angleterre ; Clifton étoit l'ame de cette expédition ; il en avoit médité & raisonné le projet ; il n'y avoit que lui qui put l'exécuter ; il avoit la confiance des troupes ; dès que le bruit de sa détention se répandit à Treguyer , elles désertèrent.

Les Ducs de Berri & de Bourgogne continuoient de sacrifier l'Etat à leurs intérêts ; toute la France crioit contre eux ; Charles VI ayant atteint

sa vingtième année , leur déclara qu'il vouloit désormais gouverner par lui-même ; ils se retirèrent très mécontents , l'un dans son gouvernement de Languedoc , & l'autre dans ses Etats de Flandres ; les nouveaux Ministres que le Roi se choisit , avoient de la capacité & de bonnes intentions ; ils suprimèrent une partie des impots ; ils réformèrent plusieurs abus onéreux aux peuples , contraires à l'administration de la Justice & des Finances , & très préjudiciables au commerce ; on se livroit à l'espoir d'un regne glorieux & fortuné ; on sçavoit que Clisson persuadé de la nécessité d'achever de chasser entièrement les Anglois du Royaume , n'atendoit que l'expiration d'une trêve de trois ans qu'on leur avoit accordée , pour aller les attaquer dans leur Isle , y faire sentir une partie des maux

déclara
verner
nt très
verne-
e dans
ouveaux
noisit ;
nes in-
partie
t plu-
s, con-
Justice
ciables
espoir
tuné ;
dé de
entié-
aume ;
e trêve
accor-
s leur
maux

qu'ils nous avoient faits , & les obli-
ger d'accepter la paix aux conditions
qu'on voudroit leur imposer. La nuit
du 13 au 14 Juin 1392 , retour-
nant * à son Hôtel peu accompagné , * A présent
il fut attaqué , dans la rue Coulture l'Hôtel de
Ste Catherine, par Pierre de Craon Soubise.
à la tête d'une vingtaine de scélérats ;
ils crurent l'avoir tué , le voyant
tomber de cheval ; il n'étoit que
blessé & guerit. On sçut que Craon
s'étoit réfugié en Bretagne ; le Duc
sommé de le livrer , répondit qu'il
avoit passé dans ses Etats , mais qu'il
n'y étoit plus. Sur cette réponse , le
Roi résolut de marcher en Bretagne ;
les Ducs de Berri & de Bourgogne
à qui il envoya ordre de venir le
joindre avec les troupes qu'ils de-
voient fournir , obéirent , mais en di-
sant hautement que cette guerre
étoit très injuste. Le cinq d'Août ,

l'armée partit du Mans & prit la route de Nantes ; on prétend qu'on remarquoit depuis trois ou quatre jours quelque égarement dans les yeux & dans l'esprit du Roi ; il faisoit très-chaud ; il fut frappé d'un coup de soleil qui lui tourna la tête & le rendit furieux ; il tira son épée & tua trois ou quatre personnes. Je veux croire que cet accident qui ne lui laissa pendant le reste d'une vie très-longue, que quelques foibles intervalles de raison, ne fut point l'effet d'un breuvage ; mais pourquoi ce grand homme noir, cette espèce de phantôme, qui quelques momens auparavant étoit sorti d'un buisson, & qui ayant saisi la bride de son cheval, lui avoit crié d'une voix effrayante, *arrête, Prince, tu es trahi, où vas tu ?* pourquoi cet homme ne fut il point arrêté ? pourquoi, depuis plus de

quinze jours , le bruit couroit-il dans Paris que l'expédition contre la Bretagne seroit fatale ?

Il ne fut plus question de cette guerre ; les troupes furent congédiées ; on ramena le Roi à Paris ; les Ministres qu'il s'étoit choisi , furent chassés du conseil , & indignement persécutés par les Ducs de Berri & de Bourgogne qui s'emparèrent de nouveau du gouvernement de l'Etat ; on ne pensa plus à profiter des troubles dont l'Angleterre étoit agitée ; on signa une trêve de vingt-huit ans avec Richard II ; il demanda la grace de Craon , & cet assassin revint à la Cour, tandis que Clifton en étoit banni , & se voyoit dépouillé de toutes ses charges.

En 1399 , Henri (1) de Lancastre

(1) Il disoit que Richard étoit un barard né des amours de la Princesse de Galles & d'un Chanoine de Bordeaux.

détrôna Richard II , & le fit ensuite assommer à coup de massue dans la Tour de Pontfract. Richard avoit épousé la fille aînée de Charles VI ; il sembloit donc que la France ne pouvoit pas honnêtement reconnoître le meurtrier de ce Prince pour son successeur ; mais le Duc de Bourgogne dominoit dans le conseil ; son avis l'emporta ; Henri fut reconnu , & la trêve entre les deux couronnes fut renouvelée , malgré tout ce que put dire le Duc d'Orleans ; il avoit toujours refusé de voir les Ambassadeurs de Henri ; il continua de le traiter d'Usurpateur , & lui envoya même un défi très-injurieux ; Charles VI , quand il revenoit en santé , aprouvoit la conduite de son frere , adoptoit ses sentimens , ordonnoit d'envoyer des secours aux mécontents d'Angleterre & de faire

e fit en-
massue
Richard
e Char-
que la
êtement
e Prince
Duc de

e con-
enri fut
s deux
malgré
d'Or-
de voir
l conti-
, & lui
rieux;
oit en
de son
s, or-
rs aux
e faire

marcher des troupes en Guyenne ;
on y prit plusieurs forteresses aux
Anglois , & il n'est pas douteux que
si le Duc de Bourgogne l'eut voulu ,
on auroit aisément achevé de leur
enlever le peu de Places & de Châ-
teaux qui leur restoient encore dans
le Royaume.

Nous touchons à ces temps d'hor-
reurs où il n'y eut plus ni patrie ,
ni Roi , ni nation. Le Duc de Bour-
gogne mourut le 27 d'Avril 1404 ;
Jean dit *sans peur* , son fils aîné , après
avoir pris possession du Duché & du
Comté de Bourgogne , de l'Artois
& de la Flandres , vint à la Cour
pour y exciter des troubles & s'em-
parer du gouvernement. Ce n'avoit
été déjà qu'avec beaucoup d'impa-
tience & de chagrin que le Duc d'Or-
leans s'étoit vû obligé de le ceder si
longtemps à l'âge & à l'expérience

* Voyez
p. 282 du
premier
Volume.

du pere ; il fut donc très-indigné des cabales & des prétentions du fils. Ce furent chaque jour des contestations, des raccommodemens, des ruptures & de nouveaux sujets de haine & de jalousie entre ces deux Princes ; le Duc * de Bourgogne, né scelerat, careffoit au fond de son cœur toutes les passions cruelles ; il étoit de la nature de son ame de produire des crimes, comme une plante venimeuse produit le poison ; le 23 de Novembre 1407, entre les sept & huit heures du soir, il fit assassiner le Duc (1) d'Orleans dans la Vieille rue du Temple ; le lendemain il assista à ses funérailles, le plaignit & le pleura ; mais voyant qu'on alloit

(1) Il étoit frere unique du Roi ; il laissa trois fils ; l'ainé n'avoit que quatorze ans ; ils continuerent de ne porter que des habits lugubres, pendant plusieurs années.

faire des perquisitions très exactes , même chez les Princes du Sang , & qu'on trouveroit les assassins à son * Hôtel d'Artois , il sortit brusquement de Paris & s'enfuit avec eux en Flandres. Il revint ensuite avec mille hommes d'armes , & loin de marquer du repentir de son crime , il demanda fièrement à être entendu , & dans une audience qu'on fut obligé de lui accorder , un Cordelier , son orateur , nommé Jean Petit , souvint en présence du Dauphin qui présidoit , que le Duc d'Orléans , par diverses actions , s'étoit montré un impie & un tiran ; qu'il étoit permis de tuer les tirans , & que par conséquent on n'avoit fait , en le tuant , qu'une action juste , & légitime , utile & nécessaire à l'Etat.

* Rues
Mauconseil
& Comtesse
d'Artois.

La révolte des Liégeois contre leur Evêque , obligea le Duc de Bour-

Tome III.

G

gogne de retourner en Flandres ; la Reine qui craignoit tout de sa part & qui s'étoit retirée à Melun , revint à Paris ; la Duchesse d'Orléans à qui elle écrivit , ne tarda pas à s'y rendre , accompagnée de ses enfans ; elle se jetta aux pieds du Roi & lui demanda justice de la mort de son mari & des affreuses calomnies dont on avoit tâché de flétrir sa mémoire , après l'avoir assassiné. Sa plainte fut reçue ; les lettres d'abolition que le Duc de Bourgogne avoit obtenues , furent annullées ; il fut déclaré traître , assassin , calomniateur & ennemi de l'Etat. Tandis qu'on lui faisoit son procès à la Cour , la fortune le favorisoit en Flandres ; on apprit bientôt qu'il avoit remporté une victoire complète sur les Liégeois , & qu'il s'aprochoit de Paris ; la Reine qui ne s'y crut pas en sûreté , emmena

le Roi à Tours. La Duchesse d'Orléans étoit d'un caractère vif, passionné ; elle avoit aimé tendrement son mari ; lorsqu'elle vit que son assassin alloit triompher , & que la Cour étoit obligée de négocier avec lui , elle succomba à sa douleur & à son désespoir. Sa mort & la jeunesse de ses enfans , faciliterent la négociation & les apparences d'un accommodement entre les deux maisons ; le Duc de Bourgogne promit de congédier ses troupes ; il eut un saufconduit pour se rendre à Chartres ; il y demanda pardon au Roi , & s'adressant ensuite au jeune Duc d'Orléans & à ses freres , il les pria de vouloir bien aussi lui pardonner ; on arrêta le mariage d'une de ses filles avec un de ces Princes , & le Roi leur ordonna & leur fit jurer une entière reconciliation. Pouvoit-elle être

sincere ! D'ailleurs un méchant homme croit souvent qu'en affectant de la fierté , il en imposera sur son crime ; le Duc de Bourgogne parut plus que jamais superbe & hautain ; la maison d'Orléans le remarquoit avec indignation ; les autres Princes n'étoient pas moins choqués de le voir s'emparer de toute l'autorité ; la jalousie du gouvernement & ses manieres impérieuses les réunirent presque tous contre lui ; le Royaume se vit en proie à tous les maux qu'entraîne une guerre civile ; les François divisés sous les noms d'Orléannois & de Bourguignons , & se dévouant à servir les fureurs de l'une & de l'autre maison , firent regorger de leur sang la Capitale & les Provinces ; le Roi dont l'esprit s'affoiblissoit tous les jours par les fréquens accès de sa maladie , n'étoit qu'un vain phantôme

que les deux factions s'arrachoi-
ent tour à tour.

Il n'y eut pas moins de troubles
en Angleterre qu'en France , pen-
dant le regne de Henri IV , le meur-
trier de Richard II ; il mourut le
20 de Mars 1413. C'étoit à Henri
V , son fils , qu'il étoit réservé de
profiter de nos dissensions & de la per-
fidie la plus noire & la plus lâche.
La populace de Paris s'étant encore
soulevée , porta l'insolence jusqu'à
faire des insultes au Roi & au Dau-
phin ; le Duc de Bourgogne , tou-
jours le mobile des emportemens &
des massacres de cette canaille , fut
déclaré ennemi de l'Etat ; le Roi
qui se portoit un peu mieux , alla
prendre l'Oriflamme à S. Denis &
voulut commander lui-même son ar-
mée ; le Duc de Bourgogne vivement
poursuivi , fut contraint de s'humili-

lier ; on lui pardonna à certaines conditions ; entr'autres , qu'il n'approcheroit point de Paris & de la Cour à moins d'y être apellé par des lettres du Roi , scellées du grand sceau & données de l'avis du Conseil. Cette clause qui l'éloignoit du gouvernement de l'Etat , remplit son cœur de rage ; il voyoit sa faction abaissée & celle des * Orléannois triompher ; il négocia avec l'Anglois & mit le comble à toutes les horreurs de sa vie par un traité dans lequel il expose :

* On les apelloit aussi Armagnacs.

Acta publica. T. 4. pars 2. p. 277.

Que jusqu'alors , faute de bonnes informations , il avoit méconnu & ignoré les véritables droits du Roi d'Angleterre , & de ses heritiers , à la Couronne de France ; qu'en ayant pris connoissance , il les reconnoît justes & légitimes ; qu'il promet & s'engage en conséquence de faire

une gu
au Dau
mage-l
dès qu
table p
reconn
mage f
différé
de l'un
Que
qu'il s
quées
d'Angl
réelle
France
Que
gleterr
droits
la guer
ennemi
a dans
à sçavo

une guerre mortelle à Charles VI & au Dauphin , & se soumet à faire hom-mage-lige au dit Roi d'Angleterre dès qu'il sera en possession d'une no-table partie du Royaume de France ; reconnoissant que quoique cet hom-mage soit dû dès-à-présent , il a été differé pour le plus grand avantage de l'un & de l'autre.

Que par toutes les voies secretes qu'il sçaura , ou qui lui seront indi-quées , il fera ensorte que ledit Roi d'Angleterre soit mis en possession réelle & paisible dudit Royaume de France.

Que pendant que ledit Roi d'An-gleterre sera occupé à poursuivre ses droits , lui Duc de Bourgogne fera la guerre , avec toutes ses forces , aux ennemis que ledit Roi d'Angleterre a dans le Royaume de France , c'est-à sçavoir à A. B. C. D. & à tous leurs

païs & partisans désobéissans audit Roi d'Angleterre.

Que dans des traités d'alliance, lettres patentes, ou autrement, s'il paroît toujours tenir pour Charles VI soi-disant Roi de France, & pour le Dauphin, ce ne sera que par dissimulation, pour un plus grand bien, & pour faire mieux réussir le projet formé entre ledit Roi d'Angleterre & lui Duc de Bourgogne.

C'est ainsi qu'un Prince du Sang, petit fils du Roi Jean, & premier Pair du Royaume, se lioit avec les ennemis naturels de sa patrie, pour arracher le sceptre de sa maison & le faire passer dans celle d'un usurpateur, d'un étranger, à qui même la couronne d'Angleterre (1) n'apparte-

(1) Au deffaut de Richard II, la couronne d'Angleterre appartenoit à Edmond

noit
juger
de F
les fu
été i
except
n'en
reme
lû en
quoi
clairc
dant
Il fa
Trai
firmé

1416

Morti
ce Ro
somp
de L
douan
tre, p
de Li

noit pas. On peut en même temps juger de la façon dont notre histoire de France est faite ; ce Traité dont les suites nous furent si funestes , a été ignoré de tous nos historiens , excepté du P. Daniel , qui même *T. 6. p. 115.* n'en parle qu'en passant , & si légèrement qu'on diroit qu'il ne l'a pas lû en entier ; je ne conçois pas pourquoi il n'en a pas profité pour l'éclaircissement de plusieurs faits pendant le reste du regne de Charles VI. Il faut encore remarquer que ce Traité ne fut que renouvelé & confirmé à Calais au mois d'Octobre 1416 , & qu'il avoit été conclu dès

Mortimer , Comte de la Marche , fils de ce Roger qui avoit été déclaré héritier présomptif de Richard II , & qui descendoit de Lionnel de Clarence , second fils d'Edouard III ; au lieu que Henri de Lancastre , pere de Henri V , étoit fils d'un cadet de Lionnel.

*Acta pu-
blica. l. 4.
pars 2. p.
30.*

*Rapin de
Toiras. T. 4.
p. 80.*

l'année 1414 ; on en trouve différentes preuves dans le recueil des actes publics d'Angleterre , entr'autres une procuration (de cette année 1414) par laquelle on voit que le Duc de Bourgogne s'étoit reconnu vassal-lige de Henri V , & devoit lui faire hommage en cette qualité. On peut à ces preuves en ajouter encore une autre ; c'est que Henri V , en 1413 , avoit envoyé une ambassade à Paris pour demander simplement le renouvellement de la treve de vingt-huit ans entre les deux couronnes ; mais qu'en 1414 , fier de l'alliance qu'il venoit de faire secretement avec le Duc de Bourgogne , il envoya de nouveaux ambassadeurs qui parlerent d'un ton bien different ; ils demanderent d'abord tout le Royaume , en vertu du droit que leur maître y avoit , disoient-ils , comme héritier

d'Edo
ensuite
l'exéc
c'est-à
feroit
Franc
Ces
être q
Henri
disoit
roit as
& que
version
1415
à troi
de cin
dema
ou hu
étoien
mes d
reusen
bre ;

d'Edouard III ; ils voulurent bien ensuite réduire leurs demandes à l'exécution du Traité de Bretigni , c'est-à-dire à la cession qu'on leur feroit de près de la moitié de la France.

Ces propositions ne pouvoient être qu'une déclaration de guerre ; Henri faisoit tous ses préparatifs , & disoit assez publiquement *qu'il n'auroit affaire qu'à la moitié des François , & que même l'autre moitié feroit diversion en sa faveur.* Le 21 Août 1415 , il descendit en Normandie , à trois lieues d'Harfleur , à la tête de cinquante mille hommes ; le lendemain il assiégea cette place. Sept ou huit Seigneurs du pays qui s'y étoient jettés avec quatre cent hommes d'armes , la défendirent vigoureusement jusqu'au 28 de Septembre ; ils esperoient toujours d'être

secourus , & ne capitulerent qu'à la dernière extrémité.

Ce siège avoit coûté beaucoup de monde aux Anglois ; d'ailleurs la dysenterie s'étoit mise dans leur camp ; ils manquoient de vivres , & la saison devenoit très-incommode par les pluies continuelles ; Henri ne pensoit plus qu'à faire repasser la Mer à ses troupes , lorsqu'il s'éleva , le cinq d'Octobre , une tempête si furieuse , que tous ses vaisseaux de transport , après s'être fracassés les uns contre les autres , furent écartés , dispersés , ou acheverent de se briser sur nos côtes. Il espéra qu'en faisant des marches forcées , il arriveroit à Calais avant que nous pussions nous opposer à sa retraite. Il traversa le pays de Caux , le Comté d'Eu , le Vimeu ; remonta la Somme , fit plusieurs

déto
Quen
hison
comm
ton. I
que d
dans f
notre
Azinc
comb
Maifo
de ren
domm
depu
lui la
Calais
troup
les m
trois
rien
confia
c'est

détours & la passa au-dessus de S. Quentin, sans obstacle, par la trahison ou la négligence de ceux qui commandoient les milices de ce canton. Il croyoit ou feignoit de croire que désormais il ne seroit pas coupé dans sa marche, lorsqu'il découvrit notre armée entre Ruiffeauville & Azincourt. Il ne pouvoit plus éviter le combat; il se campa au village de Maisonnelles, d'où il envoya offrir de rendre Harfleur & de payer tout le dommage qu'il avoit fait en France depuis sa descente, pourvu qu'on lui laissât le passage libre jusqu'à Calais; on rejetta ses offres. Ses troupes étoient fatiguées, harassées; les nôtres étoient en bon état & trois fois plus nombreuses; mais rien ne peut suppléer au manque de confiance du soldat dans le Général; c'est le présage le plus funeste, sur-

* Entre le
Ternois &
la Canche.

Bataille
d'Azin-
court.

tout un jour de bataille ; le Connétable Charles d'Albret n'étoit ni aimé ni estimé ; on lui reprochoit toute l'incapacité présomptueuse d'un homme élevé par la faveur. Il avoit négligé, deux jours auparavant , de faire occuper un * défilé que trois cent hommes pouvoient garder contre cinquante mille ; les Anglois auroient été obligés de se rendre à discretion ; il vouloit aparemment se signaler par le gain d'une bataille ; il fit précisément tout ce qu'il falloit pour la perdre ; s'il avoit consulté l'ennemi pour prendre un camp, il ne l'auroit pas choisi plus mauvais ; au lieu de se tenir dans un terrain large , ouvert , étendu , il se posta entre deux bois , dans une prairie si étroite , qu'il s'ota d'abord tout l'avantage que pouvoit lui donner la superiorité du nombre ; l'or-

donnar
disposi
royable
nobless
ces , à
pas ra
pressée
ployer
beauco
avec ta
sion ,
sans m
perdim
très gra
mille h
homme
les par
d'Albr
d'apren
des mo
d'autre
née ;

donnance de son armée & ses autres dispositions ne furent pas moins pitoyables ; d'ailleurs toute la haute noblesse voulut être , avec les Princes , à l'avantgarde ; elle n'y étoit pas rangée , mais en foule , & si pressée qu'à peine y pouvoit-on déployer le bras. Elle combattit avec beaucoup de valeur , mais toujours avec tant de désordre & de confusion , que c'étoit affronter la mort sans marcher à la victoire. Nous perdîmes cinq Princes du Sang , un très grand nombre de Seigneurs , six mille hommes d'armes * ou gentils-
 hommes , & dix-huit cent soldats ;
 les parens & les amis du Connétable
 d'Albret eurent la triste consolation
 d'apprendre qu'il étoit au nombre
 des morts. Je n'entrerais point dans
 d'autres détails sur cette fatale journée ; on les trouve dans tous les

* Les hommes d'armes étoient presque tous Gentilshommes.

Historiens ; je ferai seulement une observation : nos troupes étoient dans une entière déroute ; quelques unes semblerent s'arrêter & vouloir se rallier ; Henri craignant , si l'action recommençoit , que les prisonniers qu'il avoit faits , n'embarassassent ses soldats & ne voulussent s'échapper , commanda un Officier , avec deux cent archers , pour aller de rang en rang les égorger ; le Duc de Brabant & le Comte de Nevers. freres du (1) Duc de Bourgogne , furent du nombre de ces malheureuses victimes. Bertrand DuGuesclin , à la bataille de Cocherel , s'étoit trouvé dans la même circonstance

(1) Il ne se soucioit gueres de ses freres , mais par dissimulation & pour cacher son Traité avec Henri , il lui envoya demander raison de leur mort ; il s'apaisa très aisément.

que le Monarque Anglois ; il achevoit de battre & de poursuivre les ennemis, lorsqu'on vint lui dire qu'on voyoit paroître un secours qui leur arrivoit ; il ordonna de désarmer les prisonniers ; il ne les fit pas égorger.

Henri, avec son armée victorieuse, mais réduite de cinquante mille hommes à dix-sept ou dix huit mille, gagna Calais d'où il repassa en Angleterre. *Sa victoire*, dit Rapin de T. 4. p. 112. Toiras, *ne lui avoit pas acquis un pouce de terre*, & la prise d'Harfleur, son unique conquête, étoit un bien foible dédommagement des sommes immenses que son armement lui avoit coutées ; on verra dans la suite qu'épuisé d'argent & de soldats, il fut contraint de demeurer dans l'inaction pendant près de deux ans.

Quand la consternation, toujours extrême parmi nous dans les pre-

miers momens , fut un peu dissipée , on considéra que la playe qu'on avoit reçue , avoit été très sanglante , mais qu'elle n'étoit pas dangereuse ; que les deux tiers de notre armée n'avoient pas combattu ; qu'il nous arrivoit de nouvelles troupes de tous côtés ; qu'on retrouvoit le François dès qu'il avoit un chef , & qu'enfin , loin d'être réduits à nous tenir sur la défensive , nous étions très en état d'attaquer ; on résolut de reprendre Harfleur ; les munitions y manquoient ; les fortifications n'en étoient pas encore entièrement réparées , & la saison (c'étoit à la fin de Novembre) ne permettoit pas aux Anglois de tenir la Mer ; mais on éprouva que Henri lorsqu'il avoit dit *que la moitié des François feroit diversion en sa faveur* , n'en étoit malheureusement que trop sûr. On aprit que le

Duc
Paris a
l'on fu
marche
postes
& sur
qui di
que p
de vou
gné de
dans
pour
pondit
qu'il c
se pré
senter
Le pe
ponse
campa
faction
ris, lu
mais e

Duc de Bourgogne avançoit vers Paris avec une armée nombreuse, & l'on fut donc obligé, au lieu de marcher à Harfleur, de garnir les postes les plus importants sur la Seine & sur l'Oise. Il envoya des Deputés qui dirent de sa part qu'il ne venoit que pour saluer le Roi & le supplier de vouloir bien ne le pas tenir éloigné de sa personne & de ses conseils, dans des conjonctures si facheuses pour l'Etat. Le Dauphin leur répondit qu'il pouvoit venir, pourvu qu'il congédiât ses troupes & qu'il se présentât comme devoit se présenter un vassal obéissant & soumis. Le perfide qui s'atendoit à cette réponse, continuoît sa marche & se campa à Lagni; il esperoit que la faction puissante qu'il avoit dans Paris, lui en feroit ouvrir les portes; mais on prit de si bonnes mesures,

qu'aucun de ses partisans n'osa se déclarer. Il envoya de nouveaux Députés ; le Dauphin fut attaqué d'un mal si prompt & si violent , qu'il mourut en six jours , le 18 de Décembre 1415 : on les soupçonna de l'avoir empoisonné.

A ce Dauphin Louis , succédoit le Prince Jean son frere , âgé de dix sept ans ; il étoit à Valenciennes auprès du Comte de Hainaut dont il avoit épousé la fille. Le Roi & la Reine eurent beau lui écrire & le presser de venir prendre auprès d'eux le rang que lui donnoit sa naissance ; il différoit toujours , prétextant des défiances , des craintes , & alleguant pour excuses les deux factions qui déchiroient l'Etat ; enfin , au bout de près de quinze mois , il vint jusqu'à Compiègne ; le Comte de Hainaut qui le gouvernoit , se rendit à

Paris ,
plein co
son gen
l'amene
alloit au
lencien
rendre f
Duc de
près de
on aur
le Com
il en fu
de Par
trouva
apostur
gorge
1417.
avoit e
chaîne
chée ,
la pea
D'aut.

Paris , & déclara hautement , en plein conseil , que le Dauphin étoit son gendre & son héritier , qu'il ne l'ameneroit point à la Cour & qu'il alloit au contraire le remener à Valenciennes , si le Roi ne vouloit pas rendre son amitié & sa confiance au Duc de Bourgogne & l'admettre auprès de sa personne. Sur ce discours , on auroit dû arrêter sur le champ le Comte de Hainaut ; on delibera ; il en fut averti , se déguisa , sortit de Paris & gagna Compiègne ; il y trouva le Dauphin expirant d'une apostume qui lui avoit crevé dans la gorge & qui l'étouffa le trois d'Avril 1417. Le bruit courut que la Reine avoit envoyé à ce jeune Prince une chaîne d'or ; qu'à peine l'avoit-il touchée , qu'il s'étoit trouvé mal & que la peau des mains lui avoit pelé. D'autres dirent que le Roi de Sicile

l'avoit empoisonné pour aprocher de la couronne le Comte de Ponthieu son gendre , qui devenoit Dauphin par cette mort & qui fut Charles VII.

Le lecteur voudra bien preter toute son attention aux faits & aux dates que je vais rapporter ; il verra l'ignorance , la négligence & le manque de reflexion de tous nos historiens , sans en excepter aucun.

*Journ sous
Charles VI.
pag. 29.*

Le Dauphin Louis mourut le 18 Décembre 1415.

*Monstrelet.
T. 1. chap.
155.*

Le 19 d'Avril 1416, on découvrit une conspiration tramée dans Paris par le Duc de Bourgogne , & dont le projet étoit de tuer le Roi , la Reine , le Duc de Berri , le Roi & la Reine de Sicile , Tanguy du Chatel , le Chancelier de Marle & plusieurs autres personnes ; les principaux complices confesserent cet execrable complot dans les tourmens & à la mort.

Au
année
rendit
fame T
dessus,
reconn
légitim
» que
» qu'il
» dique
» tre e
» ajouta
» nir p
» de Fr
» ne fer
» faire
» entre
» Duc
De
(1) Ce
& non p
née, com
storien a

Au mois d'Octobre de cette même année 1416, le Duc de Bourgogne se rendit à Calais où il renouvela cet infame Traité dont j'ai donné l'extrait ci-dessus, page 150, & dans lequel il reconnoit le Roi d'Angleterre pour légitime Roi de France, promettant
 » que par toutes les voies secretes
 » qu'il sçaura, ou qui lui seront indiquées, il fera en sorte de le mettre en possession dudit Royaume ;
 » ajoutant que s'il paroît toujours tenir pour Charles VI foi-disant Roi de France, & pour le Dauphin, ce ne sera que par dissimulation & pour faire mieux réussir le projet formé entre ledit Roi d'Angleterre & lui Duc de Bourgogne.

De Calais il alla (1) trouver le

*Acta publicæ. T. 4.
 pars 2. pag.
 177.*

(1) Ce fut le douze de Novembre 1416, & non pas au commencement de cette année, comme le dit Rapin de Toiras. Cet historien affecte de déplacer ces faits ; il met

Monstrelet. Dauphin Jean à Valenciennes , le
chap. 161.

la mort du Dauphin Jean avant le Traité de Calais , & pour jeter de l'obscurité sur les dates , il relève une prétendue faute de Mezeray : le Dauphin Jean , dit-il , mourut à Compiègne le 16 d'Avril 1416 , & non pas en 1417 , comme le marque Mezeray. On sçait que l'année commençoit alors à Pâques ; le Prince Jean , après avoir été Dauphin quinze mois & demi , mourut le trois d'Avril à la fin de l'année 1416 , & par conséquent en 1417 , en comptant l'année du premier de Janvier. Je le répète ; le Duc de Bourgogne signa son Traité avec Henri au mois d'Octobre 1416 ; il alla voir le Dauphin Jean à Valenciennes au mois de Novembre suivant , & le Dauphin Jean mourut quatre mois & demi après cette entrevue. Cette remarque est importante parce qu'elle fait encore mieux connoître toute la perfidie du Duc de Bourgogne , & qu'elle est en même temps un indice certain que dans la suite , lorsqu'il traita avec le Dauphin * Charles , il n'étoit pas de meilleure foi qu'avec le Dauphin Jean. Si nos Historiens avoient fait cette observation , ils auroient autrement vû & autrement raconté le reste des événemens du regne de Charles VI. Voyez sur ces dates *Monstrelet*. T. 1. chap. 161. *Le Journal de Paris* sous les regnes de Charles VI. & Charles VII. p. 31.

* Charles
VII.

careffa

careffa beaucoup & lui jura qu'il n'avoit rien tant à cœur que de s'opposer aux efforts des Anglois , & qu'en fidele vassal , il l'aideroit contre eux de toutes ses forces ; ensuite il engagea le Comte de Hainaut à lui promettre qu'il feroit tout son possible pour le faire rentrer dans les bonnes graces & dans la confiance du Roi & de la Reine , & que jusqu'à ce qu'il l'eut obtenu , il refuseroit de leur remettre le Dauphin.

Ce jeune Prince mourut , comme j'ai dit , le trois d'Avril ; Charles son frere , âgé de quinze ans & le seul qui restoit de six fils qu'avoit eu Charles VI , se trouva le présomptif héritier de la couronne. Il perdit * presqu'aussitôt son beau-
pere , Louis d'Anjou Roi de Sicile ,
dont il étoit tendrement aimé , &

* Le 29
d'Avril.

qui lui repeta plusieurs fois dans ses derniers momens & l'arrosant de ses larmes , de ne se jamais fier au Duc de Bourgogne.

Ce méchant homme ne tarda pas à faire courir un manifeste où il exposoit que l'administration des affaires étoit entre les mains de pillars & de gens sans foi & sans honneur ; qu'ils avoient empoisonné les deux derniers Dauphins ; qu'ils opprimoient la liberté de la Noblesse , & chargeoient chaque jour le peuple de nouvelles taxes ; qu'il exhortoit donc tous les bons François à s'unir à lui pour remédier aux maux de la France & pour tirer le Roi , la Reine & le Dauphin de l'indigne captivité où les tenoient de dangereux Ministres ; il finissoit par promettre d'abolir tous les impôts & de se servir , pour repousser les Anglois , des forces & des

moyens que lui fourniroient (1) ses Etats. Il ajoutoit dans un autre manifeste , en réponse aux reproches & aux défenses que le Roi lui avoit fait faire , que ces reproches & ces défenses ne venoient point du Roi : il connoit , disoit-il , la pureté de mes intentions ; je me flatte d'en être aimé & qu'il ne doute pas de tout mon attachement ; c'est mon Seigneur , c'est le chef de ma maison & de ma puissance ; je lui dois tout ; je suis armé pour lui & pour la patrie ; dès que j'aurai chassé d'auprès de sa personne les traîtres qui l'obsèdent , j'irai combattre les Anglois ; je confondrai l'imposture ; on verra si je me suis allié avec eux ,

(1) Les actes publics d'Angleterre (T 4. pars 2. p. 119. pars 3. p. 6. p. 11 p. 29 &c.) fournissent de nouvelles preuves de toute sa mauvaise foi.

comme d'infames calomniateurs osent m'en accuser. Il partit d'Hesdin à la tête de soixante mille hommes ; la plupart des villes de Picardie & de Champagne lui ouvrirent leurs portes ; il abolissoit les impôts dans tous les lieux où il passoit , & le peuple , toujours peuple , se laissant prendre à cet appas aussi frivole qu'usé , combloit de bénédictions un perfide

*Rapin de
Toiras, T.
4. p. 128.*

qui n'avoit pour objet que de faire une diversion en faveur de l'Anglois ; Henri venoit de descendre à la Touques en Normandie , après avoir demeuré près de deux ans dans l'inaction ; sa première campagne , comme je l'ai dit , l'avoit épuisé d'argent & de soldats ; Rapin de Toiras rapporte que le subside qu'il obtint de son Parlement pour continuer la guerre , n'étant pas proportionné à ses besoins & à ses projets ,

il mit en gage ses joyaux , les joyaux de sa couronne & sa couronne.

Il sembloit que le ciel ne pouvant détruire les François que par eux-mêmes , se plaisoit à choisir ses fléaux dans la famille Royale. On avoit fait un fond pour le payement des troupes; la Reine (Isabeau de Baviere) impérieuse , avare^e, vindicative & galante , voulut s'en emparer sous prétexte de l'entretien de sa maison & des pensions qui lui étoient dues ; le Connétable d'Armagnac s'y opposa ; elle le menaça ; il la connoissoit & résolut de la prévenir ; c'étoit certainement un grand homme ; le moyen qu'il employa étoit indigne ; aparamment qu'à la Cour on s'éleve quelquefois au-dessus des idées communes sur la honte & la bassesse des moyens ; il instruisit le Roi de ces choses qu'on laisse ignorer à un mari ; Louis de

*Monstrelet.
chap. 167.*

Bourdon, homme aimable, téméraire & fort à la mode chez la Reine, fut arrêté, mis à la question, ensuite confu dans un sac & jetté dans la Seine; cette Princesse fut relegué à Tours, & le Dauphin, par l'avis du Connétable, se saisit pour les besoins de l'Etat, des trésors qu'elle avoit en differens endroits. Depuis l'assassinat du Duc (1) d'Orleans, elle ne pouvoit entendre prononcer le nom du Duc de Bourgogne sans frémir; cette horreur ceda au desir de se venger; quoique gardée à vue, elle trouva le moyen de lui écrire pour implorer son secours. Il tournoit depuis deux mois autour de Paris, s'éloignant, s'approchant & assiégeant les petites villes aux environs; sa fac-

(1) Les amours du beau-frere & de la belle sœur n'avoient été que trop publics; on disoit même qu'elle en avoit eu un fils.

tion étoit si puissante dans cette capitale , que le Connétable d'Armagnac & le Dauphin n'osoient s'en éloigner ; ainsi il les tenoit dans (1) un échec qui favorisoit les progrès des Anglois en Normandie. On peut juger de la joie que lui causa la lettre de la Reine ; il vit d'un coup d'œil tout l'avantage qu'il tireroit de son union avec elle , & l'on aprit bientôt qu'à la tête de quinze cent cavaliers choisis , il s'é-

(1) Du désordre que le Duc de Bourgogne causoit dans l'Etat , il arrivoit que les autres grands vassaux séparaient leurs intérêts de ceux de la Monarchie ; la Reine de Sicile , Duchesse du Maine & de l'Anjou, fit une treve avec Henri pour ses terres, c'est-à-dire qu'elle s'engagea à ne point fournir son contingent à la France ; le Duc de Bretagne en fit une pareille ; la Bourgogne , la Champagne , la Picardie , l'Artois & la Flandres étoient au pouvoir du Duc de Bourgogne ; on peut juger dans quel embarras devoient être le Connétable & le Dauphin pour trouver de l'argent & des troupes.

*Atta pu-
blica. T. 4.
pars 3. p.
23 & 24.*

toit rendu à Tours avec une vitesse étonnante, & qu'ayant aisément délivré cette Princesse, il la conduisoit à Troyes. Elle y établit sa Cour & prit le titre de Regente, en vertu de lettres patentes qu'elle suposoit n'avoir pû être révoquées & par lesquelles le Roi, en 1403, l'avoit nommée pour gouverner l'Etat pendant sa maladie; elle créa une Chambre Souveraine à Amiens, cassant le Parlement de Paris, la Chambre des Comptes & les autres Tribunaux, & défendant expressément de reconnoître aucun ordre du Roi & du Dauphin, attendu qu'ils n'étoient pas libres; ses ordonnances étoient scellées d'un sceau particulier qu'elle fit faire & où elle étoit représentée comme une femme dans la désolation & qui tendoit les bras pour implorer du secours.

Quelques Evêques s'entremirent ; & tacherent de procurer la réunion dans la famille Royale ; la prétendue Regente & le Duc de Bourgogne nommerent des Députés ; le Dauphin , au nom du Roi , en nomma de son côté ; ces Députés s'assemblerent plusieurs fois au village de la Tombe , entre Montereau & Bray-sur Seine , mais ne pouvant s'accorder sur les principaux articles , ils convinrent de s'en rapporter à la décision de deux Légats du S. Siège qui étoient venus offrir leur médiation ; ces deux Légats assisterent donc aux conférences , & dresserent ensuite un Traité qui portoit que le Dauphin & le Duc de Bourgogne gouverneroient conjointement le Royaume. Le Connétable d'Armagnac & le Chancelier de Marle détournèrent hautement le Roi & le Dauphin de ratifier ce

Traité ; ils étoient parfaitement instruits de celui que le Duc de Bourgogne avoit signé à Calais avec Henri ; Pouvoient-ils cesser de représenter que sa vie n'étoit qu'un tissu de laches & sordides trahisons ou de forfaits audacieux , & qu'en le laissant revenir à la Cour & rentrer dans les conseils , c'étoit exposer la personne du Dauphin & livrer l'Etat à son plus dangereux ennemi ? cependant tous nos historiens , faute d'avoir connu le Traité de Calais , & d'ailleurs ne réfléchissant pas assez sur le caractère du Duc de Bourgogne , accusent ces deux Ministres de ne s'être opposés à sa réconciliation avec le Dauphin , que parce qu'ils étoient persuadés que dès qu'il auroit repris son ancienne autorité à la Cour , il ne tarderoit pas à les ôter de leurs places & à les éloigner.

Le Connétable avoit envoyé presque toutes ses troupes pour surprendre Montlheri & Marcouffi ; avant qu'elles pussent être revenues , la faction Bourguignone fit avertir Lisle-Adam qui commandoit dans Pontoise pour le Duc de Bourgogne , que s'il vouloit s'approcher secretement , elle eseroit de pouvoir l'introduire dans Paris par la porte de Buci ; il s'y présenta avec huit cent hommes d'armes , la nuit du 28 au 29 de Mai ; 1418. le fils d'un des quarteniers , Perrinet le Clerc , lui livra cette porte ; il en avoit derobé les clefs sous le chevet du lit de son pere. Une partie des Conjurés se répand à l'instant dans differens quartiers , criant , *levez vous bonnes gens , la paix , vive le Roi & Bourgogne*. La populace leur répond aussitôt par de semblables cris , s'arme de tout ce qu'elle peut trouver & se

* Rue S.
Antoine.

joint à eux. Ils vont à l'hôtel * S. Paul , enfoncent les portes , éveillent le Roi , l'obligent de s'habiller , de se mettre à leur tête & le promènent dans les rues pour faire croire qu'il approuve l'entreprise. Tannegui du Chatel , aux premiers cris , tremblant pour les jours du Dauphin ,

* L'hôtel
du petit
Musé d'où
la rue du
petit Musé,
près desCe-
lestins , a
pris son
nom.

avoit couru à son * hôtel ; ce jeune Prince dormoit tranquillement ; il l'enveloppe d'un de ses draps , l'enleve de son lit & l'emporte à la Bastille ; le lendemain il le conduisit à Melun. Cette nuit & les jours

** C'étoit
le nom de
la faction
opposée à
celle de
Bourgo-
gne.

nombre ** d'Armagnacs ; il y eut quelques maisons pillées , mais peu de sang répandu. Lisle-Adam envoya un courier au Duc de Bourgogne qui étoit alors à Dijon ; on peut très-hardiment présumer que la réponse qu'il en reçut , le 10 de Juin , par

deux hommes aussi noirs & aussi méchans que Morvilliers & Montagu, étoit d'exciter sous-main un massacre général de tous ceux qui ne tenoient pas son parti ; car enfin dans le premier feu , dans les premiers momens de la sédition & jusqu'alors , il n'y avoit eu que cinq ou six personnes de tuées ; au lieu que tout à coup , le 12 de Juin , le peuple se livre à la rage la plus barbare ; le pillage est un des moindres excès de sa fureur ; il affomme les femmes , les enfans , les vieillards ; il enfonce les portes de la Conciergerie , en arrache ceux qu'il y avoit enfermés ; la cour du Palais regorge du sang des plus notables bourgeois , de six Evêques , du Connétable d'Armagnac , du Chancelier de Marle , de la plupart des Présidens , des Conseillers & des Maîtres des Re-

*Hist de
Paris. pie-
ces justifica-
tives. T. 4
pag. 367.*

quêtes. Ces furieux courent ensuite aux autres prisons , & voyant qu'au Châtelet les malheureuses victimes qu'ils cherchent , se réfugient dans les cachots , ils y mettent le feu & les font dévorer par les flammes ; ils en précipitent d'autres du haut des tours ; on les reçoit en bas sur la pointe des piques & des épées ; les corps du Connétable d'Armagnac & du Chancelier de Marle , après avoir été traînés dans les rues , sont jetés à la voirie.

Le 14 de Juillet , la Reine & le Duc de Bourgogne vinrent à Paris : ils y firent , disent les Historiens , une entrée triomphante ; on jettoit des fleurs sur eux & sur leur passage ; on n'entendoit de tous côtés qu'un cri général d'acclamation & d'allegresse ; la joie brilloit sur tous les visages ; en effaçoit-elle ce que la ferocité de l'ame imprime

ordinairement de sinistre sur le front des scelerats ? quelles mains jetoient ces fleurs ? des mains teintes de sang ! quelles voix s'unissoient pour former ce cri général d'acclamation & d'allegresse ? ces mêmes voix qui quelques jours auparavant , au milieu du massacre & du carnage , sembloient être celles des Furies !

Le ciel purgea Paris de ses infames habitans ; avant la fin de l'année , il en mourut plus de cent mille d'une maladie contagieuse , *presque tous de la populace , & meurtriers* , dit Juvenal des Ursins. *Journ. de Paris. pag. 50.*

Henri poursuivoit ses conquêtes en Normandie ; elles étoient aisées , ou plutôt quelles conquêtes & qu'est-ce que la gloire de ce prétendu héros quand on l'aprofondit ! si un gentil-homme étoit en querelle avec un de ses voisins , & qu'un parent de ce

gentilhomme allât dire à ce voisin :
 apellez mon parent en duel ; je feindra d'être toujours de ses amis ; je l'engagerai à me prendre pour second , & tandis que vous l'attaquerez par devant, je lui donnerai cent coups d'épée par derriere : que penseroit-on de ce parent & de celui qui profiteroit de ses offres ? c'est le Traité de Calais ; c'est le personnage que faisoient le Duc de Bourgogne & ce Henri si renommé dans (1) l'histoire.

Le 26 d'Août 1418 , il assiégea Rouen ; toutes ses attaques furent si vigoureusement repoussées que bientôt il n'espera plus de pouvoir se rendre maître de cette ville que par famine ; il la bloqua de tous côtés

(1) C'est surtout la plume des Moines qui l'érige en héros ; il fit bruler beaucoup de gens soupçonnés d'hérésie.

& fit en même-temps planter des gibets, de distance en distance ; le long de ses lignes, & envoya déclarer à la garnison & aux habitans, que puisqu'ils s'obstinoient à lui résister, il feroit désormais pendre tous ceux qui tomberoient entre ses mains. Cette menace indigne & féroce n'excita que leur mépris & je doute que l'histoire Grecque & Romaine fournisse l'exemple d'un siège soutenu avec tant de courage, de fermeté & de dévouement à la patrie ; mais malheureusement ils s'étoient déclarés pour le Duc de Bourgogne ; ils croyoient, comme toutes les autres villes qui tenoient son parti, qu'il n'avoit que de bonnes intentions, & loin de le soupçonner de s'entendre avec l'Anglois, ils se flatoient qu'il se feroit un honneur particulier de les secourir. En effet il sembloit tous les jours s'y préparer ;

*Rapin de
Toiras.
p. 134.*

*Monstrelet.
chap. 231.*

mais après bien des delais , il leur fit dire , au bout de quatre mois , que de nouvelles circonstances l'obligeant de diviser ses forces , il se trouvoit absolument hors d'état de tenir les promesses qu'il leur avoit faites jusqu'à lors , & qu'il leur conseilloit donc de capituler aux meilleures conditions qu'ils pourroient obtenir. Ce conseil affligeant & les affreuses extrémités auxquelles ils étoient réduits n'abatirent point encore leur courage : depuis deux mois , ils ne faisoient du pain qu'avec la paille des lits & le cuir des vieux coffres ; ils ne se nourrissoient que de la chair des chevaux , des chiens , des chats & même des animaux les plus immondes. Ils résolurent de sortir dix mille à l'improviste , d'attaquer brusquement les lignes de l'ennemi , de le forcer à les abandonner , ou de le

leur faire tous tuer. Guy le Bouteiller
, que de c'étoit le nouveau Gouverneur que *Journ. du*
geant de e Duc de Bourgogne leur avoit *siège de*
oit abso donné) fit avertir secretement Henri *Rouen en*
les pro & envoya la nuit, deux heures avant *1418.*
jusqu'à la sortie, scier les traverses & autres
donc de pièces de bois qui soutenoient le pont
ndition par où elle devoit se faire ; ce pont
Ce com étoit assez long ; dès qu'il fut char-
es extre gé, on sentit qu'il s'ébranloit ; on se
réduits poussa, on se pressa pour déboucher ;
eur cou l'acheva de se rompre par ce mon-
ne fai vement précipité ; le fossé étoit pro-
aille de fond ; plusieurs se tuerent ou s'estro-
fres ; i pierent en tombant ; il y en eut un
chair de grand nombre d'étouffés. Ceux qui
chats & avoient passé, trouverent l'ennemi
immo qui les attendoit en bataille devant ses
dix mil lignes ; ils lui vendirent si chèrement
brusque leurs vies qu'il y a toute apparence
i, de que s'ils avoient été seulement cinq
ou de ou six mille, ils auroient délivré

leur ville. Enfin le 13 de Janvier, elle envoya des Députés pour capituler. Henri leur fit dire par le Comte de Warwick qu'il n'étoit pas question de capitulation & qu'il falloit qu'ils se rendissent à discretion ; ils regardèrent froidement le Comte de Warwick sans lui répliquer & s'en retournerent. Quelques heures après, Guise le Bouteiller fit savoir à Henri que la garnison & les habitans travailloient à sapper quatre-vingt toises de leurs murailles, & qu'après avoir mis le feu aux quatre coins de la ville, ils étoient résolus de sortir par cette brèche, hommes, femmes, enfans, & de se frayer un chemin à la victoire ou à une mort honorable. La crainte fit faire à l'Anglois ce qu'il l'estime pour de si braves gens auroit dû lui inspirer ; il leur envoya dire qu'il vouloit bien les recevoir à com-

Q U E S
rier, elle capituler
omte d
ffion d
qu'ils f
regarde
de War
retour
es, Gu
enri qu
travail
toises d
es avoi
s de l
ortir pa
nes, en
emin à l
able. L
ce qu
ns auroi
oya dire
r à com
position ; la capitulation fut que la
arnison fortiroit sans armes : qu'il
onserveroit à la ville tous ses privi-
ges : qu'elle lui payeroit trois cent
arante-cinq mille écus d'or : que
us les habitans lui feroient serment
de fidélité & qu'il pourroit en choi-
trois dont il disposeroit à sa vo-
nté ; car de même qu'un particu-
er dans ces temps-là, pour signi-
er qu'il devenoit propriétaire d'un
champ, y coupoit quatre ou cinq
anches d'un arbre ; de même un
monarque Anglois, pour marquer
qu'il venoit d'acquérir la souveraineté
sur une ville, y faisoit pendre trois
ou quatre bourgeois ; cet acte de
possession n'étoit pas en
usage chez les autres nations. Robert
Layet, Jean Jourdain & Alain
Blanchard s'étoient signalés par leur
autorité dans toutes les délibérations ;

*Rapin de
Toiras. 168
& 169.*

ils n'avoient pas cessé d'exhorter
d'animer leurs compatriotes à faire
plus vigoureuse défense ; ce furent
aussi les trois victimes que choisit
Henri ; mais comme il n'étoit pas
moins avare que sanguinaire , il ac-
corda la vie à Layet & à Jourdan
moyennant une somme considérable
Blanchard fut décapité : *Je n'ai pu
de bien* , disoit ce brave homme
allant à la mort , *mais quand j'en
aurois , je ne l'emploirois pas pour en
pêcher un Anglois de se deshonor*
Tous les Historiens raportent que
Henri , à son entrée dans Rouen
étoit précédé d'un page superbe-
ment monté & qui portoit au bout
d'une lance une grande queue
de Renard , aparemment à l'honneur
de Guy le Bouteiller ; cela paroît
incroyable, s'il n'étoit pas certain que
ce Prince combla publiquement

porter de caresses & qu'il le nomma
lieutenant de la Haute Normandie
sous le Duc de Glocestre.

Pendant le siege de Rouen , le
Dauphin avoit envoyé des Amba-
sadeurs à Henri pour traiter de la
paix ; on nomma de part & d'autre
des Plenipotentiaires ; ils s'assemble-
rent d'abord à Alençon & ensuite à
Louviers ; mais Henri par les de-
mandes qu'il faisoit , étoit bien sûr
que ces conférences n'aboutiroient à
rien ; les Actes publics d'Angleterre
prouvent que ce congrès n'étoit qu'un
jeu de sa part : jeu nécessaire & im-
portant pour faire croire que puis-
qu'il entroit en négociation avec le
Dauphin & qu'il lui offroit même de
s'unir avec lui contre le Duc de Bour-
gogne , par conséquent le Traité de
Calais & cette suite de trahisons qu'on
imputoit au Duc de Bourgogne.,

*Rapin de
Toiras.
pag. 135.*

n'étoient que des chimeres & des calomnies.

A ces conférences il en succéda d'autres qui sembloient changer la scène ; mais le fond , sous une forme différente , étoit toujours le même. La Reine & le Duc de Bourgogne firent demander une entrevue à Henri pour traiter des conditions de la paix

* Sœur du Dauphin.

& de son mariage avec Madame* Catherine de France ; on choisit le parc de Meulant pour cette entrevue ; elle se fit le 29 de Mai 1419 ; les conférences commencerent le lendemain & continuerent pendant plus de trois semaines ; Henri demandoit les provinces cedées à Edouard III par le Traité de Bretigni , & de plus la Normandie avec la souveraineté sur la Bretagne. Je prévien le lecteur que tout ce que je vais dire est absolument opposé à la narration de tous

les

Tor

les Historiens ; mais je cite les preuves justificatives de ce que j'avance , & je crois que mes réflexions & mes conséquences paroîtront justes.

Le Traité qu'auroient signé la Reine & le Duc de Bourgogne , eût été de nulle valeur ; ils avoient , il est vrai , la procuration du Roi , mais il étoit en démence ; le Dauphin ayant dix-sept ans , prenoit & avoit droit de prendre le titre de Régent ; il falloit son consentement , & celui des Etats Généraux , pour faire la cession de tant de Provinces ; d'ailleurs le Duc de Bourgogne ne voyoit la moitié du Royaume dans son parti , que parce qu'on le croyoit bien intentionné & le seul capable de remédier aux maux de l'Etat ; mais s'il avoit souscrit aux demandes de l'Anglois , il seroit devenu dans l'instant l'hor-

Monstrelet.
chap. 199.
P. Daniel
pag. 538.

reur de la Nation ; toutes les Villes qui s'étoient déclarées pour lui , l'auroient abandonné & par conséquent auroient fortifié le parti du Dauphin. Voilà les réflexions que faisoient & qu'avoient déjà faites précédemment la Reine , le Duc de Bourgogne & Henri ; ainsi ce n'étoit pas pour traiter de la paix qu'ils vouloient conférer ensemble. Quel étoit donc le véritable objet de l'entrevue de Meulant ? Le voici , & la suite le prouvera ; la Reine & le Duc de Bourgogne avoient résolu de perdre le Dauphin , de marier Madame Catherine à Henri & de lui faire tomber la Couronne. Henri & le Duc de Bourgogne eurent à Meulant un entretien secret *qui déplut beaucoup* , disent les Historiens , *à tous les bons François* ; le résultat de cet entretien fut que

le Duc de Bourgogne feroit encore des avances pour se réconcilier avec le Dauphin : si ce jeune Prince consentoit à cette réconciliation , il se livroit entre ses mains & entre celles de la Reine ; s'il n'y consentoit pas , il mettoit les apparences contre lui ; la guerre civile continueroit , & les armes de Henri , toujours favorisées secrètement par le Duc de Bourgogne , continueroient de faire des progrès. Tel étoit le ressort de ce noir complot ; le Duc de Bourgogne parut plus attaché que jamais aux intérêts de la France pendant les conférences de Meulan , & lorsque lui & Henri jugèrent qu'il étoit tems de les finir , ils feignirent de les rompre par un coup d'éclat & de se fâcher l'un contre l'autre : *Je sçavons* , dit Henri au Duc de Bourgogne , *que vous*

*Monstrelet
chap. 206.*

ne cherchez qu'à nous amuser ; mais apprenez , biau Cousin , que j'aurons la fille & ce qu'avons demandé avec elle , ou que je débouterons votre Roi & vous aussi hors de son Royaume : Sire , lui repliqua le Duc de Bourgogne , vous dites votre plaisir , mais avant qu'ayez débouté Monseigneur & nous hors de son Royaume , vous serez bien lassé , & de ce ne faisons nul doute. Il faut observer que les Historiens Anglois conviennent que Henri , pour continuer la guerre , avoit mis ses joyaux & sa Couronne même en gage ; qu'il

*Rapin de
Toiras, pag.
144 & 477.*

n'avoit pas vingt-cinq mille hommes ; qu'aucune armée ne s'étoit opposée à ses progrès ; que la diversion & les trahisons du Duc de Bourgogne , lui avoient livré plusieurs Places , & que cependant , en quatre années , il n'avoit encore conquis qu'une seule

Pro.
voit
conc
pour
est-
taine
fait u
fût e
mépr
fier ,
tant p
les fo
les un
L
Dauph
se vire
du Ch
Corber
de s'ai
ter en
prise d
rendez.

Province. Or , si cette querelle n'a-
voit pas été une scene bassement
concertée entre ces deux Princes
pour éblouir & tromper le Peuple ,
est-il naturel que Henri , qui cer-
tainement n'étoit pas un fou , eût
fait une pareille rodomontade , & se
fût exposé à parler de ce ton de
mépris à l'homme du monde le plus
fier , à un homme qui dans l'inf-
tant pouvoit l'écraser avec ses seu-
les forces & à plus forte raison en
les unissant à celles du Dauphin ?

Le Duc de Bourgogne & le
Dauphin parurent se réconcilier ; ils
se virent , le 11 de Juillet 1419, près
du Château de Pouilly-le-Fort, entre
Corbeil & Melun , & se jurèrent
de s'aimer comme freres & de résis-
ter en commun à la damnable entre-
prise des Anglois ; ils se donnerent
rendez-vous au 26 d'Août pour une

autre entrevue sur le pont de Montereau , après laquelle le Dauphin devoit se rendre auprès du Roi & de la Reine ; cette entrevue ne se fit que le 10 de Septembre ; le Duc de Bourgogne y fut tué. Mes idées sur ce meurtre sont encore absolument contraires à celles de tous les Historiens ; si mes réflexions ne persuadent pas le Lecteur , il sera du moins étonné qu'aucun Historien avant moi ne les ait faites.

Le 20 de Novembre 1407 , le Duc d'Orléans & le Duc de Bourgogne allerent à la Messe aux Augustins , y communierent ensemble & se jurèrent sur la Sainte Hostie de s'aimer désormais comme freres , & de prendre à l'avenir les intérêts l'un de l'autre. Le 23 , le Duc de Bourgogne fit assassiner le Duc d'Orléans & le lendemain assista à ses

funérailles la larme à l'œil & portant un des coins du drap mortuaire.

En 1413, après avoir signé la paix avec les fils du Duc d'Orléans, il crut avoir trouvé le moment & un moyen de les faire périr ; il avoit confié son projet à Pierre des Essars, Sur-Intendant des Finances & sa créature ; il le soupçonna d'en avoir averti ces jeunes Princes ; il continua de dissimuler avec lui & de lui faire les mêmes amitiés, tandis que sous main, sur d'assez vagues accusations, il lui fit faire son procès ; violant d'ailleurs une parole d'honneur qu'il lui avoit publiquement & solennellement donnée.

Au mois d'Octobre 1416, il signa le Traité de Calais, par lequel reconnoissant Henri pour légitime

Roi de France , il promettoit de le servir contre Charles VI & le Dauphin , & d'employer contre eux la dissimulation , la ruse & toutes les autres voyes secretes qu'il pourroit imaginer & qui lui feroient indiquées.

Le 12 de Novembre , il se rendit à Valenciennes , y caressa beaucoup le Dauphin & lui promit qu'en fidelle vassal il l'aideroit contre les Anglois ; ensuite il engagea le Comte de Hainaut à lui promettre qu'il feroit son possible pour le faire rentrer dans la confiance du Roi & de la Reine : *& se jurerent , dit Monstrelet , le Duc de Bourgogne & le Comte de Hainaut qu'ils mettroient*

Chap. 161. tous leurs soins à bien gouverner le Royaume & les personnes du Roi & du Dauphin. Il trompoit le Comte de Hainaut son beau-frere & le Dau-

phin Jean de qui il n'avoit jamais eu le moindre sujet de se plaindre ; à plus forte raison vouloit-il tromper le Dauphin Charles dont il avoit toujours été l'ennemi & dont il devoit se croire mortellement haï.

Enfin il ne pouvoit pas se déclarer de bonne foi & sincerement contre Henri , parce que Henri n'auroit pas manqué , pour se venger , de rendre public le Traité de Calais ; ce Traité si lâche & si perfide l'auroit couvert d'infamie ; il seroit devenu l'exécration de tous ceux que ses manifestes avoient trompés & qui avoient suivi son parti ; ces Villes qui s'étoient déclarées pour lui , auroient vû qu'il n'avoit allumé la guerre civile , qu'il n'avoit fait commettre tant de massacres & qu'il n'avoit voulu s'emparer du gouvernement que pour trahir l'Etat & mettre sa nation sous le joug

d'une nation étrangere & ennemie ; les François qu'il avoit si longtemps divisés , se seroient tous réunis contre lui ; on l'auroit poursuivi ; on auroit confisqué ces Pairies & ces grands fiefs qu'il tenoit de la couronne & qui le rendoient si puissant ; aucun de ses sujets & de ses vassaux n'auroit pu continuer de lui obéir sans se rendre coupable du crime de félonie & de Leze Majesté ; ils auroient abandonné le pere & le fils par devoir & par mépris ; car le fils (Philippe surnommé le bon) avoit aussi signé le Traité de Calais. Après que le pere eut été tué sur le pont de Montereau , Jean Seguinat , son Secrétaire , s'exposa à être mis à la torture la plus cruelle , plutôt que d'avouer que son Maître avoit fait & signé ce Traité de Calais ; cela prouve combien la Maison de Bour-

*Acta pu-
blica. T. 4.
pag. 177.*

*Journ. de
Paris. pag.
276.*

gogne craignoit que ce Traité dont on n'avoit que des soupçons , ne fût connu.

Le Dauphin étoit peut-être encore plus haï de sa mere que du Duc de Bourgogne ; elle répétoit sans cesse que ce jeune Prince & le Connétable d'Armagnac , pour avoir un prétexte de s'emparer de quelques sommes qu'elle avoit amassées en épargnant sur sa dépense & ses revenus , avoient poussé l'indignité jusqu'à rendre sa vertu suspecte à son mari & qu'ils n'avoient fait noyer le pauvre Louis de Bourdon & ne l'avoient releguée à Tours , que pour sceller son opprobre & achever de persuader que les bruits qui couroient sur ses galanteries , n'étoient que trop vrais. Mon fils , ajoutoit-elle , a bien des torts avec moi ; mais il est jeune & je suis bonne mere ; je

lui pardonne. Or il y a des choses que les meilleurs cœurs ne pardonnent point , & certainement Isabeau de Baviere étoit naturellement très-méchante , très-avare & très vindicative. D'ailleurs elle pensoit que ce fils qu'elle avoit persecuté , s'il montoit sur le trône , l'éloigneroit de la Cour , ou qu'elle y feroit délaissée , abandonnée , sans crédit & sans considération ; au lieu qu'en mariant son idole , sa belle Catherine à Henri & en lui faisant tomber la couronne , la tendresse de cette chere fille & la reconnoissance de son gendre lui conserveroient cet état de grandeur & de puissance dont elle avoit toujours été si jalouse. On ne peut pas douter que ce ne fussent là ses idées , lorsqu'on la voit tomber dans les accès de la plus étrange fureur à la nouvelle de la mort du Duc

de Bourgogne. Pourquoi cette fureur & ces emportemens , que parce qu'elle croyoit que la mort de ce méchant homme faisoit échouer le projet qu'ils avoient fait ? pourquoi se liguait-elle avec Henri & avec le nouveau Duc de Bourgogne ? pourquoi écrivit-elle & fit-elle écrire à toutes les Villes par son imbecille mari, que leur fils étoit un traître , un homicide , un sacrilège qu'ils desheritoient & que la nation devoit proscrire ?

Voyons à présent s'il étoit vraisemblable que le Dauphin pensât à faire tuer le Duc de Bourgogne ; ce Duc possédoit la Flandres , l'Artois , le Duché & le Comté de Bourgogne ; ses partisans commandoient dans les meilleures places de la Picardie , de la Champagne , de la Brie , & de la moitié de l'Isle de

France ; le Conseil & le Parlement étoient composés de ses créatures ; la ville de Paris qui donnoit dans ce temps là un très-grand mouvement au reste du Royaume , lui étoit entièrement dévouée ; le Comte de S. Paul , son neveu , que cette capitale lui avoit demandé pour gouverneur , y résidoit alors avec une garnison nombreuse ; enfin il avoit un fils , âgé de vingt trois ans , fort aimé , & qui passoit pour un Prince très sage & très éclairé ; il étoit très évident que ses partisans se réuniroient à son fils par inclination ou pour conserver leurs fortunes & leurs emplois , & que ce fils déjà lié secrètement avec les Anglois , se croiroit en droit de les favoriser ouvertement sous le prétexte de vanger la mort de son pere ; ainsi le Dauphin auroit commis un crime non-seulement

inutile , mais qui ne pouvoit qu'être très funeste à ses intérêts. Les historiens ne font point ces reflexions , ou du moins n'en font pas embarrassés ; tous , excepté Jean Juvenal des Ursins , paroissent persuadés que Tannegui du Chatel & autres qui composoient le conseil de ce jeune Prince , avoient résolu de vanger la mort du Duc d'Orleans ; c'est-à-dire qu'ils n'avoient promis & juré solennellement toute sureté au Duc de Bourgogne que pour l'assassiner ; qu'ils ne se soucierent point de se rendre execrables à toute la terre par cette trahison , & que pour être à portée d'exécuter ce lache complot , ils ne balancerent pas à compromettre le Dauphin auquel leur fortune étoit alors attachée , & à risquer sa destinée & même sa vie ; car il pouvoit être tué dans la mêlée sur le pont de Monte-

reau. Voilà , il faut l'avouer , des courtisans d'une espee bien rare ; ils sacrifient aveuglément tout aux mânes d'un maître qui ne pouvoit plus rien pour eux , & qu'ils avoient perdu il y avoit plus de douze ans. Il faut en même temps observer que Tannegui du Chatel passoit généralement , dans l'un & l'autre parti , pour un homme prudent , généreux , plein de candeur & de probité , & qu'il avoit donné & donna encore dans la suite des preuves qu'il étoit plus attaché à la personne , qu'au rang du Dauphin. Mais examinons les circonstances du fait telles qu'elles sont rapportées par Jean Juvenal des Ursins.

Le Château de Montereau est séparé de la ville par le pont : les troupes du Duc de Bourgogne occupèrent le Château : celles du Dauphin

étoient dans la ville : du côté du Château , on avoit fait une barriere par laquelle entra le Duc de Bourgogne avec les dix Seigneurs qui l'accompagnoient : le Dauphin , avec ses dix Seigneurs , entra par une pareille barriere qu'on avoit faite du côté de la ville : il y avoit au milieu du pont une espece de parc , fait de hayes , avec deux entrées , l'une du côté du Château & l'autre du côté de la ville : *Deposition de Seguin.*
 & furent lesdits Seigneurs de part & d'autre visités & n'avoient seulement *Juvenal des Ursins.* que leurs haubergeons & épées ; & quand ils furent entrés , mirent des gardes chacun de leurs gens , aux deux huis , c'est-à-dire le Dauphin à l'huis par où il entra du côté de la ville , & le Duc de Bourgogne à l'huis par où il entra du côté du Château & quand ils furent arrivés au parc , Monseigneur

le Dauphin parla le premier & dit au Duc de Bourgogne , beau cousin , vous savez qu'au traité de la paix nagues faite entre nous à Melun , fumes d'accord que dans un mois nous nous assemblerions dans quelque lieu pour traiter des besognes du Royaume & trouver moyen de résister à l'Anglois ; ce lieu fut choisi ; nous nous y sommes rendus au jour marqué & nous vous y avons attendu quinze jours entiers ; pendant lequel temps nos gens & les vôtres font beaucoup de mal au peuple , & nos ennemis toujours conquétent païs ; je tiens la paix faite entre nous , ainsi que l'avons déjà promis & juré ; avisons , je vous prie , aux moyens de résister aux Anglois. Lors le Duc répondit qu'on ne pouvoit rien aviser & faire sinon en la presence du Roi son pere & qu'il falloit qu'il y vint. Et le Dauphin

& dit au
n, vous
nague-
, fumes
us nous
eu pour
ume &
nglois;
sommes
vous y
s; pen-
s vôtres
& nos
s; je
, ainsi
; avi-
de re-
pondit
faire
re &
uphin

très doucement lui dit qu'il iroit vers
Monseigneur son pere quand bon lui
sembleroit & non à la volonté de lui Duc
de Bourgogne, & qu'on savoit bien que
ce qu'ils feroient eux deux, le Roi en
seroit content. Et il y eut quelques paro-
les. & s'approcha le * Seigneur de * Il étoit
Noailles dudit Duc qui rougissoit & qui du parti
dit, Monseigneur, vous viendrez apre- Bourgui-
gnon.
sent à votre pere, en voulant mettre la
main gauche sur lui & de l'autre tira
son épée à moitié; & lors Messire
Tannegui du Chatel prit Monseigneur
le Dauphin entre ses bras & le mit hors
de l'huis de l'entrée du parc; & il y en
eut qui fraperent sur le Duc de Bour-
gogne & sur ledit Seigneur de Noailles,
& allerent tous deux de vie à trépassé-
ment, & ceux du Château qui étoient
près de l'huis du parc, oncques ne s'en
émurent, croyant que c'étoit Monsei-
gneur le Dauphin qu'on avoit tué.... &

parce qu'on chargea fort Messire Tanne-
gui du Chatel d'avoir fait le coup , il
s'en fit excuser devers le fils du Duc de
Bourgogne , en affirmant comme preud-
homme & Chevalier, que jamais ne le fit,
ni ne fut consentant de le faire , & que
s'il y avoit deux gentilshommes qui vou-
lussent dire le contraire , il étoit prêt de
s'en défendre & de les combattre l'un
après l'autre , & sur ce il n'y eut personne
qui répondit. . . . Messire Robert de Loire,
Messire Bataille & le Vicomte de Nar-
bonne confessoient qu'ils avoient frappé le
Duc de Bourgogne , & quand on leur
demanda pourquoi ils avoient fait le
coup , ils répondirent qu'en leurs con-
sciences , ils virent que le Duc de Bour-
gogne approchoit de Monseigneur le Dau-
phin , & aussi le Seigneur de Noailles ,
tirant à moitié l'épée & que lors ils
fraperent. . . .

Si Tannegui du Chatel avoit frappé

le Duc de Bourgogne , pourquoi l'auroit-il nié ? pourquoi n'auroit-il pas dit comme les autres , *j'ai cru qu'il vouloit atenter à la vie de mon maître , je l'ai prévenu ?* Pourquoi auroit-il fait un defaveu qui coute toujours à quelque homme que ce soit & qui pouvoit donner au Dauphin de mauvaises impressions sur son caractère ? s'il n'avoit pas été poussé par cette générosité de l'honnête homme qui s'indigne qu'on le calomnie , pourquoi se feroit-il exposé à un combat qui dans ce temps là étoit d'une toute autre consequence que dans ce temps-ci ? la mort n'en étoit pas l'unique inconvenient ; le vaincu passoit pour coupable , menteur & infame ; on le pendoit mort ou vif après l'avoir traîné sur la claie. On voit dans les actes publics d'Angleterre un passeport conçu en ces termes ; *Nous*

Henri sçavoir faisons à tous nos capitaines & commandans que Guillaume de Guitri ayant été accusé & appelé par Guillaume de Biere, comme complice de la mort de notre cousin le feu Duc de Bourgogne, nous accordons audit Guitri un saufconduit pour venir combattre en notre présence ledit de Biere ; lequel saufconduit sera de huit jours pour venir & de huit jours pour s'en retourner, s'il n'est pas vaincu. Donné dans notre camp de Melun le 15 de Juillet 1420.

Le Dauphin écrivit une lettre circulaire dans laquelle il disoit que dans la conference sur le pont de Montereau, ayant amiablement représenté au Duc de Bourgogne qu'il n'avoit pas fait la guerre aux Anglois comme il l'avoit promis, ni évacué les places où il tenoit garnison, ce Duc lui avoit répondu plusieurs outrageuses paroles & avoit tiré

son épée pour le villener en sa personne
& s'en rendre maître ; mais que par la
grace de Dieu & l'aide de ses loyaux
serviteurs , il avoit été préservé de ce
danger , & que ledit Duc ayant occa-
sionné lui-même sa mort par ses outra-
ges , avoit été tué sur la place. Si l'on
dit que la lettre du Dauphin doit
être suspecte , il faut aussi convenir
que l'on ne doit pas s'en rapporter
aux relations que faisoit & publioit
la Cour de Bourgogne ; les dix Sei-
gneurs qui étoient avec le Dauphin ,
étoient aussi croyables que les dix
qui avoient accompagné le Duc de
Bourgogne ; il n'y avoit que ces
vingt personnes qui pouvoient sa-
voir comment la chose s'étoit passée ,
& ce n'est que sur le recit des uns
ou des autres , que les historiens
contemporains ont écrit ; ces histo-
riens ont pu être trompés ou pou-

voient être attachés à l'un ou à l'autre parti ; si l'on doute de la relation de Jean Juvenal des Ursins parce qu'il étoit , dit-on , partisan du Dauphin , pourquoi ne doutera-t-on pas de même de celle de Monstrelet , né dans le Hainaut , & qui étoit & devoit être affectionné à la Maison de Bourgogne ? Il n'y a presque pas de chapitres dans son histoire où l'on ne remarque son inclination pour le Duc de Bourgogne & pour son fils ; elle éclate surtout dans le récit du meurtre de Montereau. D'ailleurs plusieurs circonstances qu'il insinue sont manifestement fausses ; je ne citerai quant à présent que celle-ci ; il rapporte (aparemment pour rendre Tanguy du Chatel plus odieux) que *le Duc de Bourgogne en entrant dans les barrières , frapa d'amitié sur l'épaule de du Chatel , en disant au Seigneur de*

S. C.
fe ;
Sei
pas
gne
blié
dép
E
uniqu
l'op
le m
étoit
une
son
Bail
offic
depo
ratio
Guil
vant
tend
par
S
7

S. Georges, voilà l'homme en qui je me fie; or nous avons la déposition du Seigneur de S. Georges; il n'en dit pas un mot; certainement ce Seigneur Bourguignon n'auroit pas oublié une pareille circonstance dans sa déposition.

Examinons à présent les seules & uniques preuves qui paroissent appuyer l'opinion de ceux qui croient que le meurtre du Duc de Bourgogne étoit un assassinat premedité; c'est une information faite à la requête de son fils & de sa veuve, devant le Bailli de Dijon & autres de leurs officiers; elle est composée de six dépositions, c'est-à-dire d'une déclaration que Bertrand de Noailles & Guillaume Lapaleur avoient faite devant deux Notaires de ce qu'ils prétendoient leur avoir été raconté par le Seigneur Archambaut de

Noailles quelques heures avant sa mort ; comme cette déclaration ne contient qu'un oui-dire & que d'ailleurs le faux y est absolument manifeste , je ne rapporterai que les dépositions des quatre temoins oculaires , Jean Seguinat Secrétaire du Duc de Bourgogne , Antoine de Vergi , Guillaume de S. Georges & Gui de Pontaillier , trois des dix Seigneurs qui l'avoient accompagné : le lecteur présumera sans doute que les Juges , le lieu où s'est faite l'information & les témoins doivent être suspects.

Deposition de Jean Seguinat, Secrétaire du Duc de Bourgogne.

... . *feu mondit Seigneur de Bourgogne & les Seigneurs de sa compagnie , avec lui depofant , passerent & entrèrent dans les barrières du Dauphin , & aussitôt qu'ils furent dedans , Tanguy du Chatel*

tira lui déposant par la manche dedans lesdites barrières pour plus hâtivement fermer le guichet d'icelles. On ne pouvoit faire passer le meurtre du Duc de Bourgogne pour un assassinat prémédité qu'en jettant beaucoup de doute & d'embarras dans les esprits sur la disposition des barrières & sur les précautions qu'on avoit prises à cet égard de part & d'autre ; à la façon dont Seguinat s'exprime , il sembleroit que le Dauphin étoit le maître de faire ouvrir & fermer la barrière du côté du Duc de Bourgogne ; le bon sens ne permet pas de le croire ; ce même Seguinat , les autres témoins , & toutes les relations conviennent qu'on demeura d'accord que pour la sûreté réciproque les Dauphinois auroient la Ville & les Bourguignons le Château ; le Duc de Bourgogne arriva vers les

Journ. p. 8.
219 & 220.

quatre heures après midi avec quatre cent hommes d'armes & deux cent archers ; il les mit dans le Château & aux environs & plaça une garde auprès de sa barriere ; mais le Château , cette garde & ces troupes n'auroient servi de rien à sa sûreté personnelle & à celle des dix Seigneurs qui l'accompagnoient , s'il n'avoit pas été le maître d'ouvrir sa barriere , en cas de danger , comme le Dauphin étoit le maître d'ouvrir la sienne. *Mondit Seigneur de Bourgonne* , continue Seguinat , aperçut le Dauphin qui étoit près de la porte devers la ville sur ledit pont à l'endroit d'un petit retrait fait de haies ; *mondit Seigneur* alla à lui , ôta son * aumusse qui étoit de velour noir & s'agenouilla en lui disant , *Monseigneur* , après Dieu je ne dois obeir qu'au Roi & à vous ; je viens vous offrir ma personne , mes

* Sou chaperon.

biens & toutes les forces de mes alliez & bienveillans ; si on vous a fait quelque rapport à mon desavantage , je vous prie de n'en rien croire ; dis-je bien , Messieurs , ajouta-t-il ? Vous dites si bien , répondit le Dauphin , qu'on ne peut mieux ; levez vous biau cousin & vous couvrés , en le tenant par la main. Le Président de Provence vint au Dauphin & lui parla bas à l'oreille , & le déposant aperçut que ledit Président & le Dauphin firent signe de l'œil à Tanguy du Chatel , lequel Tanguy poussa entre les deux épaules mondit Seigneur de Bourgogne d'une grande hache de guerre sans dague qu'il tenoit à la main , en lui disant , Monsieur de Bourgogne , Entrez la dedans. Il faut se représenter les deux barrières hautes de six pieds , l'une du côté du Château & l'autre du côté de la Ville : un espace entouré d'un clair-voir & formant une

* *Un parc, en retrait, dans le langage de ce temps-là.* espece * de fallon au milieu du pont : deux entrées à ce fallon , l'une du côté du Château & l'autre du côté de la Ville ; le Dauphin étoit à l'entrée du côté du Château , c'est-à-dire du côté par où venoit le Duc de Bourgogne ; ce Duc n'étoit point entré dans le fallon , puisque du Chatel en le poussant d'une grande hache d'armes entre les deux épaules , lui dit , Entrez la dedans. *Monseigneur de Bourgogne* , continue Seguinat , s'étant retourné de côté , put voir un grand homme brun qui tenoit une grande épée nue & taillante , & dans ce moment les gens du Dauphin ayant commencé à crier , tuez , tuez , ce grand homme brun frapa mondit *Seigneur de Bourgogne* de ladite épée sur la tête en descendant le long du visage du côté droit , & mondit *Seigneur de Bourgogne* eut le bras presque coupé assez

près du poignet , en voulant parer le coup ; Barbazan étoit auprès de celui qui donna le coup ; duquel coup mondit Seigneur de Bourgogne ne tomba pas ; mais dans l'instant Tanguy du Chatel frapa de ladite hache d'armes un si grand coup sur la tête de mondit Seigneur de Bourgogne qu'il tomba à terre sur le côté gauche , le visage vers le Dauphin qui étoit présent ; les Seigneurs de Noailles & d'Autrey s'étant mis au-devant de mondit Seigneur de Bourgogne pour parer les coups qu'on lui portoit , furent blessés ; & dans le moment qu'on eut crié , tuez , tuez , ceux qui étoient en la compagnie du Dauphin , prirent & emprisonnerent les Seigneurs qui étoient entrez avec Monseigneur de Bourgogne , excepté le Seigneur de Neufchatel qui s'échapa. Le deposant regardoit toujours mondit Seigneur de Bourgogne en grande crainte & doute de sa

vie, lorsqu'il vit un homme qui s'agenouilla & qui lui plongea son épée dans le corps ; alors Monseigneur de Bourgogne étendit les reins en poussant un soupir & expira.

Il paroît par toutes les relations qu'on se defioit les uns des autres, & qu'on prit & qu'on se donna réciproquement toutes les sûretés possibles ; d'ailleurs le Duc de Bourgogne vivoit dans des frayeurs continuelles depuis l'assassinat du Duc d'Orleans & les differens massacres qu'il avoit fait commettre à Paris ; il avoit fait bâtir à son hôtel * de Bourgogne une tour & dans cette tour une chambre sans fenêtres & dont la porte étoit très basse ; il la fermoit lui-même le soir & ne l'ouvroit le matin qu'avec toutes les précautions que la crainte inspire aux scelerats ; puisqu'il en prenoit de si grandes

* Rue Mau-
conseil où
est la Co-
médie Ita-
lienne.

à Paris , il n'étoit pas homme à les négliger aux conférences avec le Dauphin ; on prétend même qu'il balança longtemps avant que d'aller à l'entrevue de Montereau ; qu'il avoit des pressentimens qu'il y feroit tué ; qu'on le lui avoit prédit & qu'il ne cachoit point ses craintes ; elles devoient augmenter sa défiance naturelle & rendre les dix Seigneurs qui l'accompagnoient encore plus attentifs sur les moindres mouvemens des dix qui étoient avec le Dauphin : voilà cependant un homme qui vient parler bas à l'oreille du Dauphin ; on donne un coup d'œil à du Chatel ; il pousse le Duc de Bourgogne pour l'avertir qu'il va le fraper ; il a une grande hache de guerre , quoique les uns & les autres fussent convenus qu'ils n'autoient que leurs épées ; les Dauphinois se trouvent placés

derriere le Duc de Bourgogne : tout cela est-il vraisemblable ? les Bourguignons ne devoient-ils pas être immédiatement derriere leur Duc , de même que les Dauphinois immédiatement derriere le Dauphin ?

Du Chatel , Barbazan & autres qui composoient le conseil de ce jeune Prince , connoissoient le caractère défiant du Duc de Bourgogne ; il n'étoit pas douteux qu'il feroit sur ses gardes ; ils n'avoient au plus qu'un moyen de le surprendre ; c'étoit de prévenir les soldats qu'ils mettroient à leur barriere , d'accourir promptement dès qu'ils entendraient crier *tuez , tuez* ; mais on ne defile pas vite & en grand nombre par un guichet ; d'ailleurs la Seine est assez large à Montereau & par conséquent les barrieres qu'on avoit construites aux deux extrêmi-

tez du pont , étoient assez éloignées du fallon qu'on avoit fait au milieu ; les dix Seigneurs Bourguignons ne pouvoient donc pas être subitement accablés par le nombre ; une défense de quelques minutes donnoit aux gens de leur barriere le temps de venir à leur secours ; alors le combat s'engageoit & le Dauphin pouvoit y être tué ; si l'on me dit que son conseil ne s'en soucioit pas & qu'il ne pensoit qu'à vanger la mort du Duc d'Orleans & du Connetable d'Armagnac, je me crois dispensé de répondre à cette absurdité.

Déposition de Guillaume de Vienne,
Seigneur de S. Georges.

.... lors mondit Seigneur le Duc de Bourgogne entra dans lesdites barrieres avec les dix de sa compagnie & incontinent fut fermé le guichet desdites barrieres

par là où ils étoient entrés. Et quand mondit Seigneur le Duc aperçut ledit Dauphin qui étoit à un des quarrés dessus le pont devers la riviere , à un retraits qui étoit fait en maniere de passioier , mondit Seigneur le Duc alla devers le Dauphin , & s'agenouilla devant lui & ôta son chapeyron en lui faisant la reverence , & lui dit qu'il étoit venu à son mandement pour s'employer à son service & au bien du Royaume ; & alors le Dauphin le prit par la main , & le fit lever , & se tenoient par les mains ensemble , & lui sembloit à lui depofant qu'ils se parloient amoureusement & gracieusement ; comme lui depofant étoit incommodé , il se retira dans un coin près de là pour vomir , où étant il entendit crier à haute voix , tuez, tuez , & lors il se tourna & vit beaucoup de gens armés entrer dedans lesdites barrières & cloisons ordonnées du côté du Dauphin ; & vint à lui Tanguy du

Chatel qui le prit & le mena hors desdites barrières & le bailla au Seigneur de Guitri, lequel l'emmena en son hôtel dans la ville, ainsi malade qu'il étoit. Interrogé de ceux qui fraperent & meurtrirent Monseigneur le Duc de Bourgogne, dit qu'il ne vit point fraper Monseigneur de Bourgogne, parce qu'il étoit malade & qu'il vomissoit alors, & que la chose fut si soudainement faite qu'il ne put apercevoir ceux qui l'avoient faite.

Le Seigneur de S. Georges avoit été Chambellan du Duc de Bourgogne tué à Montereau; il l'étoit du fils & pensionné à trois mille livres; il est assez honnête homme pour ne vouloir pas mentir en déposant que son Maître avoit été traîtreusement assassiné; mais en même-temps il ne veut pas déposer contre lui & avouer qu'il l'avoit vu mettre la main sur la

*Etat de la
Maison du
Duc de
Bourgogne.
pag. 121.*

garde de son épée pour fraper le Dauphin ; il prend le parti de dire qu'il n'a pu voir ce qui s'étoit passé , parce qu'il vomissoit alors dans un coin. D'ailleurs on voit que ce Seigneur de S. Georges ne fut point blessé , comme l'avance faussement Monstrelet.

Déposition d'Antoine de Vergi.

.... *Et se tenoient par les mains Monseigneur de Bourgogne Et le Dauphin Et lui sembloit à lui déposant qu'ils se parloient amoureusement Et gracieusement ; Et ainsi qu'ils se tenoient Et parloient ensemble , lui déposant entendit crier à haute voix , tuez , tuez , Et vit grand nombre de gens armés entrer dedans lesdites barrières Et cloisons ordonnées du côté du Dauphin. Interrogé de ceux qui frappèrent Et meurtrirent feu Monseigneur le Duc , dit qu'il vit bien qu'on le frapoit , mais qu'il ne put voir celui qui le frapa ,*

parce que ceux qui le fraperent étoient
derrière lui , & que la chose fut faite
très soudainement.

Puisque ce témoin dit simplement
qu'il lui sembloit que le Dauphin &
le Duc de Bourgogne se parloient
gracieusement , il convient qu'il
n'entendoit pas ce qu'ils se disoient.
Puisqu'il ne put voir ceux qui
fraperent le Duc de Bourgogne
parce qu'ils étoient derrière le Duc
de Bourgogne & entre ce Prince &
lui déposant , à plus forte raison ne
put il pas voir si ce Prince avoit fait
auparavant le geste de mettre la main
sur la garde de son épée pour fraper
le Dauphin. Cette déposition, comme
la précédente, me paroît d'un homme
qui ne veut pas dire la vérité , mais
qui voudroit en même-temps ne pas
mentir ; d'ailleurs je dirai toujours
qu'il me semble que les Seigneurs

qui escortoient le Duc de Bourgogne devoient être immédiatement derriere lui, de même que ceux qui escortoient le Dauphin devoient être immédiatement derriere le Dauphin.

* Il étoit
Chambel-
lan & pen-
sionné du
Duc de
Bourgo-
gne.

Déposition de Gui de * Pontaillier.

..... & se tenoient par les mains Monseigneur de Bourgogne & le Dauphin, & lui sembloit qu'ils se parloient amoureusement & gracieusement ; & ainsi qu'ils se tenoient & parloient ensemble, il entendit crier à haute voix & en grand tumulte, tuez, tuez, & lors vit grand nombre de gens armés entrer dedans les dites barrières & cloisons ordonnées du côté du Dauphin.... Dit deplus qu'il vit Tanguy du Chatel qui frapa Monseigneur le Duc de Bourgogne d'une hache d'armes, & que Messire Robert de Loire tenoit pour lors feu Monseigneur le Duc de Bourgogne par les manches de sa robe par derriere.

QUES

Bourgo-
iatement
ceux qui
ient être
Dauphin.
ntaillier.
ns Mon-
Dauphin,
nt amou-
& ainfa
semble,
en grand
it grand
dans les
s du côté
qu'il vie
seigneur
he d'ar-
re tenoit
Duc de
sa robbe

Seguinat depose qu'il fut faisi & ^{Déposition}
fait prisonnier par Messire Bataille & ^{de Segui-}
qu'il ne sçait pas le nom du grand ^{nat.}
homme brun qui tenoit une épée
que & taillante & qui frapa le pre-
mier le Duc de Bourgogne ; ce
grand homme brun étoit Robert de
Loire que le Seigneur de Pontaillier
occupe à tenir par derriere le Duc
de Bourgogne par les manches de
sa robbe. Seguinat ajoute que Bar-
bazan étoit auprès du grand homme
brun ; Pontaillier dit qu'il n'aperçut
point Barbazan dans les barrières, ^{Déposition}
mais qu'il le vit, hors des barrie- ^{de Pontail-}
res, regardant par un guichet qui ^{lier.}
étoit ouvert ; Monstrelet prétend ^{Monstrelet}
que Barbazan reprocha à ceux qui ^{chap. 212}
avoient machiné le cas, qu'ils avoient
deshonoré à jamais le Dauphin & que
mieux auroit valu avoir été mort que
d'avoir été à icelle journée. On voit

que les témoins ne s'accordent pas
& que la relation de l'historien con-
temporain est contraire aux dépositi-
tions des témoins.

*Preuves
pour servir
à l'hist. du
meurtre du
Duc de
Bourgogne.
pag. 290.*

Charles de Bourbon , Comte de
Clermont , avoit épousé une de
filles du Duc de Bourgogne ; il
étoit un des dix Seigneurs qui l'a-
voient accompagné ; il lui donna
le tort , se déclara pour le Dau-
phin & suivit toujours depuis son
parti ; il faut observer que c'étoit
un jeune * Prince d'un mérite dis-
tingué ; l'année suivante , par sa
valeur , sa fermeté & sa bonne
conduite , il chassa le Comte de
Foix du Languedoc ; si le meurtre
de Montereau avoit été un no-
complot , est-il naturel qu'il se fût
lié avec des traitres , des hommes
sans foi , prodigues de sermens pour
attirer leur victime dans le piège

* Il avoit
dix-sept
ans.

soutint toujours au fils du Duc de Bourgogne que son pere avoit occasionné lui-même son malheur & l'obligea de lui renvoyer sa femme (Agnès de Bourgogne) avec qui il n'avoit pas encore consommé son mariage, parce qu'elle n'étoit pas en âge; il le consumma à Autun le 17 de Septembre 1425.

A la suite du Journal de Paris sous les regnes de Charles VI & de Charles VII, on trouve un *Mémoire pour servir à l'histoire du meurtre de Jean sans peur Duc de Bourgogne*; c'est une narration de l'éditeur; on ne doit croire qu'il n'a pas eu la témérité de la donner pour constante & certaine, puisqu'il ne l'a composée que sur les dépositions qu'on vient de voir & sur quelques autres pièces tirées des registres de la Cham-

bre des Comptes de Dijon & qui
fournissent aucune preuve valab
d'un assassinat prémédité. Entre autr
circonstances fausses & ridicules q
l'on trouve dans cette narration
dans ces pieces , je ne citerai q

Pag. 227.
224 & 289.

celles-ci : *L'animosité des assassins*
Duc fut si grande que chacun voul
avoir un morceau de sa robbe pour
porter sur la sienne ; on le dépouilla

* Gueftres
ou botti-
mes.

ne lui laissant que son jupon & ses
houfeaux ; on mit son corps dans
bierre où l'on porte les pauvres en terre
& on le fit porter à l'hôpital , & de
à l'Eglise, par les gens les plus pa
lards que l'on put trouver Tang
du Chatel voulant se distinguer parmi
complices , prit un des eperons noirs
Duc à molettes dorées , & fit faire
étui pour enchasser la hache au bec
faucon dont il l'avoit frappé. Du Chat

passa t
blein c
il av
cette
queme
voyer
cartel
pensé
(1)
du Duc
ni am
mais à
le sa
l'avoir
Bourgo
etter a
manda
permiff
pralla, v
voit co
serviteu
ilant
omma
gloire
il faut
si bon
res &

passa toujours pour un homme fier,
plein de (1) candeur & de franchise ;
il avoit affecté de faire parade de
cette hache & de la montrer publi-
quement , auroit-il eu le front d'en-
voyer à la Cour de Bourgogne un
cartel où il déclaroit qu'il n'avoit
pensé qu'à sauver le Dauphin ; qu'il

(1) En 1425 , Artur de Richemont , frere
du Duc de Bretagne , offrit à Charles VII de
lui amener toutes les forces du Duché ,
mais à condition qu'il éloigneroit d'auprès
de sa personne tous ceux qu'on accusoit
d'avoir été complices de la mort du Duc de
Bourgogne ; Tannegui du Chatel alla se
jetter aux pieds de Charles VII & lui de-
manda pour récompense de ses services , la
permission de se retirer ; ce Prince l'em-
brassa, versa des larmes & lui dit qu'il ne pou-
voit consentir à cette séparation ; ce fidele
serviteur prépara tout pour son depart, & s'é-
levant lui-même , quitta le ministère & le
commandement des armées avec autant de
gloire que l'on en ait jamais eu à y rester.
Il faut convenir qu'un si bon maître & un
si bon serviteur n'ont gueres l'air de trai-
tres & d'assassins.

n'avoit jamais frapé ni dit de frap
le Duc de Bourgogne ; que tous ces
qui l'en accusoient , avoient menti
qu'il offroit de les combattre e
champ clos ?

Pierre Fenin & Monstrelet étoient
certainement très affectionnés au parti
Bourguignon ; S. Remi servoit dans
les troupes Angloises & fut dans la
suite Chancelier de Philippe de Bour
gogne fils de Jean sans peur ; les
historiens qui sont venus après ces
trois historiens contemporains , ont-il
eu raison de les suivre aveuglément
il faut encore remarquer que les cir
constances du meurtre rapportées par
Fenin , Monstrelet & S. Remi , sont
différentes de celles que déposent les
témoins ; en sorte que les dépositions
des témoins sont supposées , ou la rela
tion de ces trois historiens est fautive
d'ailleurs le récit de Fenin n'est pas

IQUES

de frap
tous ces
t menti
battre e

et étoie
és au par
voit dan
ut dans
de Bou
eur ; le
après ce
ns, ont-i
glément
e les cir
ortées pa
emi, for
posent le
éposition
ou la rela
est fausse
n'est pas

informe à celui de S. Remi, & Mon-
elet n'a fait que copier mot à mot
Remi qui devoit être entière-
ment suspect.

Après avoir examiné le pour & le
contre avec toute l'attention possi-
ble, s'il faut dire mon sentiment, le
Dauphin étoit à l'entrée du
donjon ; il alla trois ou quatre pas
devant du Duc de Bourgogne ;
après les premiers complimens, il
fit en explication & lui reprocha
qu'il n'avoit rien fait de tout ce qu'il
avoit promis par le Traité de
Bouilli-le-fort ; qu'il n'avoit point
dégarni ses garnisons des places qu'il
avoit évacuer ; que ses troupes
avoient toujours demeuré dans l'in-
action & ne s'étoient opposées à au-
cune des nouvelles entreprises de
Henri ; que les Anglois avoient sur-
pris Pontoise par escalade & que

toute la France accusoit Lisladam de leur avoir livré cette ville. faut se représenter le Duc de Bourgogne vieilli dans le crime , naturellement fier , d'accord avec Reine , maître de la personne du Roi & méprisant un jeune Prince de dix-sept ans & d'un caractère doux ; le reproche sur la prise de Pontoise dut d'autant plus le piquer que Lisladam (1) passoit pour l'exécuteur ordinaire de ses trahisons & de ses cruautés ; il s'emporta avec hauteur & dit au Dauphin , en mettant la main sur la garde de son

P. Daniel. (1) Lisladam étoit entré au service du Duc de Bourgogne par une trahison ; on l'accusoit aussi d'avoir excité les massacres à Paris en 1418 & d'avoir commis des indignités sur le cadavre du Connétable d'Armagnac.

(2) Monstrelet prétend que le Duc de Bourgogne voulant remettre plus en avant son épée qui s'étoit retirée en arrière lorsqu'il s'étoit agenouillé devant le Dauphin, Robert

épée
roi
rell
qu'
Il é
cap
& le
ren
étoit
vite
on
qu'a
qu'u
les
entre
riere
dépo
avoit

Loire
à la m
Dauph
temps
T

épée , que le Roi & la Reine jugeroient des reproches & de la querelle qu'il lui faisoit & qu'il falloit qu'il vint tout à l'heure les trouver. Il étoit très naturel de le présumer capable d'un attentat ; Robert de Loire & le Vicomte de Narbonne le frappèrent , tandis que du Chatel , qui étoit derrière le Dauphin , le retiroit vite & le faisoit rentrer dans le fallon ; on cria *tuez , tuez* , & ce fut à ce cri qu'à travers le fallon qui n'étoit qu'un espace entouré d'un clairvoir , les Seigneurs Bourguignons virent entrer des gens armés dans les barrières. Il faut observer que selon les dépositions des témoins , il n'y avoit point de barrière entre le Dau-

Loire lui dit , quoi voulez vous mettre l'épée à la main en la présence de Monseigneur le Dauphin ? qu'alors du Chatel s'écria , il est temps & frapa le Duc de Bourgogne.

Tome III.

L

phin & le Duc de Bourgogne ; comme le disent les historiens contemporains.

Je passerai rapidement sur des faits que personne n'ignore. Le nouveau Duc de Bourgogne suivit le détestable projet de son pere sous prétexte de vanger sa mort ; il s'unit avec la Reine pour perdre le Dauphin , le priver de la couronne & la mettre sur la tête de Henri. Cette mechante femme tenoit sa Cour à Troyes en Champagne ; elle y avoit mené son mari dont la maladie avoit dégénéré depuis longtems dans une sombre imbecillité ; Henri se rendit dans cette ville le 20 Mai 1420 , & le lendemain on y signa un traité qu'on apella *la paix de Troyes* ; il contient XXXI articles ; je ne rapporterai que les principaux.

» Le Roi d'Angleterre étant de-

» venu fils du Roi de France par son
» mariage avec la Princesse Cathe-
» rine, honorera le Roi & la Reine de
» France comme ses pere & mere. «

» Il n'empêchera point que le Roi
» de France , pendant le cours de sa
» vie , ne conserve la dignité Royale
» & ne recoive les revenus de sa cou-
» ronne. «

» Comme ledit Roi de France est
» empêché par sa maladie de vaquer
» au gouvernement de l'Etat, le Roi
» d'Angleterre fera dès ce jour-ci
» Regent du Royaume & le gouver-
» nera selon la justice & l'équité ,
» avec le conseil des Princes , grands
» Seigneurs , Barons & Nobles dudit
» Royaume. «

» Dans les actes publics le Roi de
» France , en parlant du Roi d'An-
» gleterre , se servira de cette for-
» mule , *notre très-cher fils , Henri*

» *Roi d'Angleterre , héritier de France.* »

Il faut observer que la Princesse Catherine que Henri épousoit , avoit deux sœurs aînées , vivantes & mariées , l'une au Duc de Bretagne & l'autre au Duc de Bourgogne ; qu'au deffaut du Dauphin & en suposant que les femmes pussent succeder à la couronne , ces deux Princeses auroient dû certainement hériter avant Catherine leur cadette.

» Après la mort du Roi Charles ,
» la couronne avec toutes ses dépen-
» dances apartiendra au Roi d'An-
» gleterre & à ses hoirs. «

C'est à dire que si Henri & Catherine mouroient sans enfans , la couronne de France passeroit aux frères de Henri ou à leurs héritiers.

» Quand le Roi d'Angleterre , ou
» quelqu'un de ses hoirs , sera par-
» venu à la couronne de France , les

France. »
 rinceffe
 t, avoit
 & ma-
 agne &
 ; qu'au
 upofant
 der à la
 ftes au-
 r avant

Charles,
 dépen-
 d'An-

Cathe-
 la cou-
 x freres

re, ou
 ra par-
 ce, les

» deux Royaumes de France & d'An-
 » gleterre feront unis à perpetuité
 » sous la domination d'un feul &
 » même Prince ; il n'y aura point un
 » Roi dans chaque Royaume ; mais
 » un feul & même Roi fera fouverain
 » dans les deux Royaumes, fans pour-
 » tant foumettre l'un à l'autre ; les
 » loix & les libertés de chacun des
 » deux Royaumes feront confervées
 » dans leur entier. «

» Vû les crimes commis par Char-
 » les foi-disant Dauphin de Viennois ,
 » il eft accordé qu'on ne fera ni trêve
 » ni paix avec lui que du consente-
 » ment des deux Rois & du Duc de
 » Bourgogne. »

*Le bon fens faillit , dit du Tillet ,
 à tous ceux qui fignerent ce Traité ;
 on y convient de la maladie du Roi &* *Recueil des*
Traité &c.
par conséquent qu'il étoit inhabile à *pag. 321.*
traiter & contracter , & même au

domage & totale éversion de sa couronne , de laquelle il n'étoit qu'administrateur , non Seigneur ou propriétaire ; & quand même il eut eu le plus clair & le plus sain entendement du monde , il n'eut pu priver de ladite couronne le Dauphin son fils auquel par loi expresse & fondamentale elle étoit affectée , ou devoit échoir , sans titre d'hoirie ; ainsi exhérédation , confiscation ou indignité n'y pouvoient avoir lieu pour crime ou cas que ce fut ; car en France le Roi ne peut ôter à son fils , ou son plus prochain , ladite couronne s'il ne lui ôte la vie ; encore lui mort , elle viendra à ses descendans mâles s'il en a.

Il y a à cet égard une différence entre les Princes du Sang & les particuliers ; un Prince du Sang ne parvient point à la couronne comme héritier , mais comme étant du Sang

auquel elle appartient ; ni le Roi ni la Cour des Pairs ni toute la Nation assemblée , ne peuvent lui oter un droit qui lui est transmis intimement avec la vie & avec lequel il meurt , à moins qu'il ne soit devenu étranger à la nation & qu'il n'ait renoncé par quelque acte à être François. D'ailleurs en suposant que Charles VI, attendu les prétendus crimes commis par le Dauphin , eut pu l'exclure de la couronne , pouvoit-il en priver les branches d'Orleans , d'Anjou , d'Arlemon & de Bretagne ?

A ces observations j'en joindrai quelques autres que nos Historiens n'ont point faites. Le bon sens & l'équité naturelle veulent que lorsqu'un crime a été commis , on commence par recevoir la plainte ; que sur cette plainte on informe ; que sur l'information on décrète , & qu'ensuite on

juge l'accusé sur ses réponses , ou que l'on le condamne par contumace, s'il n'a point comparu.

Le Traité de Troyes est du 21 Mai 1420 ; Charles VI y nomme Henri héritier de la couronne & déclare qu'on ne fera ni paix ni trêve avec Charles soi-disant Dauphin , attendu les crimes qu'il a commis.

Le 23 de Décembre suivant, c'est-à-dire sept mois après ce Traité , le

*Preuves
pour servir
à l'hist. du
Meurtre du
Duc de
Bourgogne.
Pag. 347.*

Duc de Bourgogne comparoit en habit de deuil devant Charles VI & Henri , leur présente sa plainte & demande justice contre les assassins de son pere. Sur cette plainte , sur les remontrances de l'Université & des Députés de plusieurs villes , & sur les conclusions du Procureur Général , sans information de témoins , Charles VI après avoir dit que le feu Duc de Bourgogne qui aimoit

tant l'Etat & qui l'avoit si bien servi ,
 avoit été mauvairement , traîtreuse-
 ment & damnablement tué sur le pont
 de Montereau par le Dauphin &
 ses complices , rend un arrêt par le-
 quel , de l'avis des gens de son Grand
 Conseil , des Présidens & des gens
 Laiques de son Parlement & autres
 de ses Conseillers , il déclare que tous
 les complices dudit meurtre sont in-
 habiles & indignes de toutes succes-
 sions directes ou collaterales & de tous
 honneurs , dignités ou prérogatives
 quelconques , & qu'ils ont en outre
 encouru toutes les peines & puni-
 tions portées par les loix contre les
 criminels de Leze Majesté.

L'information sur ce prétendu as- *Ibidem.*
 assinat & les dépositions des témoins *pag. 271.*
 oculaires (Jean Seguinat , Guillaume
 de Vienne , Antoine de Vergi & Gui
 de Pontaillier) sont du mois d'Avril
 1421.

Lv

Ainsi le 21 Mai 1420 , sans avoir fait aucune procédure contre le Dauphin , on le dépouille de tous les droits que lui donne sa naissance ; le 23 Decembre suivant on reçoit la plainte contre lui ; on rend un arrêt qui le condamne comme criminel de Leze-Majesté , & le 10 d'Avril 1421 on informe & on entend les témoins sur le crime dont il est accusé : n'est-ce pas commencer par condamner un homme & lui faire ensuite son procès ? on ne dira pas que les témoins étoient prisonniers du Dauphin & qu'on n'avoit pu les entendre plutôt ; *Ibidem.* le journal prouve qu'ils étoient libres , & même dans Paris , lors de l'arrêt du 23 Decembre 1420. *pag. 243.*

Il faut encore remarquer que les dix Seigneurs qui avoient accompagné le Dauphin sur le pont de Montereau & les dix qui avoient accom-

ns avoir
le Dau-
ous les
nce ; le
çoit la
un arrêt
ninel de
vril 1421
témoins
: n'est-ce
onner un
on pro-
témoins
uphin &
e plutôt ;
oient li-
lors de
O.
que les
ccompa-
de Mon-
accom-

pagné le Duc de Bourgogne , étoient les seuls qui pouvoient déposer comment l'action s'étoit passée ; que les Dauphinois soutenoient que le Duc de Bourgogne avoit voulu tirer son épée pour fraper le Dauphin ; que selon la jurisprudence de ces temps-là , lorsque le crime étoit douteux , on ordonnoit le combat entre les accusateurs & les accusés , & que les Dauphinois offroient ce combat pour prouver leur innocence,

On a vû que le Duc de Bourgogne après avoir fait assassiner de nuit , dans une rue de Paris , le Duc d'Orleans , son supérieur & son Seigneur par le sang , fit soutenir par Jean Petit que tout *vassal & sujet* faisoit une *action méritoire en tuant un tiran* , même par *surprise & en trahison* , nonobstant tout serment & tout engagement contracté avec lui , & sans attendre qu'il fût con-

Histoire de *Paris. pre-* *pag. 362.* *Monstrelet.* *chap. 126.* *damne par un jugement.* Le Parlement de Paris & l'Université condamnerent cette abominable doctrine en 1416; ils révoquerent cette condamnation, en 1418, à la sollicitation du Duc de Bourgogne, & lorsque ce méchant homme est tué, en 1419, sur le pont de Montereau, ils poursuivent & proscrivent le Dauphin. Tout le monde sçait à quelles extremités il fut réduit & que les Anglois, quand il prit le titre de Roi après la mort de son pere, l'apelloient par dérision *le Roi de Bourges*. Il étoit obligé, par une espece de honte, de s'enfermer pour prendre ses repas : Saintrailles étant venu lui parler d'une affaire qui pressoit, le trouva se mettant à table avec la Reine & n'ayant tous les deux pour tout plat qu'une queue de mouton & deux poulets.

J'ai dit que Henri avoit employé

quatre
Norm
se fut
que fa
hifons
gne;
gogne
mena
& plu
dérabl
rocité
bataill
Rouen
autres
celui-
il avoi
prisonn
jours,
tance d
dans le
que s'
faire p

quatre années à se rendre maître de la Normandie, quoiqu'aucune armée ne se fut opposée à ses progrès & quoique favorisé par la diversion & les trahisons secrètes du Duc de Bourgogne; que le nouveau Duc de Bourgogne s'unit ouvertement à lui, l'amena à Paris, lui livra cette capitale & plus de trente autres villes considérables. J'ai cité des traits de la férocité de ce Monarque Anglois à la bataille d'Azincourt & au siège de Rouen; j'en pourrois citer plusieurs autres; je me contenterai de rapporter celui-ci: à l'attaque de Montereau, il avoit fait dix-huit gentilshommes prisonniers; au bout de quelques jours, irrité de la vigoureuse résistance du Gouverneur qui s'étoit retiré dans le Château, il lui envoya dire que s'il ne se rendoit pas, il alloit faire pendre ces dix-huit gentils-

*Rapin de
Toiras, pag.
144 & 477.*

hommes ; le Gouverneur répondit qu'il continueroit de faire son devoir & qu'il estimoit trop le Roi d'Angleterre pour le croire capable d'exécuter des menaces si contraires au droit de la guerre & des gens : sur cette réponse , Henri fit pendre les dix-huit gentils - hommes. Voilà ce Prince qui vouloit regner sur des François & à qui des historiens donnent les titres de *magnanime* , de *juste* , de *genereux* & de *conquerant*. Il mourut à Vincennes , le 31 d'Août 1422, d'un mal qu'on apelloit alors le mal S. Fiacre & qui n'étoit autre , dit-on, que la (1) fistule. Le fils qu'il laissoit

(1) Il paroît qu'on n'a sçu guérir ce mal que sous le regne de Louis XIV. Il produisoit ordinairement dans le sang une corruption si générale qu'il sortoit , disent les historiens , une quantité prodigieuse de poux des yeux & des oreilles de Henri & que plus on en avoit , plus il en renaissoit.

n'ayant que huit à neuf mois, il nomma les Ducs de Betford & de Glocester, ses freres, l'un pour Regent en France & l'autre pour Protecteur en Angleterre, leur recommandant surtout de cultiver & de ménager soigneusement l'amitié du Duc de Bourgogne : il avoit raison, car dès que ce Duc rentra dans son devoir, c'est-à-dire dès que les François cessèrent de combattre les uns contre les autres, les Anglois ne tarderent pas à être entierement chassés d'un Royaume qu'ils avoient déchiré pendant plus de trois cent ans, à la faveur des fiefs qu'ils y possédoient & des divisions & des troubles qu'ils y avoient sans cesse excités ; il ne leur resta que Calais ; cette place avoit coûté onze mois de siège à Edouard III ; le Duc de Guise, en 1558, la reprit en huit jours ; on y trouva un

*Guill. Para-
din.*

amas prodigieux de canons , d'armes ,
de munitions de guerre & de bou-
che , & cette inscription sur une des
portées : *les François reprendront Calais
quand le plomb nagera sur l'eau comme
le liège.*

Dans l'histoire de ces guerres ,
outre les inconvéniens , les désordres
& les maux inséparables du gouver-
nement féodal , on a du remarquer
des époques aussi fatales que singu-
lières. Louis le jeune répudie Leo-
nor d'Aquitaine ; six semaines après
elle épouse Henri Duc de Norman-
die , Comte d'Anjou , qui devient
dans la suite Roi d'Angleterre &
qui elle porte en dot le Poitou &
toute la Guyenne jusqu'aux Piren-
nées. Philippe de Valois , en 1346 ,
à Creci , le Roi Jean , en 1356 ,
à Poitiers , & le Connetable d'Albret
en 1415 , à Azincourt , se trouvent

ans les mêmes circonstances ; ils
peuvent triompher des Anglois sans
combattre ; ils les attaquent & sont
vaincus. Philippe le hardi à qui le Roi
Jean son pere avoit donné la Bour-
gogne , épouse l'héritiere du Comte
de Flandres , & cette nouvelle bran-
che de la famille Royale , en devient
la plus cruelle & la plus dangereuse
ennemie ; le Duc Jean , en 1416 ,
conclut secretement le Traité de Ca-
lais par lequel il reconnoit Henri pour
légitime Roi de France ; Philippe
son fils qui avoit aussi signé cet infame
traité , le confirme ouvertement , en
1419 , sous prétexte de venger la
mort de son pere ; il amene Henri à
Paris , lui livre avec cette capitale
plus de trente autres places & conti-
nue pendant seize ans à désoler sa pa-
trie & à persécuter le chef de sa mai-

*Acta pu-
blica. T. 4.
pag. 177.*

son ; enfin sur des griefs qu'il prétend avoir contre les Anglois , & rebu depuis longtemps de l'arrogance naturelle à leur nation , il prend le parti de les abandonner ; mais comme n'est ni la vertu ni l'honneur qui déterminent , il exige pour cess d'être l'ennemi de sa patrie , qu'il lui cede plusieurs territoires , & c'est pour colorer la demande de cette cession qu'il soutient toujours que son pere a été indignement assassiné qu'il s'obstine à vouloir que Charles VII en convienne dans le Traité. Charles étoit d'un caractère extrêmement doux , facile , compatissant & quoique très * brave , il ne pensoit jamais qu'avec un saisissement d'horreur au sang qu'alloit faire répandre un siège ou une bataille ; il connoit que la France est saccagée

* On le vit plus d'une fois monter le premier à l'assaut & combattre main à main avec l'ennemi.

préter pour vingt ans par une guerre civile
& étrangère ; que le salut du peuple
doit être la suprême loi , & qu'en
de ses sujets il est nécessaire qu'il
fasse ce qu'il ne feroit pas s'il n'étoit
qu'un simple gentilhomme ; il se
soumet donc à toutes les conditions
que lui impose son orgueilleux vassal.
& c. Rapin de Toiras observe à l'occasion
de ce Philippe Duc de Bourgogne ,
surnommé le bon , qu'il arrive quelque-
fois que les éloges & les surnoms que l'on
donne aux Princes , s'accordent peu avec
leur véritable caractère. La reflexion
est juste : ce Philippe le bon étoit
sans foi , sans probité , d'une ambi-
tion démesurée & toujours occupé
des moyens de s'agrandir ; il ne fut
pas moins oppresseur , moins dur ,
moins injuste avec ses plus proches
parens qu'avec son Souverain ; il

Tome 4.
pag. 265.

persécuta indignement Jacqueline de
Baviere sa cousine & s'affura sa suc-
cession de la façon la plus tyrannique
il dépouilla son pupile, le jeune Comte
de Nevers , à qui le Brabant , le Lo-
thier , Limbourg & Anvers appar-
tenoient.

Fin de ces guerres.

CONFOR

DANS

Les G

beaucoup

& une an

repos.

Ils s'a

chefs &

que sur c

Perfor

ans l'av

Prince ,

arent d

porter le

l'assembl

ui donn

& le bou

Ancie

d'un no

CONFORMITÉS ET DIFFÉRENCES
DANS LES MŒURS, USAGES
ET COUTUMES.

Les Germains , dit Tacite , ont *De Morib.
Germ. c. 15.*
beaucoup de goût pour ne rien faire
& une antipathie étonnante pour le
repos.

Ils s'appliquent à bien choisir leurs *Ibidem
c. 30.*
chefs & comptent moins sur l'armée
que sur celui qui la commande.

Personne n'a droit d'être armé *Ibidem
c. 13.*
sans l'aveu de ses concitoyens : le

Prince , le pere ou le plus proche
parent du jeune homme en âge de
porter les armes , l'introduit dans
l'assemblée générale de la nation &
lui donne solennellement le javalot
& le bouclier.

Anciennement en France le fils
d'un noble , quand il avoit atteint

comme à un Etre suprême , on portoit tous ses sentimens , toutes les pensées , toutes les actions. On étoit persuadé que l'amour perfectionnoit les ames bien nées & qu'il étoit entreprenneur de grandes choses. Ah ! *ma Dame me voyoit* , disoit Fleurance , montant le premier à l'assaut.

Il est rare que l'homme de courage ne regarde pas sa femme comme un ami. Le poltron est presque toujours impérieux & tiran avec la sienn & dans son domestique : un gueux un chien pour avoir un Etre sur qui dominer.



Combien y a-t-il en France de Couvents de Religieux mendiants & valides ? Deux mille , trois mille quatre mille ? Je ne sçais. Combien y a-t-il de maisons pour les pauvres Officiers & pour les soldats estropiés

estropiés ? Une. Quand fut-elle fondée ? Sous la première Race sans doute ? Non, sous la troisième, par Louis XIV, en 1671, environ douze cent ans depuis Clovis, & plusieurs siècles après l'établissement des Carmes, des Cordeliers & autres. Nos Rois, dans plusieurs Monastères de fondation Royale, s'étoient réservé le droit, dit le P. Daniel, d'y placer un soldat estropié qui avoit une portion monacale, & qui étoit en même-temps obligé d'y rendre de certains services, comme de balayer l'Eglise & de sonner les cloches ; c'est ce qu'on appelloit Moine-lay ou oblat. Outre que cette mince fortune, ajoute-t-il, avilissoit le soldat, la ressource étoit bien faible & bien petite pour le grand nombre de ceux que la guerre mettoit par leurs blessures hors d'état de subsister.

*Hist. de
la milice
Françoise.
T. 2. p. 563.*



*Journ. de
Trevoux.
Mars 1716.*

Dans le douzième siècle, un Moine de S. Medard de Soissons, nommé Guernon, se voyant à l'heure de la mort, s'accusa publiquement d'avoir parcouru plusieurs Monasteres & d'y avoir fabriqué de fausses chartres en leur faveur.



Un habitant de Padoue, au commencement du quatorzième siècle, inventa le papier; c'est une composition de vieux linge pillé & broyé par le moyen d'un moulin à eau & qu'on étend ensuite par feuilles: on ne commença de le connoître & de s'en servir en France, au lieu de parchemin, que sous le regne de Philippe de Valois.



*Mezeray.
T. 2. p. 173.*

Vers l'an 1125, un hérétique; nommé Tanchelin, étoit en si grande vénération dans quelques provinces, qu'on buvoit de ses urines & qu'on

gardo
liques
princi
tretier
délica
maris
leurs

Il
de m
sons
l'orig
prem
& av
penn
tes é
prés
penn

U
diab

Moi-
nom-
re de
d'a-
res &
autres
gardoit ses excremens comme des reliques ; l'argent qu'en retiroient les principaux de sa secte , servoit à l'entretien de sa table qui étoit toujours délicatement servie ; les peres & les maris le prioient de coucher avec leurs filles & leurs femmes.



com-
écle ,
mpo-
proyé
au &
: on
& de
u de
e Phi-
que ;
grande
nces ;
qu'on
Il n'étoit permis qu'aux Nobles de mettre des girouetes sur leurs maisons ; on prétend même que dans l'origine il falloit avoir monté des premiers à l'assaut de quelque ville & avoir planté sa banniere , ou son pennon , sur le rempart. Les girouettes étoient peintes , armoriées & représentoient les bannieres , ou les pennons , de la Noblesse.



Un vieux proverbe disoit que si le diable sortoit de l'enfer pour se battre ,

Mij

il se présenteroit aussitôt un François pour accepter le deffi.



A la mort d'un Chevalier qui s'étoit distingué par son intégrité, son désintéressement & des actions d'éclat, les plus grands Seigneurs, les Rois même, ambitionnoient d'avoir son épée ou son cheval de bataille. Le Duc d'Orleans, frere de Charles VI, fit demander celle de Jean de Beaumont, Chevalier Breton; il offrit en même-temps de donner à la fille de ce vaillant homme une dot assez considérable: elle se trouvoit absolument sans bien; Guillaume de Rosnivinen l'épousa, refusa la dot & garda l'épée.



Un Prince se dépouilloit & donnoit son habit au Heraut qui lui apportoit une nouvelle agréable. *La Reine*, dit Jean Chartier, *étant accouchée d'un fils le 4 Février 1435, le Roi*

(Char
nommé
nouvell
quelle
fort joy
Riders
étoit ab

Un
nemi q
lui & l
si cet
homme
d'où e
sur la
de pro
carnaf

Tro
mans
à l'Ab
Engue

i s'é.
, fon
d'e
, les
avoir

e. Le

VI,

beau-

it en

e de

con-

ment

inen

pée.

lon-

por-

ine,

chée

Roi

(Charles VII) dépêcha le Heraut ;
nommé Constance , pour en porter la
nouvelle au Duc de Bourgogne ; de la-
quelle nouvelle ce Duc témoigna d'être
fort joyeux & donna à ce Heraut cent
Riders d'or & une robe brodée dont il
étoit alors vêtu.



Un Gaulois coupoit la tête à l'en-
nemi qu'il avoit tué , l'emportoit chez
lui & la clouoit sur sa porte , surtout
si cet ennemi avoit passé pour un
homme redoutable : c'est aparemment
d'où est venue la coutume de clouer
sur la porte des châteaux un oiseau
de proie ou la tête de quelque animal
carnassier.



Trois jeunes Gentilshommes Fla-
mans étoient venus faire leurs études
à l'Abbaye de S. Nicolas-au-bois ;
Enguerrand de Couci les ayant un

jour trouvés chassant autour de sa forêt, les fit pendre. On disoit au Duc de Longueville que tous les Gentils-hommes voisins de ses terres, y chassoient sans cesse & qu'il ne devoit pas le souffrir : *J'aime mieux*, répondit-il, *avoir des amis que des lievrés.*

La fable d'Acteon mangé par ses chiens, ne seroit-elle point l'emblème de tant de petits Seigneurs ruinés par leurs équipages de chasse ?



Le Pape Jean XXII, l'an 1329, prêchant sur la vue de Dieu dont jouissent les ames bienheureuses dans l'autre vie, avoit avancé que cette vue ne seroit entière & parfaite qu'après la resurrection & le jugement dernier. Il envoya deux Legats en France pour y soutenir & y répandre cette opinion ; le Roi (Philippe de

Valois
Vincen
logie
qui ét
unanin
puis l
des fi
vue p
Paul
deme
tion g
voya
mand
tracto

En
mettr
pie d
prunt
decin
de c
gent
gatio

Valois) convoqua au Château de Vincennes tous les Maîtres en Théologie, tous les Evêques & Abbez qui étoient alors à Paris; la décision unanime de l'assemblée fut, que depuis la mort de Jesus-Christ les ames des fideles jouissent dans le ciel de la vue parfaite de Dieu, apellée par S. Paul *de face à face*, & que cette vue demeurera la même après la resurrection générale. Philippe de Valois envoya cette decision au Pape & lui manda qu'il le feroit bruler, s'il ne se résoutoit.

Hist de Paris par D. Felibien & D. Lobineau. T. 1. l. 12. p. 388.



En 1471, Louis XI desirant de mettre dans sa bibliotheque une copie du Livre du Medecin Rasis, emprunta l'original de la Faculté de Medecine de Paris & donna, pour sureté de ce Manuscrit, douze marcs d'argent, vingt livres sterlings & l'obligation d'un bourgeois pour la somme

Additions aux Mem. de Comines. T. 4. p. 39.

de cent écus d'or. Voilà un Roi qui donne non-seulement des gages , mais encore caution bourgeoise pour un livre qu'il emprunte dans son Royaume. On voit d'ailleurs combien il étoit difficile d'avoir des livres & combien ils étoient chers avant & même plusieurs années après l'invention de l'Imprimerie. Elle fut inventée à Strasbourg , ou à Mayence , en 1440 ; il s'établit des Imprimeurs à Paris en 1470 ; ils dédièrent à Louis XI , cette même année 1470 , un des premiers Livres qu'ils y avoient imprimés ; c'est l'année suivante , en 1471 , qu'il emprunte un Livre pour en avoir une copie manuscrite. On prétend que vingt mille personnes en France subsistoient de la vente des Livres qu'elles copioient & que c'étoit une raison pour ne pas favoriser l'établissement de l'Imprimerie.



Le
Rois o
il cite
cienne
dit qu
quelque
& aya
phe vo
& n'a
chron
guste
la M
saires
garde
jour
son c

(1)
sanct
custo
(2)
men
ordr
para

Le P. Daniel prétend que nos Rois ont eu de tout temps une garde ; il cite Gregoire de Tours & une ancienne chronique. Gregoire de Tours *Hist. de la* dit que le Roi Gontran se desiant de *Milice Fr. T. 2. p. 92.* quelques-uns de la Cour de Fredegonde & ayant été averti qu'un certain Farolphe vouloit le tuer , se (1) précautionna & n'alloit plus sans gardes. La vieille chronique rapporte que Philippe-Auguste ayant eu nouvelles que le Vieux de la Montagne avoit envoyé des (2) émissaires pour l'assassiner , prit conseil de se garder & choisit Sergens à masses qui jour & nuit étoient auprès de lui pour son corps garder. Je crois qu'on doit

(1) *Armis se munivit. Nec penitus ad loca sancta , nec alio , nisi vallatus armatis atque custodibus procedebat. Lib. 7. c. 8 & 18.*

(2) Ils croyoient , comme Jacques Clement , que s'ils périssent en executant les ordres de leur chef , ils iroient tout droit en paradis.

conclure du récit de Gregoire de Tours , que les Rois de la premiere Race n'avoient point ordinairement de garde. Il me semble aussi que la vieille chronique prouve que Philippe Auguste est le premier Roi , dans la troisieme Race , qui en ait eu une , & qu'ainsi le P. Daniel se trompe & est contredit par les autorités même qu'il cite.



On donnoit aux Rois le titre d'*Illustriſſime* , de *votre Serenité* , *votre grace* ; l'usage de leur donner celui de *Majesté* , ne s'établit entièrement que sous Louis XI , le Prince le moins majestueux dans toutes ses actions , ses manieres & dans son extérieur. Il n'avoit pas honte de paroître , aux plus grandes cérémonies , avec un pourpoint & une casaque d'une étoffe grossiere , une calotte à

oreilles
très fal
tites M
ainsi qu
deurs ,
mauva
toujou
genoux
de sa m
pour
avoit m
points.

L'H
D. Ju
1434
assis f
ayant
avoit

Les
que c
neur

oreilles & un bonnet, ordinairement très sale, sur lequel il attachoit de petites *Notre-Dame* de plomb : c'est ainsi qu'il se présentoit aux Ambassadeurs, affectant d'être assis dans un mauvais fauteuil, & ayant presque toujours quelque vilain chien sur ses genoux. On trouve dans les comptes de sa maison, un article de quinze sols pour deux manches neuves qu'on avoit mises à un de ses vieux pourpoints.

L'Historien Ferreras rapporte que D. Juan, Roi de Castille, reçut, en 1434, les Ambassadeurs de France, assis sur un thrône magnifique & ayant à ses pieds un gros lion qu'il avoit apprivoisé.



Les Rois ne traitoient de *cousins* que ceux qui avoient en effet l'honneur d'être leurs parens ; ils écri-

voient , *très cher & fidele ami* , aux Pairs , aux Grands Officiers de la Couronne & aux Cardinaux : ce n'est que depuis François I , & environ l'an 1540 , qu'ils ont commencé à avoir tant de cousins.



Nos Reines alloient en litiere ou à cheval. Catherine de Medicis est la premiere qui ait eu un carosse. Le Premier Président de Thou en fit faire un , parce qu'il avoit la goutte : sa femme alloit dans Paris à cheval , en croupe derriere un Domestique. Ces carosses , ou coches , étoient faits comme le sont ceux des Messageries , avec de grandes portieres de cuir qu'on abaissoit pour y entrer ; on n'y mettoit que des rideaux : s'il y avoit eu des glaces au carosse de Henri IV , peut-être n'auroit-il pas été tué ?

Batfon
XIII,
petit
dant
presqu
qui n'a
alloien
fentoie
sembl
leurs
nomb
dans
dix
plus

Tou
sent p
dû le
ce ; c
magn

Baïfompierre, sous le regne de Louis XIII, fut le premier qui fit faire un petit carosse avec des glaces. Pendant la minorité de Louis XIV, presque tous les gens de la Cour, qui n'avoient point d'incommodités, alloient encor à cheval, & se présentoient chez les Dames & aux assemblées & se mettoient à table avec leurs botines & leurs éperons. Le nombre des carosses qui ne montoit dans Paris, en 1658, qu'à trois cent dix ou vingt, monte aujourd'hui à plus de quatorze mille.



Tous ceux qui ont écrit jusqu'à présent pour ou contre le luxe, auroient dû le distinguer d'avec la magnificence ; c'est ce qu'ils n'ont point fait : la magnificence est essentielle à un Etat

monarchique & nécessaire dans les grands ; elle fait éclore , encourage & soutient les arts utiles & agréables ; ce n'est point l'orgueil , c'est un caractère noble qui la guide ; elle offense d'autant moins qu'elle sçait œconomiser pour pouvoir paroître avec plus d'éclat dans les occasions qui en exigent. Le Luxe au contraire est insultant parce qu'il est journellement & frivolement dépensier ; c'est l'apetit & le triomphe des petites ames ; il naît & se nourrit de l'envie ridicule de paroître plus qu'on n'est , en s'égalant par l'exterieur à ceux qui sont d'une condition audeffus de la notre ; créateur & toujours avide de nouvelles superfluités , il nous met hors d'état de soulager les véritables besoins des autres ; on y devient insensible , & sa fastueuse ivresse nous rend mauvais parens , mauvais amis , mauvais citoyens. Il entre-

tient , d
entrer
par ces
invente
dans t
suppos
dans u
rons co
concev
s'éveil
digieu
il a au
des de
les pr
qu'il n
ne bo
une e
voit
parce
grand
pour
bre 8

tient , dit-on , les manufactures & fait entrer des millions dans le Royaume par ces modes & ces superfluités qu'il invente sans cesse & qui se débitent dans toute l'Europe : eh bien , en supposant que l'argent vaut mieux dans un Etat que des mœurs , tolerons cette sorte de luxe ; mais est-il concevable que le gouvernement ne s'éveille pas enfin sur le nombre prodigieux des Laquais ! depuis 1720 , il a augmenté insensiblement de près des deux tiers dans la capitale & dans les provinces : premierement , parce qu'il n'y a pas aujourd'hui de moyenne bourgeoise qui ne veuille avoir une espece de laquais ; sa mere n'avoit qu'une servante : secondement , parce qu'il n'y avoit dans les plus grandes maisons que deux laquais pour *Madame* , & un valet de chambre & deux laquais pour *Monsieur* ;

au lieu qu'il faut aujourd'hui deux valets de chambre & trois laquais pour *Madame*, & autant de valets de chambre & de laquais pour *Monseigneur* : troisièmement, parce que l'on se contentoit d'une simple cuisinière & d'une femme pour l'office ; aujourd'hui c'est un cuisinier avec ses aides de cuisine & un officier avec ses garçons d'office. Joignez à cette augmentation celle des carrosses & par conséquent des cochers, & vous verrez que par une dépopulation successive des campagnes d'année en année, il n'est pas possible que la troisième génération y fournisse la septième partie des hommes nécessaires à la marine & à l'agriculture.



Un grand Seigneur peut être distingué dans le public, en n'ayant

qu'un l
mais un
qui servi
curera e
que, pa
d'or &
leurs ri
avoir de
quatre
qu'à le
qu'à re
n'ayant
Magistr
rosse si
seroit a
mieux l
dans ce
valétail
ni avec
ni avec

qu'un laquais derriere son carosse ; mais un Page sur le devant ; ce Page qui servira à le faire distinguer , procurera en même-temps un bien en ce que , par vanité même , ces hommes d'or & qui n'ont d'autres titres que leurs richesses , ne voudront plus avoir derriere leurs carosses trois ou quatre valets qui ne serviroient alors qu'à les faire mieux remarquer & qu'à rendre leur faste plus ridicule , n'ayant pas de Page. A l'égard des Magistrats , je pense que dans un carosse simple & dont la couleur leur seroit affectée , ils s'atireroient bien mieux la considération publique , que dans ces carosses dorés , chargés de valétaille , & dont l'éclat ne s'accorde ni avec la modestie de leurs vêtemens ni avec la gravité de leur état.



Gilles le Maitre , Premier Président du Parlement sous Henri II , stipuloit dans le bail qu'il passoit avec les fermiers de sa terre près de Paris , *qu'aux quatre bonnes fêtes de l'année & au temps des vendanges , ils lui amèneraient une charrette couverte & de la paille fraîche dedans pour y asséoir sa femme & sa fille ; & qu'ils lui amèneraient aussi un anon ou anesse pour monture de leur chambrière : il alloit devant sur sa mule , accompagné de son clerc à pied.*

François de Montholon , Gardes des Sceaux , avoit accompagné François I à la Rochelle où il y avoit eu une sédition ; ce Prince lui fit présent de l'amende de deux cent mille livres à laquelle il condamna les Rochellois ; Montholon la leur remit , à condition qu'ils feroient bâtir dans leur ville un hôpital pour les malades.

Il logeoit
coin de
la rue G
où il n
petite c
deux ch
deux a
troisième

On t
chez un
mille &
présent
à Geoff
Magistr
gocians
associés
par un
ces vin
regard
pas por
qu'une
Cour
étrenn

Préfi- Il logeoit , avec toute sa famille , au
i II coin de la rue S. André des arts & de
t avec la rue Gillecœur , dans une maison
Paris où il n'y avoit qu'une salle & une
née & petite cuisine au rez-de chaussée ;
mene- deux chambres au premier étage ;
de la deux au second , & un grenier au
oir sa troisième.

On trouva cinquante mille écus
mon- chez un Juif , mort à Paris sans fa-
vant mille & sans enfans ; Henri III fit
clercq présent de la moitié de *cette aubaine*
à Geoffroy Camus de Pontcarré ; ce
arde Magistrat envoya chercher trois né-
ran- gocians qui s'étoient nouvellement
t eu associés & qui venoient d'être ruinés
pré- par un incendie , & leur fit don de
nille ces vingt-cinq mille écus. Sa femme
Ro- regardoit comme luxe & ne voulut
nit, pas porter une paire de bas de soie
dans qu'une de ses tantes , mariée à la
des. Cour , lui avoit envoyée pour
étrennes.



Jamais Roi n'avoit mis tant de taxes & n'avoit fait plus de dépenses inutiles & frivoles que Henri II ; cependant dès qu'on apprit la nouvelle de la bataille de S. Quentin, les bourgeois de Paris s'assemblerent & donnerent d'eux-même cent mille écus ; chaque Seigneur un peu considérable dans le Royaume, offrit d'y fortifier & d'y défendre une Place à ses dépens ; le Maréchal de Brissac écrivit à ce Prince pour le prier d'accepter tous ses revenus, ne se réservant que deux mille livres par an pour l'entretien de sa famille. Deux ans après, lorsqu'on sçut que ce même Henri II, trompé par les fausses considérations de son conseil, avoit envoyé ordre à ses Plénipotentiaires de signer la paix du Cateau-Cambresis, la plûpart des villes, quoiqu'accablées d'impôts, lui

ES
nt de
enfe
II ;
nou-
ntin ;
mble-
cent
n peu
of-
e une
al de
ur le
nus ;
ivres
nille.
que
r les
seil,
ipo-
Ca-
vil-
lui

crivirent qu'elles étoient prêtes à
ui fournir de nouvelles forces &
de nouvelles contributions , s'il vou-
oit ne pas ratifier un Traité qui fai-
oit perdre à la France tant de con-
quêtes & qui avoit couté tant d'ar-
gent & tant de sang. Tels étoient
es François , & dans quel temps ?
Lorsque leurs mœurs étoient aussi
corrompues qu'elles l'ayent jamais
été , mais leur caractère n'étoit pas
dépravé. La corruption des mœurs
est à peu près égale dans tous les
siècles ; c'est la dépravation du ca-
ractère d'une Nation qui présage sa
décadence ; j'appelle dépravation
dans son caractère , lorsqu'elle n'a
plus cet orgueil pour son nom , cet
amour , cet estime pour elle-même ,
sources continuelles d'émulation , de
force & d'harmonie dans l'Etat.



On ne sçauroit inspirer aux jeunes gens trop d'estime pour leur Nation s'il est vrai que plus on chérit & l'on estime sa famille , plus on est éloigné de toute lacheté.



Notre histoire nous présente sans cesse les plus grands exemples d'humanité, de desintereffement , de courage & d'un empressement général à courir à la gloire ; pourquoi donc les Colléges ne nous pas citer ces exemples ? Les belles actions des Grecs & des Romains ne frappent-elles pas notre esprit & n'excitent-elles que notre admiration ; celles de notre nation imprimeroient dans notre ame un sentiment plus vif , l'émulation,



jeune L'honnête homme s'intéresse d'au-
ant plus à ses concitoyens , qu'il les
& l'ou regarde comme des témoins de la
est éloi çon dont il a toujours vécu : le
mal-honnête homme & l'homme de
éant qui a fait fortune , souhaitent
ne mortalité , une peste.



te far
s d'h
de co
énéral
oi da
iter o
ons d
pent q
ne no
e nati
ame
on,
Nous avons vû de nos jours ce
ue nos peres n'auroient jamais ima-
né ; nous avons vû des François
ui sembloient en écrivant n'avoir
autre objet que d'inspirer du mé-
is pour les femmes. Nous avons
d'autres François nous déprimer
ns cesse pour exalter un peuple
oifin.



Nos ancêtres chassoient des assem-
ées & des Tournois ceux qui
oient accusés d'avoir mal parlé
es femmes. Ce n'étoit pas seule-

ment par humanité , ou par galanterie , qu'ils en ufoient ainfi , mais encore par politique ; ils étoient perfuadés que plus les femmes fe voyent respectées , plus elles s'attachent à se rendre respectables ; qu'un Gouverneur peut cultiver notre esprit ; qu'à l'égard de notre caractère , ce sont elles qui le forment dans cet âge où le plus doux des penchans nous presse de leur offrir les prémices de notre cœur ; que tel qui se distingue par l'élévation de ses sentimens , n'auroit peut-être jamais eu qu'une ame commune , si le desir de leur plaire n'avoit pas éveillé son amour propre.



La ville de Falaise étoit dans le parti de la Ligue ; Henri IV l'avoit assiégée ; on alloit donner l'assaut

la Ch
amour
état ;
imagin
la mett
persua
vous
compa
tre , q
pour m
me fait
ni mon
prouver
tinée à
vous c
sur la b
monçan
tions ,
son am
rive au
dit Me
de coura
des belle
Tome

la Chenaye , un marchand , étoit amoureux & aimé d'une fille de son état ; il lui proposa un moyen qu'il imaginoit pour sortir de la ville & la mettre en sureté : comme je suis persuadée , lui répondit elle , que vous ne pensez à abandonner vos compatriotes lorsqu'ils vont combattre , que parce que vous tremblez pour moi , la proposition que vous me faites ne vous ôte ni mon estime ni mon amour , & pour vous le prouver , je suis prête à unir ma destinée à la votre ; venez , je vais vous donner ma foi , mais ce sera sur la breche. Elle marche , en prononçant ces mots ; les représentations , les craintes , les larmes de son amant sont vaines ; elle arrive au rempart : l'un & l'autre , dit Mezeray , combattirent avec tant de courage que Henri IV, admirateur des belles actions , commanda qu'on

leur *sauva* la vie , s'il étoit possible ; mais la *Chenaye* ayant été tuée d'un coup de fusil , sa *maitresse* refusa quartier & continua de combattre jusqu'à ce que se sentant blessée à mort , elle s'approcha du corps de son *amant* pour mêler son sang avec le sien & mourir en le tenant embrassé.



Chez une nation où les femmes ne feront que belles , le goût dans les arts agréables n'acquerra jamais un certain degré de perfection : ce sont les graces qui l'inspirent , le guident , le forment & l'éclairent.



Les *Bardes* , chez les *Gaulois* ; étoient les *Poètes* & jouissoient d'une grande considération ; ils marchaient à la tête des armées , chantant des chansons à la gloire de la nation &

de ce
tingu
digu
Sous
assez a
on cha
fons ,
en atte
de gue

Il n
fons n
traient
au mil
musen
entreti
té mar

(1) M
ral des
que sei
particul
sous la b

de ceux qui s'y étoient le plus distingués par leur valeur & en prodiguant leur sang pour la patrie. Sous la première , la seconde & assez avant sous la troisième Race , on chantoit aussi de semblables chansons , en se rangeant en bataille & en attendant le signal , ou le (1) cri de guerre , pour fondre sur l'ennemi.



Il n'est pas douteux que les chansons militaires , ou *grivoises* , distraient & délassent l'esprit du soldat au milieu des fatigues ; qu'elles l'amuse dans les marches & qu'elles entretiennent dans le camp une gaieté martiale & nécessaire. Si les Au-

(1) *Mont-joye S. Denis* étoit le cri général des François en allant à la charge ; chaque Seigneur Bannieret avoit aussi son cri particulier qui servoit à rappeler ses vassaux sous la bannière,

moniers de l'armée s'avisoient de les défendre, que diroit le Général ? La Tragédie & la Comédie ne sont pas moins utiles dans les villes ; elles adoucissent les mœurs, purgent les passions, peignent les égaremens où elles peuvent entraîner, tachent de rendre le vice odieux & de corriger les travers & les ridicules.



Les caractères criminels sont dans la composition d'une Tragédie, comme les poisons dans la composition des remèdes de la médecine.



On cultive, on exerce la mémoire des jeunes gens afin de la fortifier ; il me semble qu'il est encore plus intéressant d'exercer, d'habituer leur âme à la pitié par des scènes pathétiques & touchantes : l'homme le plus vertueux est celui dont l'âme

est la p
blable

Un
rement
d'âme
patissan
malheu
me du
timent

Je n
garder
semble
pour
contre
voir se

Luth
tavoit a

est la plus inquiète à la vue de son semblable dans la misère.



Un Religieux contracte ordinairement dans le cloître une dureté d'ame & d'esprit qui le rend peu compatissant ; il ne soulage gueres les malheureux que par devoir ; l'homme du monde les soulage par sentiment : j'honore l'un, j'aime l'autre.



Je m'arrête & me diverts à regarder deux animaux qui jouent ensemble ; je conçois de l'antipathie pour l'homme qui les agace l'un contre l'autre & qui se plaît à les voir se déchirer.



Luther aimoit la Poësie & la cultivoit avec succès ; s'il n'avoit jamais

fait que des vers , quatre ou cinq millions d'hommes ne se feroient pas égorgés.



L'Abbé de S. Pierre , dans un de ses rêves , prétend qu'il falloit peu à peu laisser anéantir les Ecoles de Théologie , afin d'éteindre les disputes sur des mystères impénétrables & que l'esprit humain doit adorer sans chercher vainement à les approfondir & à les expliquer. Le Cardinal de Richelieu est , selon lui , très-blamable pour avoir rétabli à grands frais le Collège de Théologie de Robert de Sorbonne , où les jeunes Ecclésiastiques aprennent , dit-il , à disputer avec aigreur & avec un orgueil opinâtre sur des questions de Théologie de pure spéculation : permettre les disputes , ajoute-t-il , & fonder des Ecoles pour disputer de Théolo-

*Annales
politiques.
T. 1. p. 8.*

gie, c'
travail
à fomé
mes, c
l'Etat,
politiqu
nir la

No
nons a
pions
sur c
pas n
que n
diées
dépo
orgu

I
parl

ou cinq
ient pas
ans un
oit peu
les de
dispu-
bles &
r fans
fondir
le Ri-
nable
is le
rt de
asti-
uter
opi-
olo-
rtre
der
lo-

gie, c'est permettre aux hommes de travailler à troubler les consciences, à fomenter des erreurs, des schismes, des hérésies & des parti dans l'Etat, ce qui est très-oppoſé à la ſaine politique dont l'objet eſt d'entretenir la concorde & la tranquillité.



Nous reconnoiſſons, nous convenons aisément que nous nous trompions, quand la diſpute n'a roulé que ſur des choſes qui ne concernoient pas notre profeſſion ; mais ſur celles que nous ſommes cenſés avoir étudiées & ne devoir pas ignorer, nous dépouillons-nous aisément de notre orgueil ?



Les actions de nos Tragédies ſont pathétiques & terribles ; celles des

Tragédies des Anglois sont atroces. C'est une regle parmi nous de ne point ensanglanter la Scene ; chez eux , plus elle est ensanglantée , plus il y a d'hommes & de femmes qui s'y égorgent , plus la Piece est aplaudie ; on y voit des potences , des échafauts ; on y met sous les yeux du spectateur les objets les plus horribles : un mari qui discourt avec sa femme , qui la caresse & l'étrangle : une fille toute sanglante , à qui l'on a coupé la langue & les mains après l'avoir violée. Il n'est pas douteux que les arts agréables ne réussissent chez un peuple qu'autant qu'ils en prennent le génie & qu'un Auteur dramatique ne sçauroit esperer de plaire si les objets & les images qu'il présente ne sont pas analogues au caractère , au naturel & au goût de sa nation ; on pourroit donc conclure de la différence des deux Théâtres ,

que l'a
feroce
Franço
portée
sa hain
cessant
le tro
passion
tendri
reur à

Da
un se
nête
un d
on s
un l
enco
la n
des

que l'ame d'un Anglois est sombre , feroce , sanguinaire & que celle d'un François est vive , impatiente , emportée , mais généreuse même dans sa haine ; idolatrant l'honneur & ne cessant jamais de l'apercevoir malgré le trouble & toute la violence des passions ; d'ailleurs prompte à s'attendrir & à déposer sa fierté , sa fureur à la vue du sang de son ennemi.



Dans nos Comédies , l'amour est un sentiment tendre , délicat , honnête ; dans celles de Anglois , c'est un desir grossier , brutal , impudent ; on s'y croit souvent transporté dans un lieu de débauche ; ce qui seroit encore une preuve de la ferocité de la nation : l'homme feroce n'a que des sens.



Que votre fils & votre fille lisent & relisent tous les jours Corneille ; interrogez les & les instruisez sur les détails & l'intérêt de chaque Scene : je doute que vous puissiez leur donner une meilleur éducation.



Corneille , s'il fût né dans l'ancienne Rome , eut été le premier de la République ; la carrière des grandes dignités y étoit ouverte à tous les citoyens & l'on pouvoit y être soi-même l'artisan de sa fortune : dans un Etat Monarchique , il faut des protecteurs à la Cour & souvent le vrai mérite est trop modeste pour en espérer ou trop fier pour en chercher.



Je suis étonné que tant d'Auteurs qui ont écrit sur notre Théâtre, sur

son ori
rema
nous a
un des
me el
niens ;
comio
cernar
tances
afin de
impô
l'écha
des g
pour
je ne
XII
l'avo
de p
les e
ques
temp

son origine & ses progrès, n'ayent pas remarqué que la Comédie parmi nous a été, pendant assez long temps, un des organes de la politique, comme elle l'avoit été chez les Athéniens; la Cour engageoit les Poètes comiques à traiter les matieres concernant l'Etat & à parler des circonstances où se trouvoit le Royaume, afin de disposer le peuple à la levée des impôts en le prévenant, l'animant & l'échauffant sur la justice & la nécessité des guerres qu'on entreprenoit; j'en pourrois citer plusieurs exemples; je ne rapporterai que celui-ci: Louis XII faisoit la guerre à Jules II qui l'avoit indignement trompé & qui de plus eut l'audace de renouveler les extravagantes prétentions de quelques-uns de ses prédécesseurs sur le temporel des Rois: on représenta aux

Hailes à Paris, le Mardi gras 1511,
une Pièce où ce fougueux Pontife
étoit joué sous le nom du *Prince des*
fots, accompagné de *Mere sotte* qui
vouloit se faire passer pour l'Eglise.

MERE SOTTE.

La thiare en tête, vêtue des habits
Pontificaux, & dessous, ha-
billée en Mere sotte.

Recherches
sur les théâ-
tres. A Pa-
ris, chez
Prault pere,
1735. avec
privilege.

Si deussai-je de mort mourir
Ainsi qu'Abiron & Dathan,
Ou damnée être avec Satan,
Si me viendront-ils secourir;
Je ferai chacun accourir
Après moi & me requérir
Pardon & merci à ma guise,
Le (1) temporel veux acquérir
Et faire mon nom florir,

(1) Allusion aux prétentions de Jules II
sur le temporel des Rois.

5 II,
ntife
des
e qui
liffe.

abits
ha-

En bref voilà mon entreprise.
Je me dis Mere Sainte Eglise ,
Je veux bien que chacun le note ;
Je maudis , j'anathématise ,
Mais sous l'habit pour ma devise
Porte l'habit de Mere sotte.
Bien sçais qu'on dit que je radotte
Et que suis folle en ma (1) vieillesse ;
Mais * grumeler veux à ma (2) porte * Gronder
Mon (3) fils le Prince en telle sorte
Qu'il diminue sa noblesse.

.

Elle tache dans une autre Scene
d'attirer les Seigneurs François dans
son parti , mais voyant qu'elle n'y
peut réussir , elle adresse la parole à

(1) Jules II étoit alors âgé de plus de soixante dix ans.

(2) Jules II menaçoit de jeter un interdit sur le Royaume & de citer Louis XII , le Clergé de France & le Parlement de Paris , à comparoitre devant lui.

(3) Les Rois de France , fils aînés de l'Eglise.

S

ceux du Clergé qu'elle a séduits & leur dit :

Prélats, debout , allarme , allarme ,
 Abandonnez Eglise , Autel ,
 * Ferme. Que chacun de vous soit bien * ferme,
 Que l'assaut aux Princes on donne ,
 J'y veux être en (1) propre personne ,

 A l'assaut , Prélats , à l'assaut.

Les Prélats attaquent les Seigneurs François qui les repoussent & les chassent du Théâtre après les avoir bien battus. On examine ensuite de plus près *Mere sotte* ; on reconnoit qu'elle n'est point l'Eglise ; on se moque d'elle & on lui ôte la (2) chaire & les habits Pontificaux qu'elle profanoit.



(1) Jules II endossa la cuirasse & se montra à la tranchée , le casque en tête

(2) Allusion au Concile assemblé à Pise pour juger Jules II & le déposer.

Phi
 Charle
 diance
 mondu
 se fai
 expéd
 au m
 craint
 & ses
 suspen
 Le
 une h
 génér
 Roi
 jouer
 qui e
 disan
 de ch
 Roy
 sges
 Je
 Roi
 elle

Philippe de Comines raporte que Charles VIII avoit établi une audience publique où il écoutoit tout le monde & surtout les pauvres ; il ne se faisoit pas , ajoute-t il , grandes expéditions à cette audience , mais au moins étoit-ce tenir les gens en crainte & principalement ses Ministres & ses Officiers , dont aucuns avoit suspendus pour pillerie.

Le Chancelier de l'Hopital , dans une harangue à l'ouverture des Etats généraux de 1561 , dit que le bon Roi Louis XII prenoit plaisir à ouir jouer Farces & Comédies , même celles qui étoient jouées en grande licence , disant que par là il aprenoit beaucoup de choses qui étoient faites dans son Royaume & qu'autrement il n'eut pas scûes.

Je pense qu'il est très utile qu'un Roi voye souvent la Comédie ; elle est l'image de la vie commune &

par conséquent des vices , des vexations , de la misere & des maux qui se glissent dans les différentes classes de l'Etat Ses peintures , me dirait-on , ne sont que générales ; elle ne nomme pas ; j'en conviens ; mais du moins un Roi sçait que telle corruption , tels abus de son autorité , telles petites tyrannies existent ; il le sçait & c'est beaucoup.



On va représenter une pièce ; un homme demande si elle est en vers ou en prose ; on lui répond qu'elle est en prose ; aussitôt cette pièce diminue de mérite dans son imagination. Le célèbre Nericault Destouches pensoit bien différemment & sa décision doit avoir d'autant plus de poids , que ses pièces sont presque toutes en vers & qu'il n'avoit donc aucun intérêt à prendre le parti de la prose : *Je sçais* , dit-il dans une Lettre

à un j
facile a
qu'une
sificati
les plu
pures f
gez pa
ment &
qui vo
vous f
la me
de l'a
maxim
le dit
vent t
gré ,
surmo
une pi
répon
jeunes
souve
n'écri

à un jeune Auteur , qu'il est moins facile de faire réussir une piece en prose qu'une piece en vers , parce que la versification donne du relief aux choses les plus communes & souvent à de pures fadaïses &c. En effet ne changez pas un mot , décomposez seulement & mettez en prose telle Scene qui vous a paru si brillante en vers , vous serez étonné de l'illusion que la mesure & la rime vous ont faite & de l'air de pensée , de sentence & de maxime qu'elles ont donné , comme le dit Destouches , a des idées souvent triviales & rebatues. On sçait gré , dira-t-on , à un Auteur d'avoir surmonté la difficulté qu'il y a à faire une piece en vers ; mais un Auteur , répondra-t-on , qui s'est habitué de jeunesse à faire des vers , versifie souvent avec plus de facilité qu'il n'écriroit en prose. En un mot il n'est

pas douteux que pour réparer le désavantage de la prose , il est nécessaire de la tourner , de la couper , de la rendre vive , précise & de la semer de plus de traits qu'il n'en faudroit pour faire réussir la même piece si on l'avoit écrite en vers.



J'ai vû , dit C. Julius Vindex dans une harangue aux Gaulois pour les animer contre Neron , *j'ai vû cet homme infame, en habit de Comédien, chanter des vers sur le Théâtre, faire le rôle d'un esclave, celui d'une courtisane, être chargé de fers, devenir enceinte & accoucher.* Il paroît par ce passage de Suetone , & par differens passages de Lucien , que sur le Théâtre Romain il n'y avoit point de femmes & que c'étoient des hommes qui en jouoient les rôles ; cepen-

dant Pline parle d'une certaine Luceja *Lib. 7. c. 481*
qui montoit encore sur le Théâtre à
l'âge de cent ans.



Le fameux Roscius étoit très-
louche : *Erat perversissimis oculis.* *Cic. de orat.*

Raimond Poisson, Comédien de
l'Hôtel de Bourgogne, étoit excel-
lent par son jeu naturel, mais il bre-
douilloit & n'avoit point de gras de
jambe ; il imagina de mettre des
botines ; son fils & son petit fils
avoient hérité de son jeu naturel, de
son bredouillement & de ses botines.



Nos Historiens se sont rarement
attachés à nous laisser des détails sur
les anciens usages ; ils n'en parlent
qu'en passant ; le procès-verbal qu'on
va lire & que j'ai copié d'après un
manuscrit de la Bibliothèque du Roi,

contient les formalitez que nos Rois, & les autres Princes de l'Europe, observoient avant que de commencer la guerre ; elles ont quelque raport avec la façon dont les Romains la déclaroient ; le Sénat envoyoit un Fecial sur la frontiere de la nation contre qui elle étoit résolue, & ce Fecial, apellant trois hommes pour être témoins, lançoit un dard dans le territoire de cette nation.

Jean Gratiolet, commis à la charge de Heraut d'Armes de France au titre d'Alençon, en vertu de la commission donnée à S. Quentin sous le scel secret, le 12 du présent mois de Mai 1635, signé LOUIS, & plus bas, par le Roi, Servien, certifie à tous qu'il apartiendra, être parti de Neufchatel sur Aine le 12 desdits mois & an, & m'être acheminé aux Pays-Bas pour trouver le Cardinal Infant d'Espagne, & ayant appris qu'il étoit

à Brux
du prés
du mat
apellée
de Gra
dinaire
d'arme
& le b
me su
pas de
pette
les cha
mée ;
quatre
la gar
adress
condu
son M
& cet
gent-
Serge
l'assu
audit

à Bruxelles , je me suis rendu le 19
du présent mois , sur les neuf heures
du matin , à la porte de ladite ville ,
apellée la porte de Hau , accompagné
de Gratien Elissavide , trompette or-
dinaire du Roi , & ayant pris ma cotte
d'armes au titre d'Alençon , la toque
& le bâton en telle action requis , je
me suis arrêté environ à deux cent
pas de la porte , tandis que ledit trom-
pette étoit allé proche d'icelle faire
les chamades à la maniere accoutu-
mée ; & ledit trompette ayant vû
quatre ou cinq hommes qui faisoient
la garde à ladite porte , il se seroit
adressé à un d'iceux , lui disant qu'il
conduisoit un Heraut d'Armes du Roi
son Maître vers le Cardinal Infant ;
& cet homme étant allé parler au Ser-
gent-Major de ladite ville & ledit
Sergent étant venu me trouver , j'é
l'assurai que j'étois venu pour parler
audit Cardinal Infant : lors ledit

Sergent-Major s'en retourna dans la ville avertir ledit Cardinal de mon arrivée , & étant revenu sur les douze heures , il me dit que ce Prince avoit promis de me donner audience & l'avoit chargé de me mener chez lui en attendant l'heure qu'il me la pourroit donner ; ledit Sergent-Major me priant à cette fin de vouloir entrer dans la ville sans l'habillement de Heraut , lequel je lui déclarai ne pouvoir quitter : il avoit avec lui le Roi des Herauts d'Armes des Pays-Bas (Toison d'or.) Etant arrivé en leur compagnie au logis dudit Sergent-Major sur la place du Sablon , icelui Sergent-Major retourna au Palais du Prince pour sçavoir l'heure où je pourrois être mené devant lui ; il ne revint qu'à deux heures après midi & m'assura que je serois oui dudit Prince , mais qu'il étoit empêché au Conseil à cause de son départ qui seroit

ans la sur les quatre heures , pour aller cou-
e mon cher à Louvain ; quoique ledit Sergent-
douze Major , le Roi des Hérauts & plu-
e avoit sieurs personnes m'eussent assuré que
& l'a- ledit Cardinal Infant ne devoit partir
lui en que le Lundi 21. Voyant ces lon-
ourroit gueurs , je pressai ledit Sergent-Major
or me de me dire si je devois esperer d'être
entrer oui dudit Cardinal Infant ; m'en
nt de ayant assuré , il retourna pour la
e pou- troisiéme fois au Palais dudit Prince
le Roi pour en sçavoir précisément l'heure.
s-Bas Cependant il vint deux autres Hé-
a leur rauts dans le logis où j'étois , l'un
t-Ma du titre de Hainaut & l'autre de Guel-
icelui dres , qui me tinrent plusieurs dis-
is du cours sur la couleur de ma cotte d'ar-
où je mes & sur la façon dont je me tien-
il ne drois en parlant au Prince ; je leur
midi répondis qu'ils me fissent seulement
dudit dépêcher promptement & qu'ils demeu-
é au reroient satisfaits de leur curiosité.
eroit Sur les six heures après midi ledit

Sergent-Major revint avec un homme envoyé pour me demander si j'avois Lettre, ou autre papier, à donner à leur Prince ; je dis avoir répondu à cette demande que l'on m'avoit faite dès le le matin ; ils continuerent de me dire que si j'avois bonne commission pour parler audit Prince, il falloit la montrer ; je répondis que ma commission étoit ce que je devois dire & que je ne la pouvois montrer qu'en parlant audit Prince ; ensuite on me demanda si j'avois un émail marqué de ma charge & si j'avois observé les formalités en entrant dans les Pays-Bas ; je dis à tout cela que puisqu'on m'avoit empêché de parler au Cardinal Infant par tant de remises, j'allois montrer l'effet de mon pouvoir ; alors tirant de ma poche la Déclaration que je devois faire audit Cardinal Infant & voulant la donner audit Envoyé, il dit n'avoir charge de rien
prendre

homme
j'avois
onner à
ondu à
it faite
rent de
ommis-
il fal-
ue ma
is dire
qu'en
on me
marqué
vé les
Pays-
qu'on
Cardi-
j'al-
voir ;
ation
l In-
En-
rien
endre

prendre & s'enfuit ; le Sergent-Ma-
jor s'évada aussi d'un autre côté ; je
sortis donc du logis avec les trois He-
raults susdits , & étant remonté à che-
val , je leur dis de recevoir ladite Dé-
claration ; ils me dirent qu'ils ne le
pouvoient , me priant d'attendre encore
quelque temps & que ces Messieurs re-
viendroient ; mais sept heures étant
sonnées sans qu'ils revinssent , je dis
aux Heraults , tenant en mes mains
ledit papier , que c'étoit la Déclara-
tion que je devois faire de la part du
Roi mon Maître au Cardinal Infant ,
& jettai ladite Déclaration à leurs
pieds , devant le logis dudit Sergent-
Major , sur la place du Sablon ; alors
lesdits Heraults commencerent à crier
au peuple qui étoit là assemblé , qu'il
ne touchât point à ce papier : le con-
tenu d'icelui étoit : » Le Herault
» d'Armes de France au titre d'A-
» lençon , souffigné , certifie à tous

» qu'il apartiendra , être venu aux
 » Pays-Bas de la part du Roi son
 » Maître , son unique & souverain
 » Seigneur , pour trouver le Cardinal
 » Infant d'Espagne & lui dire que
 » puisqu'il n'a pas voulu rendre la
 » liberté à Monsieur l'Archevêque de
 » Trèves , Electeur de l'Empire , qui
 » s'étoit mis sous la protection de Sa
 » Majesté , lorsqu'il ne pouvoit la re-
 » cevoir de l'Empereur ni d'aucun
 » autre Prince ; & que puisque con-
 » tre la dignité de l'Empire & le
 » droit des gens , il retient prison-
 » nier un Prince souverain qui n'a-
 » voit point de guerre contre lui , Sa
 » Majesté lui déclare qu'elle est réso-
 » lue de tirer raison par les armes de
 » cette offense qui intéresse tous les
 » Princes de la chrétienté.

*Et soudain après avoir jetté ladite
 Déclaration , j'ai traversé parmi la
 foule du peuple ladite place du Sablon*

& su
 me
 vers
 des P
 tiere
 Rouil
 je l'a
 vesne
 le-Ca
 Bas
 pie d
 renco
 glise
 ledit
 Maîtr
 pagne
 Maye
 du lie
 ledit
 j'ai fa
 ficatio
 sonne
 le, suf

& suis sorti par la porte de Hau pour me retirer en France. Etant arrivé vers les neuf heures du matin , le 21 des présens mois & an , sur la frontiere des Pays-Bas , au village appelé Rouilli , ayant un poteau à la main , je l'ai planté sur le grand chemin d'Avignes à la Capelle du côté d'Estreule-Cauchy , autre village des Pays-Bas ; auquel poteau j'ai attaché copie de ladite Déclaration , & ayant rencontré un paysan qui sortoit de l'Eglise , je lui ai dit que j'avois attaché ledit placard de la part du Roi mon Maître contre le Cardinal Infant d'Espagne & qu'il eut à en avertir le Mayeur , ou quelque autre Magistrat du lieu ; & ledit paysan ayant appelé ledit Mayeur & me l'ayant montré , j'ai fait audit Mayeur la même certification , & l'ai vû , avec autres personnes , s'acheminer vers ledit poteau : le susdit Elissavide , Trompette ordi-

naire du Roi, faisant les chamades accoutumées. Ce que nous certifions véritable lesdits jour & an.



Il semble que les temps des grands crimes , le foyent aussi des grandes vertus : pendant les guerres civiles sous les regnes de Charles IX & de Henri III , on remarque à chaque instant des traits de la plus grande magnanimité.

*Ayeul de
Madame
de Main-
senon.

D'Aubigné * , un des chefs du parti Huguenot, faisoit la guerre en Saintonge ; il tomba dans une embuscade & fut fait prisonnier ; il obtint de S. Luc qui commandoit les troupes Catholiques dans cette province , la permission d'aller passer quelques jours à la Rochelle sur sa parole. A peine étoit-il parti que S. Luc reçut ordre de la Cour de le faire transférer à Bordeaux, bien

lié & bien gardé : il n'étoit pas douteux que Catherine de Médicis & le Duc d'Epemon vouloient le sacrifier à leur vangeance ; il les avoit mortellement offensés par des Satyres d'autant plus piquantes qu'elles étoient vraies. S. Luc qui l'avoit fait avertir secretement de ne pas revenir , fut très-étonné & très-fâché de le voir arriver : Monsieur , lui dit d'Aubigné , je viens me remettre entre vos mains conformément à la parole que je vous en avois donnée & parce que d'ailleurs , si je ne l'avois pas tenue , je vous aurois compromis avec une Cour soupçonneuse & vindicative ; je sçais que ma mort y est résolue ; mes ennemis satisferont leur haine ; j'aurai satisfait à ce que je devois à l'honneur & à la reconnoissance. L'action tant vantée de Regulus est-elle plus belle ?

O iij

Guitaut , Lieutenant de Roi des Isles de Rhé & d'Oleron , fut pris par les Rochelois ; ils menacerent de le jeter à la mer si l'on transféroit d'Aubigné à Bordeaux ; ainsi S. Luc eut un prétexte pour le garder & pour lui sauver la vie.

En 1590 , le parti de la Ligue en Languedoc demanda des troupes au Roi d'Espagne : sur la nouvelle de leur débarquement , Barri de S. Aunez , Gouverneur pour Henri IV à Leucate , en partit pour aller communiquer un projet au Duc de Montmorenci Commandant dans cette province ; il fut pris en chemin par les Ligueurs qui marcherent aussitôt avec les Espagnols vers Leucate , persuadés qu'ayant le Gouverneur entre leurs mains , cette place ouvreroit tout de suite ses portes , ou du moins ne tiendrait pas longtemps ;

mais Constance de Cezelli , sa *
femme , après avoir assemblé la gar-
nison & les habitans & leur avoir re-
présenté leur devoir & leur honneur ,
se mit si fierement à leur tête , une
pique à la main , qu'elle inspira du
courage aux plus foibles ; les affié-
geans furent repoussés partout où ils
se présenterent. Desespérés de leur
honte & du monde qu'ils avoient per-
du , ils envoyèrent dire à cette vail-
lante femme que si elle continuoit à
se défendre , ils alloient faire pendre
son mari : j'ai des biens considéra-
bles , répondit - elle les larmes aux
yeux , je les ai offerts & je les offre
encore pour sa rançon , mais je ne
racheterai point, par une lâcheté, une
vie qu'il me reprocheroit & dont il
auroit honte de jouir ; je ne le des-
honorerais point par une trahison en-
vers la patrie & mon Roi. Les affié-
geans , après avoir tenté une nouvelle

* Elle étoit
d'une anci-
enne & ri-
che famille
de Mont-
pellier.

attaque qui ne leur réussit pas mieux que les autres , firent mourir Barri & leverent le siège. Le garnison voulut user de représailles sur le Seigneur de Loupian qui étoit du parti de la Ligue & qui avoit été fait prisonnier ; notre heroine s'y opposa. Henri IV lui envoya le brevet de Gouvernante de Leucate, avec la survivance pour son fils.

Margueritte de Valois faisoit la guerre à Henri III son frere & au Roi de Navarre son mari ; elle avoit campé sa petite armée devant Villeneuve d'Agenois ; elle ordonna à trente ou quarante soldats de conduire Charles de Cieutat aux pieds des murailles & de le tuer si son fils qui commandoit dans cette place , refusoit d'en ouvrir les portes. Cieutat, après qu'on eut fait cette indigne sommation à son fils , lui cria , *songe à la fidelité & au devoir d'un François & que si j'étois capable de te dire*

ae te
qui te
lâche
ton R
le br
jeune
ouvri
ou qu
lemer
pée
d'im
l'épé
dain
dats

C
faits
biti
où
& l
mo
cut

ae te rendre , ce ne seroit plus ton pere
qui te parleroit ; mais un traître , un
lâche , un ennemi de ton honneur & de
ton Roi. Ses gardes avoient déjà le
le bras levé & alloient le fraper ; le
jeune Cieutat leur fit un signe ; on
ouvrit la porte ; il sortit avec trois
ou quatre hommes , feignit de par-
lementer & mettant tout à coup l'é-
pée à la main , il fondit avec tant
d'impetuosité sur ceux qui tenoient
l'épée nue sur son pere , & fut si sou-
dainement secondé par plusieurs sol-
dats de sa garnison , qu'il le délivra.



On attribue communément les for-
faits de Catherine de Medicis à l'am-
bition de gouverner & à l'embarras
où elle se trouvoit entre les Guises
& les chefs du parti Calviniste ; pour
moi , après avoir lû , examiné & dis-
cuté tout ce qu'on a écrit pour &

contre elle , je pense que formée pour brouiller & détruire , il en étoit de son ame comme d'un être infecté dans son germe & qui devient un fleau ; qu'une autorité sans troubles ne l'eut point flattée ; qu'elle ne se plaisoit qu'au milieu des orages & qu'elle auroit semé la discorde & la division dans la Cour la plus tranquille & la plus soumise. Rien ne dévoile mieux toute l'horreur de son caractère , que l'éducation de ses enfans : elle vouloit que des combats de coqs , de chiens & d'autres animaux , fussent une de leurs récréations ordinaires : s'il y avoit quelque execution considérable à la grève , elle les y menoit , & pour les rendre aussi lascifs que sanguinaires , elle donnoit de temps en temps de petites fêtes où ses filles d'honneur , les cheveux épars , couronnées de

fleurs , servoient à table à demi-nues. Charles IX , avec le naturel le plus impetueux , avoit d'ailleurs de grandes qualitez : l'éducation les pervertit entierement. Papire Masson raporte qu'un des grands plaisirs de ce Prince étoit de montrer son adresse à abatre d'un seul coup la tête des asnes & des cochons qu'il renontroît dans son chemin en allant à la chasse , & qu'un jour Lansac , un de ses favoris , l'ayant trouvé l'épée à la main contre son mulet , lui demanda gravement , *quelle (1) querelle est donc survenue entre Sa Majesté Très-Chrétienne & mon Mulet ?*



Le massacre des Huguenots fut aussi horrible dans plusieurs villes du

(a) *Carolo irruenti in Mulum Lansaci ; inter aulicos gratioso , quod tibi dissidium , inquit , cum mulo meo intercessit , Rex Christianissi me ?*

Royaume, qu'il l'avoit été à Paris ; il y en eut plus de deux mille d'égorgez à Lion ; le boureau de cette ville à qui le gouverneur ordonna d'aller en expédier quelques-uns qui étoient dans les prisons, lui répondit, *qu'il ne travailloit que judiciairement.* Voilà l'homme le plus vil par son état qui a plus d'honneur qu'une Reine & son conseil.



Catherine de Medicis, les Guises, le Chancelier de Birague & les Gondis, étoient des étrangers qui gouvernoient l'Etat ; ils formerent & dirigèrent le complot du massacre de la S. Barthelemi ; il me semble qu'on doit en reprocher un peu moins l'horreur à notre Nation, que celle des proscriptions aux Romains : Silla & Auguste étoient Romains.



N
rentr
dans
comm
soien
Eglis
pour
tre
du c
Legat
tero
leurs
sacre
le ser
Extr
L
trefo
l'Ab
cifix
5 gr
(1
Paris
la Br

Nos guerres de religion firent rentrer beaucoup d'or & d'argent dans le commerce ; les Catholiques , comme les Calvinistes , convertissoient en especes l'argenterie des Eglises. Le conseil de la Ligue , pour soutenir le siège de Paris contre Henri IV , ordonna , de l'avis & du consentement de l'Evêque & du Legat , que tous les Religieux porteroient à la monnoye l'argenterie de leurs Eglises , à l'exception des vases sacrez absolument nécessaires pour le service divin.

Extrait des Registres de la Monnoye.

Le 29 Mai 1590 , reçu de M. le tresorier Roland & des Religieux de l'Abbaye (1) de S. Denis , un Crucifix d'or pesant 19 marcs , 4 onces , 5 gros , lequel a été fondu....

(1) Ils en avoient transporté le trésor à Paris & l'avoient mis en dépôt à Ste Croix de la Bretonnerie.

De plus, le 16 Juin 1590, reçu des mêmes Religieux, une Couronne d'or pesant 10 marcs, 10 onces moins 2 gros, laquelle a été fondue....



Les méchantes femmes sont presque toujours foibles & superstitieuses : Catherine de Medicis croyoit non seulement à l'astrologie judiciaire, mais encore à la magie ; elle portoit sur l'estomach une peau de velin (d'autres disent d'un enfant égorgé) semée de figures, de lettres & de caracteres de différentes couleurs ; elle étoit persuadée que cette peau avoit la vertu de la garantir de toute entreprise contre sa personne. Elle fit faire la colonne de l'Hôtel de Soissons, dans le fust de laquelle il y a un escalier à vis pour monter à la sphere armillaire qui est au haut & où elle alloit consulter les

astres avec ses astrologues. Cette colonne a dix-huit canelures & on y voit en quelques endroits des couronnes, des trophées, des C & des H entrelassés, des miroirs cassés & des lacs d'amour déchirés, figures allégoriques pour signifier le veuvage de cette Princesse & qu'elle ne vouloit plus s'occuper que de sa douleur & de la perte qu'elle avoit faite. Si l'on en croit quelques historiens, elle ne se laissoit point manquer de consolateurs; ils citent, entr'autres, François de Vendome, Vidame de Chartres, & Troilus de Mesgoüez, gentilhomme Breton. Je crois qu'une pareille femme pouvoit avoir des irrup-tions de temperament, mais qu'elle n'étoit ni capable ni certainement digne de sentir l'amour.



La Marquise d'Estrées, mere de

la belle Gabrielle , fut tuée dans une sédition à Issoire en Auvergne ; apparemment que son corps resta dans la rue très indecemment exposé , puisqu'on s'aperçut d'une mode qui s'étoit introduite depuis quelque temps parmi les femmes du grand monde : ce n'étoient pas seulement leurs cheveux qu'elles treffoient avec de la nompareille de différentes couleurs.



Par un Edit donné à Rouffillon-Château en Dauphiné , en 1564, Charles IX fixa le commencement de l'année 1565 au premier de Janvier, au lieu qu'auparavant l'année ne commençoit qu'à Pâques : il me semble qu'elle devrait commencer au 21 Décembre , ou plutôt au 21 Mars.



L'imagination de Henri III se ré-

creoit dans des idées lugubres : au deuil de la Princesse de Condé qu'il avoit passionnément aimée, il fit peindre de petites têtes de mort sur les éguilletes de ses habits & sur les rubans de ses fouliers : à la mort de Catherine de Medicis, il ordonna de détendre tous les apartemens du Château de Blois où il étoit alors, & les fit peindre en noir semé de larmes. Il avoit conçu un projet bien singulier ; c'étoit de percer dans le Bois de Boulogne six allées qui auroient abouti au même centre ; il auroit fait élever dans ce centre un magnifique mausolée pour y déposer son cœur & ceux des Rois ses successeurs ; chaque Chevalier de l'Ordre du S. Esprit se seroit fait bâtir un tombeau de marbre avec sa statue, & ces tombeaux, le long des allées, auroient été séparés les uns des autres par un petit espace planté d'ifs taillés

de différentes manières : dans cent ans , disoit-il , ce sera une promenade bien amusante ; il y aura au moins quatre cent tombeaux dans ce bois.



En 1584 , on vit le Roi , le Chancelier , les courtisans & les Ministres , marchant deux à deux dans les rues de Paris , couverts d'un grand sac de toile depuis le haut de la tête jusqu'aux pieds , ceints d'une grosse corde & tenant chacun une discipline à la main pour se flageller les épaules : en 1590 , on y vit toutes sortes de Moines avec l'habit de leurs différents ordres , le casque en tête , l'épée au côté , le fusil sur l'épaule , marchant quatre à quatre , commandés par un Evêque la hallebarde à la main.



Ha
piffen
molle
la val
on li
vers
avant
du fau
de Ma
bions
barrie
& ren
mit d
le plu
d'une
Roi *
se mit
m'éton
de vo

(1)
d'Anjo
contre

Henri III prouve bien que l'affou-
pissement le plus long dans une vie
molle & effeminée, n'étouffe point
la valeur dans l'ame d'un François :
on lit dans les Mémoires de Ne- T. 2. p. 595.
vers, que ce Prince, quelques mois
avant sa mort, à cette furieuse attaque
du fauxbourg de Tours par le Duc
de Mayenne, s'avança jusqu'aux ga-
bions qui formoient une partie de la
barricade, & qu'ayant poussé du pied
& renversé un de ces gabions, il se
mit devant, donnant ses ordres, avec
le plus grand sens froid, au milieu
d'une grêle de coups de fusils ; que le
Roi * de Navarre revenant avec lui, * Depuis
se mit sur ses louanges & lui dit, je ne Henri IV.
m'étonne plus, après ce que je viens
de voir, si nos gens perdirent les (1)

(1) Henri III, n'étant encore que Duc
d'Anjou, avoit gagné ces deux batailles
contre les Huguenots.

batailles de Jarnac & de Moncontour ; que Henri III lui répondit , mon frere , il faut faire partout ce qu'on est obligé de faire ; les Rois ne sont pas plus exposés que les autres & les balles ne viennent pas plutôt les chercher qu'un simple soldat.



T. 2. l. 5.
p. 137.

Etienne Pasquier fait une remarque à l'occasion de Henri III ; il dit que tous les Princes de la Maison de France qui ont porté le titre de Comtes ou Ducs d'Anjou , sont devenus Rois , & dans des Royaumes où il n'y avoit gueres d'apparence qu'il regneroient. En effet Charles , frere de S. Louis , chef de la premiere branche d'Anjou , & Louis , frere de Charles V , chef de la seconde , furent l'un & l'autre apellés , par des événemens singuliers , à la couronne de Naples & de Sicile. Charles-Robert d'Anjou , vulgaire-

ment c
Hong
Dalma
Bosnie
après
ches d
Duc c
Pasqui
jours
che d
& des

Per
après
les vi
plus i
offem
res ;
de s'e
sonne
ou de
qu'on
reche

ment dit Charobert , devint Roi de Hongrie & joignit à ce Royaume la Dalmatie , la Croatie , la Servie & la Bosnie. Henri III qui le premier , après l'extinction de ces deux branches d'Anjou , avoit porté le titre de Duc d'Anjou , fut Roi de Pologne. Pasquier , s'il avoit vécu de nos jours , auroit vû une nouvelle branche d'Anjou sur le thrône d'Espagne & des deux Siciles.



Pendant le siège de Paris, en 1590; après avoir mangé la paille des lits , les vieux cuirs & les animaux les plus immondes , on alla prendre les ossemens des morts dans les cimetieres ; on les fit moudre & on tenta de s'en nourrir. Plus de dix mille personnes étoient déjà mortes de faim , ou de ces exécrables alimens , lorsqu'on ordonna qu'il seroit fait une recherche dans les maisons des Reli-

gieux ; on trouva chez les Carmes , les Jacobins , les Jesuites les Augustins , les Feuillans , les Cordeliers , les Capucins , en un mot chez tous , du bled , du biscuit , des viandes salées , & autres provisions , pour plus de huit mois. Je conçois qu'on peut exhorter les autres à souffrir des extrêmités qu'on partage & qu'on souffre soi-même ; mais que des hommes , après s'être procuré une secrète abondance par leurs quêtes & leur intrigue , prêchent la patience à un peuple , la lui commandent de la part de Dieu & l'abusent journellement par de fausses nouvelles & de vaines espérances de secours ; que ces hommes rencontrant à chaque pas des enfans expirans sur le sein de leurs meres languissantes de faim , soyent insensibles à ce spectacle & continuent d'être les ministres de la mort lente & cruelle qui chaque jour entasse & dévore les

malhe
dicati
barie

Le
avoit
allant
de la
un ho

Monf

j'en v

j'y ai

le con

couler

avanc

ils re

le réc

difent

la car

corps

riture

prodi

dans

vers

malheureuses victimes de leurs pré-
dications ; c'est le comble de la bar-
barie la plus atroce.

Le Duc de Nemours que la Ligue
avoit nommé Gouverneur de Paris ,
allant visiter quelques postes du côté
de la Porte * S. Michel , rencontra * Au haut
un homme qui lui dit d'un air effrayé, de la rue
de la Har-
*Monsieur, n'entrez pas dans cette rue ; pe-
j'en viens ; elle est pleine de serpens &
j'y ai vu une femme à demi-morte dont
le cou & les bras étoient entortillez de
couleuvres. Le Duc de Nemours fit
avancer quelques-uns de ses gens ;
ils revinrent bien vite & confirmerent
le récit de cet homme. Les historiens
disent que les chaleurs excessives de
la canicule & la puanteur de tant de
corps infectés par de mauvaises nou-
ritures , engendroient cette quantité
prodigieuse de serpens qu'on trouvoit
dans differens quartiers de la ville
vers la fin du siège : je doute que*

cette cause paroisse phisique aux naturalistes.



Le jour de la Toussaint 1604, le Curé de S. Paul s'étant transporté dans quelques Eglises de Religieux de sa paroisse & y ayant trouvé les napes mises pour la communion, les ôta, & avec une apre & severe reprimande, exhorta les assistans à ne communier que dans leur Eglise paroissiale; il déclama fortement contre les Confrairies & menaça d'excommunier ceux qui s'y enrolleroient. Plusieurs Curez firent la même chose & les mêmes menaces dans leurs paroisses. *Les Moines*, dit Mezeray, ont un avantage sur les Ordinaires; c'est l'union constante de toute la Communauté à travailler d'un même esprit & à ne quitter jamais la fin qu'elle s'est proposée. *Les Eglises des Couvens*, ajoute-t-il, sont pleines, tandis que celles

T.2.p.377.

celles des paroisses sont presque desertes, les ouailles quittant leurs pasteurs naturels & la solide viande de leur nourrice, pour courir à ces friandises spirituelles. Feu M. le Duc de Bourgogne avoit la plus grande estime pour les Curez de Paris; il étoit persuadé qu'il falloit leur faire l'accueil le plus favorable à la Cour & leur accorder, autant qu'il étoit possible, les petites graces qu'ils demandoient pour des familles, afin d'augmenter encore la considération & la confiance qu'ils s'attiroient par la décence de leurs mœurs, leur charité & leur bienfaisance.

Je ne connois point d'hommes qui fassent plus d'honneur à l'humanité que les Curez de Paris, disoit le Docteur Burnet à son retour à Londres.

*Etats généraux continués à Orleans ,
sous Charles IX , en 1560. Cahiers
de remontrances. Article 37.*

*Demande des Etats. Soit défendu
de recevoir aucuns Religieux à faire
profession avant qu'ils ayent atteint
l'âge de trente ans , & les filles de
vingt-cinq au moins.*

*Réponse du Roi. Ordonné pour les
mâles à vingt-cinq ans & pour les filles
à dix-huit.*

Il n'y a point de reglement poste-
rieur qui casse ce reglement. On ne
peut disposer de soi que conformé-
ment aux Loix de l'Etat. Quel arrêt
le Parlement pourroit-il rendre sur
une plainte formée contre une pro-
fession faite avant l'âge de vingt-cinq
ans ?



Il n'y a pas cent ans qu'il étoit
encore d'usage de retenir son ami

coucher avec soi , ou d'aller coucher avec lui , & ce qu'il y a de singulier, c'est que la pureté du lit nuptial ne s'effarouchoit point de l'aproche d'un étranger ; la femme y restoit , apparemment du côté de son mari.



Louis XIII aimoit la guerre , la sçavoit , se plaisoit aux travaux & aux dangers d'un siège ; il étoit intrépide dans une tranchée ; mais avec beaucoup de courage dans le cœur , il n'en avoit point dans l'esprit ; les détails du gouvernement effrayoient son imagination & sa conscience ; personne n'étoit moins ferme & plus irrésolu dans le cabinet & dans le conseil.

La vue d'une belle femme le ravissoit ; il aimoit à se trouver avec elle , à la regarder & à l'entendre ; *mais ses amours* , dit un écrivain de

ce temps là , étoient purement spirituels , d'ame à ame , & les jouissances en étoient vierges. Il alloit souvent coucher avec le Connétable de Luy-nes , & quoiqu'amoureux de la Connétable , il s'endormoit tranquillement sur le même chevet , sans idées & sans desirs.



Théophraste Renaudot , Medecin à Paris , ramassoit de tous côtés des nouvelles pour amuser ses malades ; il se vit bientôt plus à la mode qu'aucun de ses confreres ; mais comme toute une ville n'est pas malade , ou ne s'imagine pas l'être , il réfléchit , au bout de quelques années , qu'il pourroit se faire un revenu plus considérable en donnant , chaque semaine , au public des feuilles volantes qui contiendroient des nouvelles de divers pays. Il falloit

spiri-
tances
uvent
Luy-
Con-
uille-
sans

une permission ; il l'obtint , avec
privilege , en 1632. Il y avoit long-
temps qu'on avoit imaginé de pareil-
les feuilles à Venise , & on les avoit
apellées *gazettes* , parce qu'on payoit
pour les lire , *una gazetta* , petite
piece de monnoye : voilà l'origine
de notre gazette & de son nom.



decin
s des
des ;
mode
mais
s ma-
e , il
s an-
a re-
ant ,
euil-
des
alloit

Notre langue est devenue la lan-
gue universelle & Paris semble être
la capitale des nations. A qui de-
vons-nous cette gloire & ces chef-
d'œuvres d'éloquence , de poësie , de
peinture , de sculpture , d'architec-
ture , qui ont immortalisé le regne
de Louis XIV ? A Corneille & à
Moliere. Tous les arts se tiennent par
la main ; le commencement de per-
fection dans l'un , forme le goût sur
les autres. Ces deux grands génies
ont éclairé des sources qui font entrer,

sans frais & sans risques , plus d'or en France , que n'en portèrent jamais en Espagne les impitoyables destructeurs du Mexique & du Perou. En trois ou quatre mille ans , à peine sçaura-t-on le nom des autres peuples qui habitent l'Europe ; au lieu que notre langue sera la langue sçavante ; on l'enseignera aux enfans ; on se piquera de sçavoir notre histoire & de citer les noms célèbres & les actions les plus éclatantes de nos Rois & de nos heros ; on admirera la douceur , la politesse de nos mœurs & en même temps avec quel courage , quelle fierté ce peuple si gai, si frivole, sortoit de son assoupissement dans les plaisirs & voloît à la gloire , dès qu'on l'attaquoit.



Je cherche dans Paris les statues de Corneille & de Moliere : où sont-elles ? où sont leurs mausolées ?



Un Ecrivain , qui n'aime pas la France , prétend qu'on n'y a pas pour Corneille autant d'admiration que dans le reste de l'Europe , & que Racine dans le reste de l'Europe n'a pas autant de réputation qu'en France. Je croirois que la décadence de notre nation seroit prochaine , si les hommes de quarante ans n'y regardoient pas Corneille comme le plus grand génie qui ait jamais été. Quelle rapidité dans son vol ! quel sublime dans ses idées ! quelle fierté de sentiment ! quelle noblesse dans ses portraits ! quelle pompe , quelle majesté dans ses tableaux ! quelle profondeur de politique , quelle vérité , quelle force dans ses raisonnemens ! l'action dans ses pieces est toujours frappante , importante : dans la plûpart des pieces de Racine , l'action est petite , conduite par de petits ressorts & des tracaseries d'amans. Corneille connoissoit tout le cœur humain : il

semble que Racine n'en connoissoit que les foiblesses. Les plans & les caracteres des piéces de Corneille ne se ressemblent point : les plans & les caracteres des piéces de Racine se ressemblent presque tous. Personne n'a jamais possédé , comme Corneille , l'art du dialogue ; son stile , il est vrai nous paroît quelquefois trop familier ; mais notre délicatesse à cet égard est elle bien raisonnable ? D'ailleurs Aristote , le P. le Bossu & tous ceux qui ont écrit sur le Théâtre , disent que la versification est la moindre & la dernière partie d'un ouvrage dramatique ; c'est l'invention de la *fable* , l'ordonnance du tableau , la force & la vérité des caracteres , qui prouvent le genie.



On sent , en lisant Corneille , que c'étoit dans son ame qu'il puisoit l'élevation de son genie.



La Bruyere prétend que Corneille peint les hommes comme ils devroient être & que Racine les peint tels qu'ils sont : il seroit aisé de démontrer que jamais on ne porta un jugement plus faux.



Je doute qu'il y ait quelque ouvrage comparable à Athalie pour le stile & la poésie.



Toutes nos Tragédies finissent ordinairement par une sédition , une mort , un massacre ; toutes nos Comédies par un mariage : es-ce pour nous enseigner que les grands sont nés pour détruire & les autres hommes pour peupler ?



Il me semble que depuis vingt-cinq ou trente ans , la plupart des Tragé-

dies qu'on affiche comme nouvelles , ne sont que de nouvelles éditions des anciennes , revues & corrigées.



Proscrire les arts agréables & ne vouloir que ceux qui sont absolument utiles, c'est blamer la nature qui produit des fleurs , les roses , les jasmins , comme elle produit des fruits.



Le *mieux* n'est-il point quelquefois le contraire du *bien* ? En entrant dans nos Eglises nouvellement bâties & qu'on a rendues si claires , sent-on ce fremissement religieux , ce même recueillement qu'inspiroit l'obscurité des anciennes ?



Les vieux châteaux ont un air de noblesse : ceux qu'on bâtit aujour-

d'hui n'ont que l'air de maison de campagne.



Un stile tendu , recherché , semé de brillans & d'antitheses , n'éblouit que les fots. Tâchez d'être simple , naturel , précis ; ayez une maniere à vous , surtout soyez clair : tout Auteur qu'on est obligé de lire deux fois pour l'entendre , écrit mal.



Petits aigles qui planez si dédaigneusement au-dessus de vos chetifs compatriotes , nouveaux phénomènes dans la littérature , je prends la liberté de vous considerer dans votre apogée & je crois m'apercevoir que les rayons de votre gloire ne sont composés que de paradoxes , d'idées singulieres , de traits contre les fem-

mes , contre votre nation & d'un vernis d'irreligion.



Rien n'est si aisé & par conséquent rien ne prouve moins qu'on a de l'esprit , que de soutenir des paradoxes & des idées singulieres.



Il parut , il y a environ quarante ans , deux petits ouvrages , *les dialogues des Dieux & les lettres galantes & philosophiques*. Le but de l'Auteur étoit d'affoiblir , de confondre & de brouiller toutes les idées & tous les principes de morale qui guident ordinairement les hommes ; il tâchoit d'établir que la fausseté , l'avarice , la paresse & l'ingratitude ne sont point des vices ; que la pudeur & la chasteté ne sont pas des vertus ; qu'un mari , loin de s'opposer aux galanteries de sa femme , peut en tirer va-

nité ; qu'un fils ne doit à ses parens aucune reconnoissance ni de la vie qu'il en a reçue , ni de l'éducation qu'ils lui ont donnée , & qu'on n'est obligé ni d'aimer ni de servir ni de défendre la patrie. Ne seroit-il pas plaissant qu'en blutant , ressassant & commentant deux ouvrages (je me sers du terme) si méprisables de toutes façons , ne seroit-il pas plaissant , dis-je , qu'on s'imaginât que la philosophie des mœurs fait depuis quelques années de grands progrès parmi nous ?



„ C'est pour être utile que Dieu
„ vous a donné des talens ; c'est pour
„ vous mettre en occasion d'être bien-
„ faisant , qu'il vous a donné des ri-
„ cheesses. “ Il me semble que cette
vieille morale de l'Evangile vaut bien
celle que le prétendu nouvel esprit
philosophique veut mettre à la mode.



Un charlatan au bout du Pont-Neuf, pour attirer le peuple, prend un bonnet singulier. Tel Auteur ne déprime sa nation que parce qu'il sçait qu'un certain ton de singularité & de hardiesse ne manque gueres de frapper les jeunes fots : comment donc, disent-ils en eux-mêmes, oh certainement cet Auteur a bien de l'esprit ; voyez comme il nous méprise ! ayons aussi de l'esprit ; méprisons nos concitoyens ; louons bien les Anglois.



Je tins un jour un propos très-hardi ; quelques jours après, j'eus une vive reprimande d'un Ministre qui m'a toujours honoré de son amitié : pardonnez-moi ce propos, lui dis-je ; je ne l'ai tenu qu'à tel homme & par curiosité ; depuis longtems, en toute occasion, il exagere nos pertes ; il diminue nos

Pont-
prend
eur ne
qu'il
ularité

gueres
nment
s, oh
n de
mé-
mé-
bien

rès-
'ef-
Mi-
fon
os,
u'à
uis
a-
os

avantages & ne cesse point de parler
contre le gouvernement ; je soupçon-
nois qu'il étoit un espion ; je voulois
m'en éclaircir.



Tacite , en parlant de nos ancê-
tres , rapporte *que du champ de ba-* De moribus
taille ils entendoient les cris de leurs germ. c. 7.
femmes ; qu'elles étoient les témoins
& les panégyristes qu'ils vouloient avoir
de leurs actions ; qu'elles avoient quel-
quefois empêché la déroute des armées
& rétabli le combat par leurs exhorta-
tions & leurs remontrances. Je ne
prétends pas que nos Françoises
aillent camper ; mais elles ont un
empire naturel sur nos sentimens &
elles peuvent se rendre très-utiles
en inspirant sans cesse l'amour pour
la patrie & en traitant avec le dernier
mépris ces hommes qui veulent dé-
primer leur nation. J'ai dit que la cor-

ruption des mœurs est à peu près égale dans tous les siècles ; que c'est la dépravation du caractère d'une nation qui présage sa décadence , & que j'appelle dépravation dans son caractère , lorsqu'elle n'a plus cet orgueil pour son nom , cet amour , cette estime pour elle-même , sources continuelles de force , d'émulation & de toutes ces vertus qui rendirent les Romains le premier peuple du monde.

Fin du Troisième & dernier Volume.

